

Mutuelle d'assurance
des Risques Civils
de la Boulangerie

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice 2016

MAPA-RCBF SGAM

Table des matières

SYNTHESE.....	6
MAPA.....	6
RCBF.....	7
MAPA-RCBF SGAM.....	8
Partie A - Activité et résultats.....	11
A.1 Activités.....	11
MAPA.....	11
A.1.1 Présentation générale de la MAPA.....	11
A.1.2 Stratégie et objectifs de la MAPA.....	12
A.1.3 Faits marquants et activités de la période de la MAPA.....	13
A.1.4 Compte de résultat de la MAPA.....	13
RCBF.....	14
A.1.1' Présentation générale des RCBF.....	14
A.1.2' Stratégie et objectifs des RCBF.....	15
A.1.3' Faits marquants et activités de la période des RCBF.....	15
A.1.4' Compte de résultat des RCBF.....	16
MAPA-RCBF SGAM.....	16
A.1.1" Présentation générale de MAPA-RCBF SGAM.....	16
A.1.2" Stratégie et objectifs de MAPA-RCBF SGAM.....	17
A.1.3" Faits marquants et activités de la période de MAPA-RCBF SGAM.....	18
A.1.4" Compte de résultat de MAPA-RCBF SGAM.....	18
A.1.5" Spécifique Groupe - Transactions intragroupes.....	19
A.2 Évolution du résultat de souscription.....	19
MAPA.....	19
RCBF.....	20
MAPA-RCBF SGAM.....	20
A.3 Évolution des produits financiers.....	21
MAPA.....	21
RCBF.....	22
MAPA-RCBF SGAM.....	22
Titrisations de la MAPA, des RCBF et de MAPA-RCBF SGAM.....	23
A.4 Performance des autres activités.....	23
A.5 Autres informations.....	23
Partie B - Système de gouvernance.....	23
B.1 Exigences générales de gouvernance.....	23
MAPA.....	23
B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA.....	23
B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA.....	24
B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA.....	25
B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA.....	27
RCBF.....	28
B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance des RCBF.....	28
B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle des RCBF.....	28
B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités des RCBF.....	29
B.1.5' Politiques et principes de rémunération des RCBF.....	30
MAPA-RCBF SGAM.....	30
B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-RCBF SGAM.....	30
B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-RCBF SGAM.....	31

B.1.3"	Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-RCBF SGAM.....	32
B.1.4"	Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-RCBF SGAM.....	32
B.1.5"	Politiques et principes de rémunération de MAPA-RCBF SGAM.....	32
B.2	Exigences générales de compétence de honorabilité.....	33
B.2.1	Liste des personnes qui assurent les fonctions clés.....	33
B.2.2	Informations sur la compétence et l'honorabilité pour la MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM.....	33
B.3	Système de gestion des risques de MAPA-RCBF SGAM.....	34
B.3.1	Place du système de gestion des risques dans l'organisation.....	34
B.3.2	Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité.....	36
B.3.3	Risques non pris en compte dans les calculs.....	36
B.3.4	Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision.....	36
B.3.5	Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque.....	37
B.3.6	Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente".....	40
B.3.7	Évaluations de crédit.....	40
B.3.8	Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-RCBF SGAM.....	41
B.3.9	Intégration de la gestion des risques à la MAPA, aux RCBF et à MAPA-RCBF SGAM...	42
B.3.10	Autres informations.....	42
B.4	Système de contrôle interne.....	42
B.4.1	Description du système de contrôle interne.....	42
B.4.2	Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne.....	43
B.5	Fonction audit interne.....	43
B.5.1	Principes majeurs de la politique d'audit interne.....	43
B.5.2	Description des audits internes.....	43
B.5.3	Plan d'audit.....	44
B.6	Fonction actuarielle.....	44
B.7	Sous-traitance.....	45
B.8	Autres informations.....	45
Partie C – Profil de risques.....		46
C.1	Risque de souscription.....	46
C.2	Risque de marché.....	46
C.3	Risque de crédit.....	47
C.4	Risque de liquidité.....	47
C.5	Risque opérationnel.....	47
C.6	Autres risques importants.....	48
C.7	Autres éléments importants sur le suivi des risques.....	49
C.7.1	Exposition au Risque.....	49
C.7.2	Concentration des risques.....	51
C.7.3	Atténuation des risques.....	51
Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité.....		59
D.1	Actifs.....	63
D.1.1	Placements.....	63
D.1.2	Autres actifs.....	68
D.1.3	Actifs hors bilan.....	75
D.2	Provisions techniques.....	75
Principes généraux sur les provisions techniques		75
D.2.1	Provisions techniques brutes et cédées - Méthodes et hypothèses.....	75
D.2.2	Provisions techniques brutes et cédées - Valorisation au 31/12/N.....	80
D.2.3	Évolution des provisions techniques nettes de réassurance.....	87
D.2.4	Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II	

.....	90
D.2.5 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques	90
D.2.6 Incertitude liée au montant des provisions techniques.....	91
D.3 Autres passifs.....	91
D.3.1 Valorisation au 31/12/N, normes françaises et normes Solvabilité II.....	91
D.3.2 Évolution annuelle.....	93
D.3.3 Autres passifs hors bilan.....	94
D.4 Autres éléments : impôts différés.....	95
Partie E - Gestion de capital	97
E.1 Fonds propres.....	97
E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II.....	98
E.1.2 Qualité des fonds propres.....	101
E.1.3 Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et MCR.....	103
E.1.4 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres.....	104
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR / MCR).....	104
E.2.1 Hypothèses et approximations retenues.....	104
E.2.2 Évolution constatée des SCR et MCR.....	111
E.2.3 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR.....	113
E.2.4 Couverture des SCR et MCR.....	114
E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR.....	115
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	115
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR.....	115
E.6 Autres informations.....	116
Partie F - Glossaire.....	117

SYNTHESE

◆ MAPA

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2016 sont les suivants :

- des résultats techniques exceptionnels, plus de 8 M€ grâce à trois phénomènes cumulés :
 - * une sinistralité 2016 faible en automobile sur un portefeuille en régression et en diminution sur la branche dommage aux biens et assurance de personnes.
 - * une reprise de provision de sinistres sur les périodes antérieures
 - * une mise en conformité d'une méthode de comptabilisation d'une provision en assurance de personnes générant du résultat technique.
- le changement de la couverture de réassurance. En effet d'une réassurance en silos, la MAPA a choisi de souscrire en 2016 un traité multi-branches qui couvre les branches automobiles, dommages aux biens et catastrophes naturelles. La MAPA abandonne ainsi son traité quote-part qui lui faisait céder 30% de son chiffre d'affaires de la branche dommage aux biens.

Le résultat net comptable de la MAPA en 2016 s'élève ainsi à 10 313 K€ contre 345 K€ au 31/12/15.

Pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la MAPA en 2016 si ce n'est la nomination, avec des exigences en matière de compétence et d'honorabilité, de quatre responsables de fonction clé conformément à la réglementation Solvabilité II. Au 1^{er} janvier 2016, la MAPA a satisfait à cette nouvelle obligation en ayant nommé parmi ses propres directeurs et administrateurs, les personnes adéquates pour remplir ces nouvelles fonctions, à savoir des responsables des fonctions clé Audit Interne, Conformité, Gestion des Risques et Actuariat.

Le **profil de risques** de la MAPA n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa troisième année. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de quatre :

- risque de recul ou de stagnation du développement commercial
- risque stratégique
- le risque de souscription non conforme à la stratégie
- le risque informatique.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
285 460	289 546	195 202	179 440	Total passif (hors fonds propres)
		90 258	110 106	Total des fonds propres de base

Les différences de méthodes de valorisation, identiques pour les trois sociétés, sont expliquées dans le paragraphe de synthèse de MAPA-RCBF SGAM.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR MAPA au 31/12/2016 s'élève à 211%.

	2 016	2 015	Variation 2016/2015
SCR	52 150	44 377	18%
Fonds propres totaux éligibles pour le SCR	110 106	107 176	3%
RATIO DE FONDS PROPRES ELIGIBLES SUR LE SCR	211%	242%	-13%

Le taux de couverture du SCR a diminué de près de 13% en 2016. En effet, malgré une hausse des fonds propres éligibles, le montant du capital de solvabilité requis a fortement augmenté en 2016, en raison de la hausse des SCR Marché, Souscription non-vie et Défaut de contrepartie.

◆ RCBF

Sur l'**activité et les résultats**, pas de faits marquants sur l'exercice 2016 si ce n'est une mise en conformité d'une méthode de comptabilisation d'une provision sur les acceptations en assurance de personnes générant 707 K€ de résultat technique.

Le résultat net comptable des RCBF en 2016 s'élève ainsi à 2 678 K€ contre 1 718 K€ au 31/12/2015.

Pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** des RCBF en 2016 si ce n'est la nomination, avec des exigences en matière de compétence et d'honorabilité, de quatre responsables de fonction clé conformément à la réglementation Solvabilité II. Au 1^{er} janvier 2016, les RCBF ont satisfait à cette nouvelle obligation en ayant nommé parmi ses propres directeurs et administrateurs, les personnes adéquates pour remplir ces nouvelles fonctions, à savoir des responsables des fonctions clé Audit Interne, Conformité, Gestion des Risques et Actuariat.

Le **profil de risques** des RCBF n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa troisième année. Les risques majeurs identifiés pour les RCBF sont au nombre de quatre :

- risque de recul ou de stagnation du développement commercial
- risque stratégique
- le risque de souscription non conforme à la stratégie
- le risque informatique.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
57 859	69 531	28 795	31 204	Total passif (hors fonds propres)
		29 064	38 327	Total des fonds propres de base

Les différences de méthodes de valorisation, identiques pour les trois sociétés, sont expliquées dans le paragraphe de synthèse de MAPA-RCBF SGAM.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR RCBF au 31/12/2016 s'élève à 545%.

	2 016	2 015	Variation 2016/2015
SCR	7 033	6 454	9%
Fonds propres totaux éligibles pour le SCR	38 327	35 204	9%
RATIO DE FONDS PROPRES ELIGIBLES SUR LE SCR	545%	545%	0%

Le taux de couverture du SCR 2016 est identique à celui de 2015. En effet, malgré une hausse des fonds propres éligibles, le montant du capital de solvabilité requis a fortement augmenté en 2016, en raison de la hausse du SCR Marché.

◆ MAPA-RCBF SGAM

Les faits marquants de l'exercice 2016 sont les suivants :

- des résultats techniques exceptionnels grâce à trois phénomènes :
 - * une sinistralité 2016 faible en automobile sur un portefeuille en régression et en diminution sur la branche dommage aux biens.
 - * une reprise de provision de sinistres sur les périodes antérieures
 - * une mise en conformité d'une méthode de comptabilisation d'une provision en assurance de personnes générant du résultat technique.
- le changement de la couverture de réassurance. En effet d'une réassurance en silos, la MAPA a choisi de souscrire en 2016 un traité multi-branches qui couvre les branches automobiles, dommages aux biens et catastrophes naturelles. La MAPA abandonne ainsi son traité quote-part qui lui faisait céder 30% de son chiffre d'affaires de la branche dommage aux biens.
- L'accord national interprofessionnel (ANI), obligeant à compter du 1er janvier 2016 toutes les entreprises du secteur privé à proposer une complémentaire santé collective à leurs salariés

n'a pas eu d'impact sur les comptes 2015 mais c'est bien en 2016 que les conséquences ont été sensibles. La mutuelle a été en effet exposée à des départs de sociétaires, ayants droits et enfants de salariés, qui se voient contraints, de par la nouvelle réglementation, à adhérer à la mutuelle de leur employeur et à quitter ainsi les RCBF ou la MAPA.

Le résultat net comptable de MAPA-RCBF SGAM en 2016 s'élève ainsi à 12,8 M€ contre 2,1 M€ au 31/12/2015.

Pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de MAPA-RCBF SGAM en 2016 si ce n'est la nomination, avec des exigences en matière de compétence et d'honorabilité, de quatre responsables de fonction clé conformément à la réglementation Solvabilité II. Au 1^{er} janvier 2016, la MAPA a satisfait à cette nouvelle obligation en ayant nommé parmi ses propres directeurs et administrateurs, les personnes adéquates pour remplir ces nouvelles fonctions, à savoir des responsables des fonctions clé Audit Interne, Conformité, Gestion des Risques et Actuariat.

Le **profil de risques** de MAPA-RCBF SGAM n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa troisième année. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de quatre :

- risque de recul ou de stagnation du développement commercial
- risque stratégique
- le risque de souscription non conforme à la stratégie
- le risque informatique.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		217 521	200 754	Passif (hors fonds propres)
332 036	346 424	114 515	145 670	Fonds propres de base
		332 036	346 424	Total Passif

Les écarts s'expliquent principalement pour la MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM par les éléments suivants :

- A l'actif : les placements financiers sont évalués à leur valeur historique nette dans les états comptables (Solvabilité I), tandis que valorisés en prix de marché dans les états prudentiels (Solvabilité II). L'augmentation de valeur provient des plus-values latentes. Plus-values qui s'expliquent essentiellement, d'une part, par l'augmentation du CAC 40 aux dates d'évaluation (31 décembre) et d'autre part, par la baisse des taux entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016 revalorisant notre portefeuille d'obligations.

- Au passif :

x en normes comptables, les provisions techniques des sinistres non encore payés sont évaluées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés.

x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :

- la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes,
- la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés,
- la meilleure estimation des provisions pour primes futures,
- la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR MAPA-RCBF SGAM au 31/12/2016 s'élève à 270%.

	MAPA-RCBF SGAM		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015
SCR	53 862	45 632	18%
Fonds propres totaux éligibles pour le SCR	145 670	140 770	3%
RATIO DE FONDS PROPRES ELIGIBLES SUR LE SCR	270%	308%	-12%

Le taux de couverture du SCR a diminué de près de 12% en 2016.

Cette évolution est due à :

- l'agrégation des évolutions constatées pour la MAPA et les RCBF,
- un changement de méthode pour le calcul des meilleures estimations des provisions techniques nettes des sinistres santé similaire à la non vie de MAPA-RCBF SGAM. Les estimations sont maintenant réalisées sur une maille plus fine. Cette méthode a engendré une hausse de 8% des meilleures estimations des provisions pour primes et une baisse de 14% des meilleures estimations des provisions de sinistres.

Partie A - Activité et résultats

A.1 Activités

MAPA

A.1.1 Présentation générale de la MAPA

La MAPA, Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Alimentaire, est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances. Elle est spécialisée dans l'assurance non-vie des professions alimentaires. Elle propose aux artisans et commerçants indépendants et leurs salariés de cette branche des garanties d'assurance sur les risques suivants : automobile, responsabilité civile professionnelle et familiale, maladie, incendie, vol, dégâts des eaux, tempête, bris de glace, bris de machine, défense et recours, navigation de plaisance, individuelle accident, marchandises transportées, protection juridique, assistance.

En partenariat avec d'autres sociétés qui portent le risque d'assurance ou financier, la MAPA distribue auprès de ses sociétaires des produits d'épargne, d'assurance-vie, de prévoyance, de retraite et de prêts. Elle développe également des services avec des partenaires spécialisés inclus dans les contrats d'assurance afin de répondre au mieux aux besoins des sociétaires tels des réseaux d'opticiens, de dentistes, de réparateurs automobiles.

La mutuelle dispose de 83 agences localisées en grande majorité dans les préfectures départementales. Ses produits sont vendus par un réseau de 350 salariés. Son siège social est situé à Saint-Jean-d'Angély en Charente-Maritime, département où elle fut fondée en 1911, et regroupe environ 250 salariés.

L'organisation de la société s'articule autour de cinq directions pour l'exercice 2016 :

- la Direction Générale,
- la Direction Assurance et Services,
- la Direction Développement,
- la Direction Administrative et Financière,
- la Direction des systèmes d'informations,

et d'une Direction Commerciale rattachée à la Direction du Développement, d'un département Ressources Humaines et d'un département Qualité et Réclamations, rattachés à la Direction Générale.

Avec 173 millions d'euros de primes, la MAPA ne représente que 0,25% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de petite taille. En tant que mutuelle professionnelle, son profil de risque est simple. Elle dispose de 90 millions d'euros de fonds propres fin 2016.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Le siège social de l'ACPR se trouve au 61 rue Taitbout dans le 9ème arrondissement de Paris.

La MAPA fait appel à des commissaires aux comptes qui ont pour rôle d'émettre une opinion sur les comptes sociaux et de s'assurer que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation.

Le contrôle de la MAPA est assuré par les cabinets AUDICO et STREGO AUDIT respectivement 5 Rue Francois Hennebique 17140 LAGORD et Rue Augustin Fresnel 17182 PERIGNY.

A.1.2 Stratégie et objectifs de la MAPA

Les principales tendances et principaux facteurs qui contribuent au développement de la MAPA sont les suivants :

- une position forte sur le marché des professionnels de l'alimentaire avec déjà plus de 20% de taux de pénétration sur différentes professions alimentaires
- un produit multirisque commerce déjà reconnu et toujours en amélioration
- des commerciaux proches de leurs sociétaires
- un outil d'aide à la vente innovant et efficace
- un portefeuille automobile assaini et profitable
- une agilité permettant une adaptation rapide aux progrès technologiques de son offre (Mapadrive)
- et enfin des fonds propres confortables qui peuvent faire face aux aléas de l'activité.

L'objectif de la MAPA est de devenir en 2020 l'Assureur Incontournable des professions alimentaires. Pour y arriver la MAPA s'organise autour d'axes stratégiques, notamment :

- 1. Mobilisation commerciale : installer durablement une efficacité commerciale de qualité destinée à la conquête et à la fidélisation des clients.
- 2. Excellence opérationnelle : enrichir en continu l'offre, y compris pour les PME de l'alimentaire, pour qu'elle soit innovante, compétitive, adaptable et génère du bénéfice.
- 3. Proximité sociétaire : faire évoluer notre relation client vers une véritable relation de partenaire à forte valeur ajoutée.
- 4. Optimisation des compétences : développer, encourager, susciter les talents des collaborateurs pour la pérennisation de notre mutuelle et la satisfaction de nos sociétaires
- 5. Amélioration de nos outils : moderniser, digitaliser les processus chronophages

A.1.3 Faits marquants et activités de la période de la MAPA

Les faits marquants de l'exercice 2016 sont les suivants :

des résultats techniques exceptionnels grâce à trois phénomènes :

- * une sinistralité 2016 faible en automobile sur un portefeuille en régression et en diminution sur la branche dommage aux biens
- * une reprise de provision de sinistres sur les périodes antérieures
- * une mise en conformité d'une méthode de comptabilisation d'une provision en assurance de personnes générant du résultat technique.

le changement de la couverture de réassurance. En effet d'une réassurance en silos, la MAPA a choisi de souscrire en 2016 un traité multi-branches qui couvre les branches automobiles, dommages aux biens et catastrophes naturelles. La MAPA abandonne ainsi son traité quote-part qui lui faisait céder 30% de son chiffre d'affaires de la branche dommage aux biens.

A.1.4 Compte de résultat de la MAPA

MAPA	2016	2015	Var. 2016/2015
Cotisations acquises (yc acceptations)	173 162	173 570	-0,2%
Charge de sinistres (yc acceptations)	-112 017	-131 743	-15,0%
Frais généraux	-42 104	-42 093	0,0%
Solde technique avant réassurance	19 041	-266	7058,3%
Solde de réassurance	-10 811	-7 038	53,6%
Solde technique après réassurance	8 230	-7 304	212,7%
Ratio combiné net de réassurance	95,2%	104,2%	212,9%
Résultat financier	6 182	7 117	-13,1%
Dépenses et revenus non techniques	76	525	
Participations et intéressement	-1 084	0	
Impôt sur les sociétés	-3 091	7	670,5%
Résultat net	10 313	345	2889,3%

RCBF

A.1.1' Présentation générale des RCBF

Créés en 1932, les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (RCBF), société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances, sont spécialisés dans l'assurance non vie des boulangers et boulangers-pâtisseries et leurs salariés. Les contrats proposés sont de plusieurs types : complémentaire de frais médicaux, indemnité journalière, allocation quotidienne hospitalière, assurance individuelle accident, responsabilité civile professionnelle et familiale, protection juridique. Les agréments datent du 24 avril 1943 et 16 septembre 1946.

En 2015, Le chiffre d'affaires est de 38 millions d'euros, le résultat se monte à 1,7 million d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 26 millions d'euros.

Le siège social est à Paris au 27 avenue d'Eylau dans le 16^{ème} arrondissement. Les RCBF ne disposent pas de réseau commercial.

En 1979, les RCBF ont conclu un accord de partenariat avec la MAPA, société d'assurance mutuelle des professions alimentaires ; accord étendu en 1994 et dont l'objet est de favoriser l'administration et le développement des RCBF grâce à l'aide logistique de la MAPA via la mise à disposition de son réseau, de ses supports informatiques, comptables et financiers, paie, gestion des sinistres, contrôle interne, marketing et réassurance.

La quinzaine de salariés des RCBF travaille à son siège social, Paris 16ème.

L'organisation du management de la société s'articule de la façon suivante :

- la Direction Générale,
- la Responsable des Services,
- le Service assurance de personnes,
- le Service comptabilité, courrier et téléphone.

C'est dans la continuité de ce partenariat avec la MAPA que les deux mutuelles ont décidé de créer une société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM) afin de disposer d'une instance juridique pérenne au sein de laquelle les échanges peuvent avoir lieu concernant l'évolution économique des mutuelles et de leur partenariat, sur fond de solidarité financière.

Les statuts de cette SGAM ont été adoptés par l'assemblée générale Constitutive en janvier 2015.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Les RCBF font appel à des commissaires aux comptes qui ont pour rôle d'émettre une opinion sur les comptes sociaux et de s'assurer que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la

réglementation.

Le contrôle des RCBF est assuré par le cabinet AACE Ile-de-France, Membre français de GRANT THORNTON International, 100 rue de Courcelles, 75849 PARIS CEDEX 17.

A.1.2' Stratégie et objectifs des RCBF

Les principales tendances et principaux facteurs qui contribuent au développement des RSBF sont les suivants :

- une position forte sur le marché des professionnels des boulangers et des boulangers-pâtisseries avec déjà plus de 20% de taux de pénétration
- des commerciaux proches de leurs sociétaires
- un outil d'aide à la vente innovant et efficace
- une agilité permettant une adaptation rapide aux progrès technologiques de son offre
- et enfin des fonds propres confortables qui peuvent faire face aux aléas de l'activité.

L'objectif des RCBF en partenariat avec la MAPA est de devenir en 2020 l'Assureur Incontournable des professions alimentaires. Pour y arriver les RCBF et la MAPA s'organisent autour d'axes stratégiques, notamment :

- 1. Mobilisation commerciale : installer durablement une efficacité commerciale de qualité destinée à la conquête et à la fidélisation des clients ;
- 2. Excellence opérationnelle : enrichir en continu l'offre, y compris pour les PME de l'alimentaire, pour qu'elle soit innovante, compétitive, adaptable et génère du bénéfice ;
- 3. Proximité sociétaire : faire évoluer notre relation client vers une véritable relation de partenaire à forte valeur ajoutée ;
- 4. Optimisation des compétences : développer, encourager, susciter les talents des collaborateurs pour la pérennisation de notre mutuelle et la satisfaction de nos sociétaires
- 5. Amélioration de nos outils : moderniser, digitaliser les processus chronophages.

A.1.3' Faits marquants et activités de la période des RCBF

L'accord national interprofessionnel (ANI), obligeant à compter du 1er janvier 2016 toutes les entreprises du secteur privé à proposer une complémentaire santé collective à leurs salariés n'a pas eu d'impact sur les comptes 2015 mais c'est bien en 2016 que les conséquences ont été sensibles. La mutuelle a été en effet exposée à des départs de sociétaires, ayants droits et enfants de salariés, qui se voient contraints, de par la nouvelle réglementation, à adhérer à la mutuelle de leur employeur et à quitter ainsi les RCBF.

L'augmentation significative du solde technique s'explique par une régularisation comptable de la réserve générale de l'accord de branche de la boulangerie.

A.1.4' Compte de résultat des RCBF

RCBF	2016	2015	Var. 2016/2015
Cotisations acquises (yc acceptations)	38 498	38 063	1,1%
Charge de sinistres (yc acceptations)	-32 467	-33 281	-2,4%
Frais généraux	-2 241	-2 347	-4,5%
Solde technique avant réassurance	3 790	2 435	55,6%
Solde de réassurance	-1 327	-1 242	6,8%
Solde technique après réassurance	2 463	1 193	106,5%
Ratio combiné	93,6%	96,9%	-3,4%
Résultat financier	1 257	1 531	-17,9%
Dépenses et revenus non techniques	147	29	406,9%
Participations et intéressement	0	0	
Impôt sur les sociétés	-1 189	-1 035	14,9%
Résultat net	2 678	1 718	55,9%

MAPA-RCBF SGAM

A.1.1" Présentation générale de MAPA-RCBF SGAM

Le 8 janvier 2015, la MAPA et les RCBF ont créé une société de groupe d'assurance mutuelle, SGAM, qui vient pérenniser une collaboration étroite depuis de plus de trente ans. L'objectif est de nouer, développer et gérer des liens de collaborations, de distribution, de gestion et de réassurance existants à la date de constitution et ainsi que des liens de solidarité financière entre les deux mutuelles (annexe 1).

Dans la suite de ce rapport, la dénomination de « Sgam » ou « groupe » concerne l'entité MAPA-RCBF SGAM.

Ainsi la SGAM veille à ce que les deux mutuelles soient en mesure d'assurer chacune leurs obligations réglementaires en termes de solvabilité. À ce titre, elle supervise les liens de réassurance internes et externes, de gestion et de distribution liant et protégeant les deux mutuelles.

Avec 196 millions d'euros de primes, MAPA-RCBF SGAM ne représente que 0,3% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de petite taille. En tant que SGAM de deux mutuelles professionnelles, son profil de risque est simple. Elle dispose de 115 millions d'euros de fonds propres fin 2016.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Le siège social de l'ACPR se trouve au 61 rue Taitbout dans le 9ème arrondissement de Paris.

MAPA-RCBF SGAM fait appel à des commissaires aux comptes qui ont pour rôle d'émettre une opinion sur les comptes sociaux et de s'assurer que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation.

Le contrôle de la SGAM est assuré par les cabinets AUDICO et STREGO AUDIT respectivement 5 Rue Francois Hennebique 17140 LAGORD et Rue Augustin Fresnel 17182 PERIGNY.

A.1.2" Stratégie et objectifs de MAPA-RCBF SGAM

Les principales tendances et principaux facteurs qui contribuent au développement de MAPA-RCBF SGAM sont les suivants :

- une position forte sur le marché des professionnels de l'alimentaire avec déjà plus de 20% de taux de pénétration sur les professions alimentaires de détail
- un produit multirisque commerce déjà reconnu et toujours en amélioration
- des commerciaux proches de leurs sociétaires
- un outil d'aide à la vente innovant et efficace
- un portefeuille automobile assaini et profitable
- une agilité permettant une adaptation rapide aux progrès technologiques de son offre
- et enfin des fonds propres confortables qui peuvent faire face aux aléas de l'activité.

L'objectif de la SGAM est de devenir en 2020 l'Assureur Incontournable des professions alimentaires. Pour y arriver elle s'organise autour d'axes stratégiques, notamment :

- 1. Mobilisation commerciale : installer durablement une efficacité commerciale de qualité destinée à la conquête et à la fidélisation des clients ;
- 2. Excellence opérationnelle : enrichir en continu l'offre, y compris pour les PME de l'alimentaire, pour qu'elle soit innovante, compétitive, adaptable et génère du bénéfice ;
- 3. Proximité sociétaire : faire évoluer notre relation client vers une véritable relation de partenaire à forte valeur ajoutée ;
- 4. Optimisation des compétences : développer, encourager, susciter les talents des collaborateurs pour la pérennisation de notre mutuelle et la satisfaction de nos sociétaires
- 5. Amélioration de nos outils : moderniser, digitaliser les processus chronophages.

A.1.3" Faits marquants et activités de la période de MAPA-RCBF SGAM

Les faits marquants de l'exercice 2016 sont les suivants :

- des résultats techniques exceptionnels grâce à trois phénomènes :
 - * une sinistralité 2016 faible en automobile sur un portefeuille en régression et en diminution sur la branche dommage aux biens
 - * une reprise de provision de sinistres sur les périodes antérieures
 - * une mise en conformité d'une méthode de comptabilisation d'une provision en assurance de personnes générant du résultat technique. En effet cette provision, qui varie chaque année de 75% du résultat de cette branche, a été comptabilisée en 2016 nette de l'impact fiscal conformément à la Convention Collective Nationale, générant ainsi une reprise de provision de 4,7 M€.

- le changement de la couverture de réassurance. En effet d'une réassurance en silos, la MAPA a choisi de souscrire en 2016 un traité multi-branches qui couvre les branches automobiles, dommages aux biens et catastrophes naturelles. La MAPA abandonne ainsi son traité quote-part qui lui faisait céder 30% de son chiffre d'affaires de la branche dommage aux biens.

- L'accord national interprofessionnel (ANI), obligeant à compter du 1er janvier 2016 toutes les entreprises du secteur privé à proposer une complémentaire santé collective à leurs salariés n'a pas eu d'impact sur les comptes 2015 mais c'est bien en 2016 que les conséquences ont été sensibles. La mutuelle a été en effet exposée à des départs de sociétaires, ayants droits et enfants de salariés, qui se voient contraints, de par la nouvelle réglementation, à adhérer à la mutuelle de leur employeur et à quitter ainsi les RCBF ou la MAPA.

A.1.4" Compte de résultat de MAPA-RCBF SGAM

MAPA-RCBF SGAM	2016	2015	Var. 2016/2015
Cotisations acquises (yc acceptations)	196 214	196 186	0,0%
Charge de sinistres (yc acceptations)	-130 113	-150 721	-13,7%
Frais généraux	-44 497	-44 396	0,2%
Solde technique avant réassurance	21 604	1 069	1921,0%
Solde de réassurance	-11 063	-7 136	-55,0%
Solde technique après réassurance	10 541	-6 067	273,7%
Ratio combiné net de réassurance	94,6%	103,1%	8,2%
Résultat financier	7 439	8 637	-13,9%
Dépenses et revenus non techniques	222	558	-60,2%
Participations et intéressement	-1 084	0	
Impôt sur les sociétés	-4 279	-1 028	316,2%
Résultat net	12 839	2 100	511,4%

A.1.5" Spécifique Groupe - Transactions intragroupes

Les RCBF sont affiliés au sein d'une SGAM depuis le 1er janvier 2015 avec la MAPA concrétisant ainsi un partenariat datant de 36 ans. Ce partenariat avait pour objet de favoriser l'administration et le développement des RCBF grâce à l'aide logistique de la MAPA via la mise à disposition de ses réseaux, de ses supports informatiques, comptables et financiers, de son service de paie, de sa gestion des sinistres, de son contrôle interne et de gestion des risques, du marketing et de son programme de réassurance.

Les transactions intragroupes comptables sont ainsi principalement de deux ordres. D'une part la MAPA réassure les RCBF par des traités de réassurance, et d'autre part les RCBF et la MAPA ont signé une convention d'apporteurs d'affaires. Ces transactions sont éliminées dans le cadre de la combinaison des comptes de MAPA-RCBF SGAM.

A.2 Évolution du résultat de souscription

MAPA

	2016	2015	Var. 2016/2015
Cotisations acquises (yc acceptations)	173 162	173 570	-0,2%
Charge de sinistres (yc acceptations)	-112 017	-131 743	-15,0%
Frais généraux	-42 104	-42 093	0,0%
Solde technique avant réassurance	19 041	-266	7058,3%
Solde de réassurance	-10 811	-7 038	53,6%
Solde technique	8 230	-7 304	212,7%
Ratio combiné	4,8%	-4,2%	212,9%

	Résultat 2016 (en K€)						Solde technique 2015
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Charge de sinistres (yc acceptations)	Frais généraux	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2016	
Automobile - Responsabilité civile	18 102	5 499	5 302	7 301	-4 222	3 079	-6 664
Automobile - Autres garanties	29 494	18 547	8 638	2 309	121	2 430	2 139
Assurance maritime, aérienne et transport	117	62	34	21	-4	17	5
Incendie et dommages aux biens	64 191	42 764	18 799	2 628	-6 032	-3 405	-5 355
Assistance	2 317	2 652	678	-1 014	0	-1 014	-788
Santé	58 941	42 494	8 652	7 795	-673	7 122	3 363
Total	173 162	112 018	42 103	19 040	-10 810	8 230	-7 301

Les variations du solde technique entre l'exercice 2015 et 2016 s'expliquent essentiellement sur la charge de sinistres. En effet, ni les cotisations, ni les frais généraux n'ont évolué de manière significative sur la période.

La charge de sinistres diminue sur l'auto en particulier grâce à un tarif auto qui exclut les mauvais risques et par une mise en conformité d'une méthode de comptabilisation d'une provision en assurance de personnes générant du résultat technique.

Le solde de la réassurance est négatif à 10,8 M€, il était négatif de 7 M€ en 2015. Cette augmentation est consécutive aux déchargements de provisions en auto sur des sinistres réassurés.

RCBF

	2016	2015	Var. 2016/2015
Cotisations acquises (yc acceptations)	38 498	38 063	1,1%
Charge de sinistres (yc acceptations)	-32 467	-33 281	-2,4%
Frais généraux	-2 241	-2 347	-4,5%
Solde technique avant réassurance	3 790	2 435	55,6%
Solde de réassurance	-1 327	-1 242	6,8%
Solde technique	2 463	1 193	106,5%
Ratio combiné	6,4%	3,1%	104,1%

	Résultat 2016 (en K€)						Solde technique 2015
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Charge de sinistres (yc acceptations)	Frais généraux	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2016	
Responsabilité civile	1 759	-554	-206	999	-577	422	527
Protection juridique	1 380	-1 457	-162	-239	-52	-291	-241
Santé	35 359	-30 456	-1 873	3 030	-699	2 331	907
Total	38 498	-32 467	-2 241	3 790	-1 328	2 462	1 193

L'augmentation significative du solde technique s'explique par une régularisation comptable sur la branche santé.

MAPA-RCBF SGAM

MAPA-RCBF SGAM	2016	2015	Var. 2016/2015
Cotisations acquises (yc acceptations)	196 214	196 186	0,0%
Charge de sinistres (yc acceptations)	-130 113	-150 721	-13,7%
Frais généraux	-44 497	-44 396	0,2%
Solde technique avant réassurance	21 604	1 069	1921,0%
Solde de réassurance	-11 063	-7 136	-55,0%
Solde technique	10 541	-6 067	273,7%
Ratio combiné	94,6%	103,1%	8,2%

MAPA-RCBF SGAM	Résultat 2016 (en K€)						Solde technique 2015
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Charge de sinistres (yc acceptations)	Frais généraux	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2016	
Automobile - Responsabilité civile	18 102	-5 499	-5 320	7 283	-4 222	3 061	-6 660
Automobile - Autres garanties	29 493	-18 546	-8 668	2 279	121	2 400	2 147
Assurance maritime, aérienne et transport	117	-62	-34	21	-4	17	5
Incendie et dommages aux biens	64 190	-42 763	-18 862	2 565	-6 033	-3 468	-5 340
Responsabilité civile générale	1 759	-554	-207	998	-137	861	959
Protection juridique	1 380	-1 457	-163	-240		-240	95
Assistance	2 317	-2 652	-680	-1 015	0	-1 015	-787
Santé	78 856	-58 580	-10 563	9 713	-788	8 925	3 515
Total	196 214	-130 113	-44 497	21 604	-11 063	10 541	-6 066

Les variations du solde technique entre l'exercice 2015 et 2016 s'expliquent essentiellement sur la charge de sinistres. En effet, ni les cotisations, ni les frais généraux n'ont évolué de manière significative sur la période.

La charge de sinistres diminue sur l'auto en particulier grâce à un tarif auto qui exclut les mauvais risques et par une mise en conformité d'une méthode de comptabilisation d'une provision en assurance de personnes générant du résultat technique.

Le solde de la réassurance est négatif à 10,8 M€, il était négatif de 7 M€ en 2015. Cette augmentation est consécutive aux déchargements de provisions en auto sur des sinistres réassurés.

A.3 Évolution des produits financiers

MAPA

<i>(en milliers d'euros)</i>	3V12/2016			3V12/2015		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 671	68	1 740	1 671	135	1 807
Placements en actions	222	373	594	160	1 410	1 569
Placements obligataires, prêt	4 014	-127	3 888	3 421	205	3 626
Placements monétaires	91	23	114	274	18	292
Intérêts courus	-154	0	-154	-177	0	-177
Total du revenu des plac	5 844	338	6 182	5 349	1 768	7 117
Taux de rendement			2,86%			3,57%

Le revenu net des plus ou moins-values réalisées diminue de 935 K€ ce qui s'explique par de fortes plus-values sur actions enregistrées en 2015 qui n'ont pas vu leur équivalent en 2016, par manque d'opportunité.

Ainsi, rapporté à leur valeur nette comptable moyenne, le taux de rendement comptable des placements s'établit en baisse à 2,86% contre 3,57% en 2015.

RCBF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	520	3	523	359		359
Placements en actions	26		26	17		17
Placements obligataires, prêts	589	46	635	505	594	1 099
Placements monétaires	61	56	117	73	6	79
Intérêts courus	-45	0	-45	-22		-22
Total du revenu des placemen	1 152	105	1 257	931	600	1 531
Taux de rendement			2,79%			4,34%

Le revenu net des plus ou moins-values réalisées diminue de 274 K€ ce qui s'explique par de fortes plus-values sur actions enregistrées en 2015 qui n'ont pas vu leur équivalent en 2016, par manque d'opportunité.

Ainsi, rapporté à leur valeur nette comptable moyenne, le taux de rendement comptable des placements s'établit en baisse à 2,79% contre 4,34% en 2015.

MAPA-RCBF SGAM

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
MAPA-RCBF SGAM						
Placements immobiliers	2 199	71	2 271	2 035	135	2 170
Placements en actions	247	373	620	176	1 410	1 586
Placements obligataires, prêts	4 595	-81	4 515	3 919	788	4 707
Placements monétaires	154	79	233	349	24	373
Intérêts courus	-200	0	-200	-199	0	-199
Total du revenu des placemen	6 996	443	7 439	6 280	2 357	8 637
Taux de rendement			2,87%			3,71%

Le revenu net des plus ou moins-values réalisées diminue de 1 198 K€ ce qui s'explique par de fortes plus-values sur actions enregistrées en 2015 qui n'ont pas vu leur équivalent en 2016, par manque d'opportunité.

Ainsi, rapporté à leur valeur nette comptable moyenne, le taux de rendement comptable des placements s'établit en baisse à 2,87% contre 3,71% en 2015.

Titrisations de la MAPA, des RCBF et de MAPA-RCBF SGAM

Non applicable

A.4 Performance des autres activités

La MAPA perçoit des commissions de distribution des produits d'épargne, d'assurance vie, de prévoyance, de retraite et de prêts non significatifs par rapport au chiffre d'affaires de la SGAM.

A.5 Autres informations

Aucune élément particulier n'est à signaler.

Partie B - Système de gouvernance

B.1 Exigences générales de gouvernance

MAPA

B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA

La MAPA en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**. Lors de la dernière assemblée générale qui a eu lieu en mai 2016, le taux de participation était de 14,6 % (pour 109 793 sociétaires convoqués) contre 12,5 % à l'assemblée générale de juin 2015 (pour 111 197 sociétaires convoqués).

Le **conseil d'administration** est constitué d'administrateurs qui sont élus parmi les sociétaires par l'assemblée générale pour trois ans. Ils sont rééligibles et le conseil est renouvelé par tiers chaque année. Les administrateurs sont issus des organismes professionnels de l'alimentaire de détail.

Le **bureau** est composé du Président, des Vice-présidents, du Secrétaire du conseil d'administration, accompagnés du Directeur Général assisté du comité de direction.

Le **comité d'audit** a été créé en 2007 comme le permet l'article 24 des statuts. Il est composé de trois administrateurs dont un Président, renouvelé chaque année. Le premier Vice-président, le Vice-président (également responsable de la fonction clé Audit Interne) et le Président d'honneur - ancien Président de la MAPA - ont été désignés membres du comité d'audit ; le Président d'honneur en assurant la présidence. Le Président de la MAPA ainsi que le Directeur Général ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives.

Le conseil d'administration désigne le **Directeur Général**, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil administration.

Fin 2016, le **comité de direction** est constitué de directeurs, nommés par le Directeur Général. Il est ainsi composé du directeur assurances et services, du directeur des services d'information, du directeur du développement, et de la directrice administrative et financière. Des collaborateurs y font des présentations chaque fois que nécessaire selon la nature des dossiers abordés en séance. La responsable des ressources humaines assiste aux réunions du comité de direction.

B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA

Le nombre d'administrateurs est statutairement compris entre douze et vingt-et-un membres dont deux représentants élus du personnel. En 2016, le conseil est composé de dix-huit administrateurs dont seize représentants des sociétaires et deux représentants des salariés.

Le conseil nomme chaque année en son sein un président, un ou des vice-présidents, et un secrétaire.

Sont également présents aux réunions du conseil avec voix consultative, les administrateurs honoraires, le Directeur Général, assisté du comité de direction, un représentant élu du comité d'entreprise et, deux fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, ou par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Les administrateurs sont convoqués au minimum 8 jours avant la réunion du conseil par lettre simple. La convocation donne les points de l'ordre du jour qui y seront abordés. Les membres reçoivent en même temps que les convocations un dossier constitué notamment des procès-verbaux du conseil précédent, et au besoin, des notes sur les points à l'ordre du jour.

Il est tenu au siège social un registre consignait les présences et les procès-verbaux des délibérations. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, avec indication des membres présents et excusés. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Le **bureau** se tient entre deux réunions du conseil d'administration, et chaque fois que nécessaire à la demande du Président ou du Directeur Général. À l'issue de la réunion de

bureau est rédigé et validé un compte rendu ; ce dernier est signé par le Président et le secrétaire.

La Directrice Administrative et Financière ainsi qu'éventuellement le responsable du Contrôle Interne présentent et commentent leurs travaux au **comité d'audit**. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité et le secrétaire de séance.

Le **comité de direction** est animé par le Directeur Général ; il se réunit tous les 15 jours sur convocation et avec un ordre du jour ; les discussions et décisions sont l'objet d'un compte rendu.

Le **comité de gestion des risques** a été créé en 2014 afin de répondre à la directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen.

Il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction clé Gestion des Risques, du Directeur Assurances et Services, responsable de la fonction clé Conformité et du responsable du contrôle interne et gestion des risques. Les premières réunions ont débuté en 2015 et ce comité se réunit au moins quatre fois par an. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la MAPA est placée sous mandat. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre, il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière et du gérant du mandat MAPA. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA

La séparation des fonctions politiques, exercée par le conseil administration et exécutive, exercée par le Directeur Général, conduit à ce que le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le conseil les grandes orientations de la politique générale. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général, en concertation avec le Président.

Les emprunts, l'étendue des garanties, la fixation du plafond des capitaux garantis, l'achat ou la vente d'immeubles en pleine propriété restent de la compétence exclusive du conseil d'administration ou, à défaut, de la réunion de bureau qui prépare les travaux du conseil. Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence déterminé par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds sauf pour l'automobile dont la garantie responsabilité civile est illimitée.

La politique de réassurance est approuvée annuellement.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques.

Lors de ses différentes réunions, le conseil a fixé la réévaluation des cotisations ; les changements de tarification pour l'année 2016, examiné les rapports sur la solvabilité, approuvé le rapport sur le contrôle interne, les questions financières et la réassurance 2017, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2015 et entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, accepté l'évolution de la gamme santé, le plan commercial 2017, le plan de redressement sur la branche automobile et pris connaissance de l'avancement de la mise en place de Solvabilité II, du premier rapport ORSA et de l'actualité réglementaire. En outre, le conseil d'administration a validé les politiques écrites de la mutuelle, rencontré les responsables des fonctions clés (gestion des risques, audit interne, actuariat et conformité) et procédé à la nomination du Directeur Général Délégué. Il a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité de la société et fait part de ses remarques.

Le **bureau** examine généralement les points suivants :

- le suivi de l'activité commerciale,
- l'évolution de la sinistralité,
- les projets de renouvellement de gamme de produits,
- le suivi comptable et financier de la société,
- le choix des investissements immobiliers,
- les dossiers du fonds de solidarité,
- les propositions tarifaires pour l'année suivante,
- les projets de politiques écrites.

Ce **comité d'audit** a pour missions :

- de suivre les comptes prévisionnels,
- d'examiner les comptes définitifs avant leur soumission au conseil d'administration,
- de participer au processus de désignation des commissaires aux comptes,
- de prendre connaissance et de suivre les travaux de la fonction d'audit interne,
- de valider le plan d'audit,
- d'examiner les projets de rapports réglementaires sur la solvabilité et le contrôle interne,
- de suivre les travaux de préparation à Solvabilité II et de l'ORSA,
- de prendre connaissance des comptes rendus du comité des risques.

Enfin, le comité d'audit est chargé du suivi du dispositif de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux du contrôle interne. Le comité dispose de plusieurs sources d'information : cartographie des risques, rapports d'audit interne et externe, gestion des incidents, rapport des commissaires aux comptes.

Le directeur général avec l'aide du **comité de direction** prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, il prend part à la gestion des risques et notamment :

- veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- contribue à l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 8‰ des frais d'acquisition et d'administration.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration, celles du comité de direction par le Directeur Général. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

La part variable des salaires des commerciaux de la MAPA est collectivement attribuée par agence, en fonction de l'atteinte d'objectifs définis annuellement, qui inclut les résultats techniques. Elle peut atteindre de 0 à 200% du salaire mensuel. Elle est proratisée individuellement en fonction de la présence annuelle du collaborateur.

Une part variable individuelle est également attribuée aux commerciaux. Le cumul des primes collectives et individuelles ne peuvent dépasser 8 000 euros par an.

B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance des RCBF

Les RCBF en tant que société d'assurance mutuelle sont organisés en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour six ans. En 2016 le conseil d'administration est composé de dix membres pour les représentants des sociétaires et d'un membre pour le représentant des salariés, auxquels s'ajoutent quatre administrateurs honoraires. Le cas échéant, le conseil règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs, tous issus du monde professionnel de la boulangerie, ont généralement des mandats dans d'autres organismes notamment des groupements professionnels départementaux, la Confédération Nationale de la Boulangerie, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, ou encore l'Union Professionnelle Artisanale.

Si le **Directeur Général délégué**, qui est par ailleurs le Secrétaire Général de la Confédération de la Boulangerie est plus spécifiquement chargé des relations avec la profession boulangère, c'est le **Directeur Général** qui dirige l'ensemble des services des RCBF. Par ailleurs, le Directeur Général des RCBF occupe aussi ce poste à la MAPA.

B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle des RCBF

Le **conseil d'administration** nomme, en son sein, pour un an, un président, au moins un vice-président, et un secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur général, le Directeur Général délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, la responsable des services et, deux fois par an, le commissaire aux comptes, lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité des risques couvre les deux entités constitutif de la SGAM soit la MAPA et les RCBF.

Il est composé du directeur général, de la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, également responsable de la fonction clé Gestion des Risques des RCBF, du Directeur Assurances et Services de la MAPA, responsable de la fonction clé Conformité de la MAPA et du responsable du contrôle interne et gestion des risques de la MAPA. Les premières réunions ont débuté en 2015 et ce comité se réunit au moins quatre fois par an.

La gestion du portefeuille obligations et actions des RCBF est placée sous mandat chez . Un **comité financier** se réunit chaque trimestre, il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière de la MAPA et du gérant du mandat MAPA chez . Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités des RCBF

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les grandes orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité, tout emprunt destiné à la constitution et éventuellement à l'alimentation du fonds social complémentaire doit être autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds.

La politique de réassurance approuvée annuellement comprend des cessions en quote-part, en excédent de sinistres et un stop loss en lien avec les plafonds de garanties et l'aléa des fréquences sinistres.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques. Les investissements obligataires doivent être sur des émetteurs de notation supérieure ou égale à BBB-. La durée totale du portefeuille doit être inférieure à 5 ans.

Lors de ces différentes réunions le conseil a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2016, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance 2016, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2016, accepté l'évolution des garanties santé et, informé de l'état d'avancement du plan d'action Solvabilité II, pris connaissance de l'actualité réglementaire, entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes. Il a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité de la société et fait part de ses remarques.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la

mutuelle. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.5' Politiques et principes de rémunération des RCBF

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 4% des frais de personnel charges comprises.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

MAPA-RCBF SGAM

B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-RCBF SGAM

Chaque entreprise affiliée est représentée avec voix délibérative par son président et deux délégués élus pour un an par l'assemblée générale de l'entreprise affiliée. Tout représentant absent peut mandater un autre membre de l'assemblée.

Les membres du conseil d'administration de la SGAM et son directeur général sont membres de l'assemblée avec voix consultative. Les directeurs généraux des entreprises affiliées sont aussi membres de l'assemblée générale avec voix consultative.

Le nombre total de voix attribué à chacune des entreprises affiliées est égal à trois, soit une voix par représentant.

L'administration de la SGAM est confiée à un conseil d'administration comportant quatre membres au moins et dix-huit au plus, représentant les entreprises affiliées à la SGAM. Cette dernière ne peut en aucun cas être administrée par des administrateurs non issus des conseils d'administration des entreprises affiliées.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale ordinaire de la SGAM parmi les membres des conseils d'administration des entreprises affiliées. Si une entreprise affiliée est exclue, les administrateurs issus de cette entreprise sont réputés démissionnaires d'office.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans et sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit le président et le vice-président du conseil d'administration parmi ses membres présidents des entreprises affiliées, et au moins un secrétaire et un sous-secrétaire parmi ses autres membres. Ces fonctions durent un an et leurs titulaires sont rééligibles.

Pour l'exercice de leur fonction, la limite d'âge du président et du vice-président est fixée à 78 ans.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la SGAM le réclament.

Le conseil ne délibère que s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres du conseil.

Les délibérations et décisions du conseil d'administration sont consignées sur un registre spécial tenu au siège social. Les procès-verbaux retranscrits sur ce registre sont signés du président et d'un administrateur.

Le Directeur Général assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-RCBF SGAM

Le conseil d'administration décide de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les conditions définies au sein de la convention d'affiliation. À la demande d'une entreprise affiliée, lorsque la SGAM a mis en œuvre les mécanismes de solidarité en faveur de cette entreprise dans le respect de ses statuts, le conseil d'administration s'assure de la réalisation du plan de redressement. Il peut formuler des recommandations au conseil d'administration de l'entreprise affiliée bénéficiant des mécanismes de solidarité. Le conseil d'administration de l'entreprise affiliée destinataire de ces recommandations les porte à son ordre du jour, puis rend compte de sa position au conseil d'administration de la SGAM.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration dispose d'un droit d'information privilégiée sur toute décision des entreprises affiliées de nature à affecter durablement leur situation financière. À ce titre, le conseil d'administration, ou toute personne ou structure mandatée par lui à cet effet, dispose de tout pouvoir d'investigation et d'audit sur les éléments comptables, financiers et juridiques des entreprises affiliées.

Le conseil d'administration désigne un Directeur Général, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration.

B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-RCBF SGAM

Le conseil d'administration détermine les orientations d'activité de la SGAM et veille à leur mise en œuvre, nomme son directeur général et fixe sa rémunération.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la SGAM et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il rend compte à l'assemblée d'approbation des comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SGAM.

Le conseil d'administration veille au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution des actes de la SGAM, ainsi que de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Le Directeur Général peut déléguer partie de ses pouvoirs à des collaborateurs ou représentants de la SGAM chaque fois qu'il le jugera nécessaire, que ce soit pour la gestion courante, les besoins du service ainsi que pour des missions ponctuelles et déterminées. Il a nommé un Directeur Général délégué, approuvé par le conseil d'administration.

B.1.4" Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-RCBF SGAM

La gestion des risques, compte tenu de la taille des RCBF est réalisée par les équipes de la MAPA et couvre donc le périmètre MAPA-RCBF SGAM.

Le **comité de gestion des risques** a pour missions :

- de surveiller les risques opérationnels n'entrant pas dans le calcul du SCR qui entraîneraient des pertes résultant de procédures internes, de membres de personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs conformément à l'article 13 de la directive Solvabilité II ;
- d'examiner la cartographie des risques majeurs et son évolution ;
- de suivre la mise en œuvre des plans d'actions issus du plan global de maîtrise des risques (PMR) en fonction des ressources disponibles ;
- de déterminer les points de vigilance incontournables ;
- de s'assurer de la cohérence des dispositifs de management des risques avec d'autres démarches managériales ;
- de valider les politiques de l'entreprise selon la liste de l'ACPR.

B.1.5" Politiques et principes de rémunération de MAPA-RCBF SGAM

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA-RCBF SGAM.

Néanmoins les statuts prévoient que le Directeur Général ne peut être rémunéré que par un traitement fixe et par des avantages accessoires ayant le caractère soit d'aide et d'assistance à lui-même ou aux membres de sa famille, soit de contribution à la constitution de pensions de retraite en sa faveur. Sa rémunération est fixée par le conseil d'administration. Ces avantages ne peuvent en aucun cas consister en allocations variables avec l'activité de la SGAM. Les administrateurs peuvent recevoir le remboursement sur justificatifs des débours effectifs exposés par eux pour le compte de la SGAM. Les administrateurs de la SGAM peuvent également recevoir une indemnité dans les limites fixées par l'assemblée générale et la réglementation en vigueur.

B.2 Exigences générales de compétence de honorabilité

B.2.1 Liste des personnes qui assurent les fonctions clés

Les fonctions clés à la MAPA sont assurées par :

- Frédéric Molinié pour la fonction clé Conformité
- Manon Roussel pour la fonction clé Actuariat
- François Sillier pour la fonction clé Audit Interne et
- Cécile Joniot pour la fonction clé Gestion des risques.

Les fonctions clés aux RCBF sont assurées par :

- Philippe Maupu pour la fonction clé Conformité
- Manon Roussel pour la fonction clé Actuariat
- Michel Bressy pour la fonction clé Audit Interne et
- Cécile Joniot pour la fonction clé Gestion des risques.

Les fonctions clés à MAPA-RCBF SGAM sont assurées par :

- Frédéric Molinié pour la fonction clé Conformité
- Manon Roussel pour la fonction clé Actuariat
- Michel Bressy pour la fonction clé Audit Interne et
- Cécile Joniot pour la fonction clé Gestion des risques.

B.2.2 Informations sur la compétence et l'honorabilité pour la MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM

Le conseil d'administration dans sa collégialité, toute personne nommée président, vice-président, secrétaire, administrateur, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou responsable d'une fonction-clé définie dans la directive Solvabilité II, doit satisfaire pendant toute la durée respectivement de son mandat ou de sa fonction aux exigences de réputation et d'intégrité, de qualification, et d'expérience professionnelle prévues à l'article 42 de la directive 2009/138/CE garantissant notamment de sa part une réalisation et/ou une participation saine et prudente des missions et opérations qui lui sont confiées.

Ainsi les mutuelles veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions-clés et le conseil d'administration dans sa collégialité, satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

Les personnes présentées à l'assemblée générale ordinaire pour être nommées une première fois membre du conseil d'administration doivent avoir des fonctions non salariées au sein d'un syndicat ou d'un organisme professionnel des métiers de bouche, ou des commerçants en bestiaux ou des fleuristes. Leur dossier est étudié par le conseil d'administration. Il doit comprendre leur parcours professionnel et syndical, la nature et la date des contrats souscrits à la mutuelle, un extrait de casier judiciaire et la vérification d'absence de déclaration de faillite. L'assemblée générale réunie à titre ordinaire se prononce à la majorité des voix exprimées sur la résolution de nomination qui figure ensuite au procès-verbal. Les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

Les membres du bureau sont nommés par le conseil d'administration qui délibère à la majorité simple.

Le Directeur Général est nommé par le conseil d'administration qui vérifie ses qualifications, ses connaissances et son expérience professionnelle de telle sorte qu'il exerce une gestion saine et prudente. Le conseil d'administration s'assure aussi de la réputation et l'intégrité de la personne à nommer notamment par une absence de déclaration en faillite et un casier judiciaire vierge.

Pour les fonctions-clés et le Directeur Général Délégué, les personnes proposées par le Directeur Général au conseil d'administration doivent avoir des compétences reconnues dans le domaine de la fonction-clé concernée. Le Directeur Général doit s'assurer de leur compétence en vérifiant leur parcours professionnel et au besoin syndical pour la fonction d'Audit interne. Pour toutes les fonctions-clés, le Directeur Général vérifiera le casier judiciaire, l'absence de déclaration de faillite, la formation académique et les diplômes obtenus. Il vérifiera aussi le niveau d'expérience. Après nomination par le conseil d'administration, les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

B.3 Système de gestion des risques de MAPA-RCBF SGAM.

B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

Compte tenu de la taille des RCBF, la gestion des risques est centralisée au niveau de la MAPA. La gestion des risques de la MAPA couvre donc celle des RCBF, Il n'y a donc qu'une gestion des risques, celle de MAPA-RCBF SGAM.

La gestion des risques vise à identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative le résultat et (ou) l'activité des mutuelles.

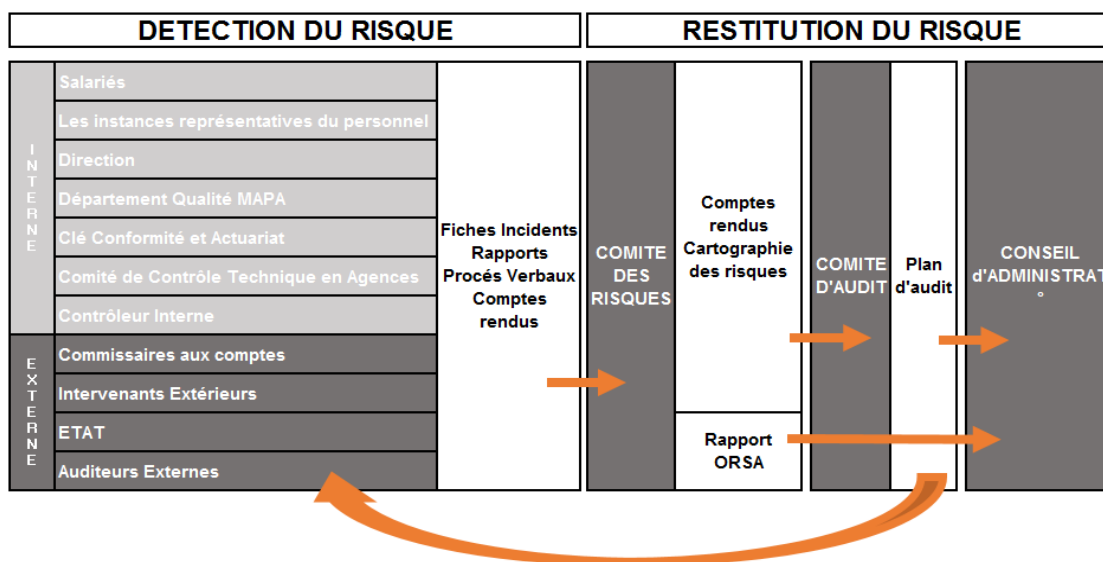
Le système d'évaluation des risques est encadré par une politique des risques qui pose les bases de la gestion des risques au sein de la mutuelle.

Le processus d'évaluation des risques se décompose en cinq étapes :

- La définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
- L'identification, mesure et hiérarchisation et l'analyse du risque ;
- Les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques ;
- Le calcul du besoin global de solvabilité ;
- Le rapport « ORSA ¹», dans son ensemble, matérialise le processus ORSA et la cinquième et dernière phase du système de gestion des risques, il est présenté une fois par an au conseil d'administration pour validation.

- L'appétence au risque est le niveau de risque global que la mutuelle est prête à prendre. Elle se traduit par des niveaux plus fins de tolérance aux risques. Les limites sont quant à elles opérationnelles et permettent de rester dans son cadre de tolérance et donc d'appétence. On les retrouve dans les statuts et dans la politique de Gestion des Risques de MAPA-RCBF SGAM.

- L'identification, la mesure et la hiérarchisation et l'analyse du risque. les risques, se matérialisent par une cartographie des risques. Le schéma ci-après représente les acteurs de l'identification du risque et les acteurs de la surveillance du risque. Les premiers alimentant les seconds de rapports, fiches incidents, comptes rendus via un pivot, le Contrôleur Interne et Gestion des risques qui les recueille, les analyse, alimente sa cartographie des risques puis les synthétise pour en informer le comité des risques, le comité d'audit puis enfin le conseil d'administration.



L'évaluation est effectuée une fois par an, sauf événement majeur jugé par la fonction-clé Gestion des risques qui demandera dans ce cas une nouvelle évaluation. Cette évaluation est contrôlée et validée par la fonction-clé Gestion des risques pour garantir la pertinence des résultats obtenus.

¹ Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité

La volatilité pourra être abordée lorsque la MAPA et les RCBF auront plus d'historique sur l'application de la directive Solvabilité II. Elles pourront alors juger de la pertinence de l'intégration de ses risques propres dans le besoin global de solvabilité.

B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Chaque risque est évalué suivant une échelle d'impact. Une fois hiérarchisé, le risque est positionné sur une cartographie en fonction de sa fréquence et de sa gravité au regard de la stratégie. Le profil de risque repose alors sur la réalisation de cette cartographie des risques et sur l'ensemble des mesures de protection que prend le groupe face à ces risques majeurs.

Ainsi cet exercice permet d'une part de prendre les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques et d'autre part de construire des scénarii de stress qui font l'objet d'une modélisation dont les résultats sont décrits dans le rapport ORSA.

En 2016, il n'y a pas de risques significatifs qui ne soient pas sous maîtrise de la solvabilité de MAPA-RCBF SGAM.

B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs

En effet, la question se pose sur la prise en compte intégrale des risques propres à la SGAM dans les calculs de la formule standard. C'est pour cela que tout risque identifié comme propre au Groupe, qui n'est ni pris en compte dans la formule standard ni atténué par un plan de maîtrise, peut nécessiter un besoin additionnel de solvabilité.

Les risques non pris en compte dans les calculs sont donc ceux pour les lesquels il n'y a pas de plan de maîtrise. En 2016, il n'y en a pas d'identifiés.

B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision

De la cartographie risque sont traités en priorité les risques majeurs et des décisions stratégiques sont ainsi prises pour les limiter.

Par les informations à disposition (rapport ORSA, synthèse des missions d'audit, rapports des commissaires aux comptes, procès-verbaux du comité des risques, indicateurs...) le conseil d'administration est en mesure de valider le plan d'audit, de modifier si nécessaire les niveaux de risques (appétence, tolérance ou limite) et d'orienter/d'approuver les actions prévues par la Direction Générale pour atténuer les risques identifiés.

Ainsi en 2015 le conseil d'administration a validé la suspension de la prospection de la restauration et a approuvé le renforcement des règles de souscription. La Direction Assurances et Services proposera ainsi un nouveau contrat Multirisque Commerce et des nouvelles règles de souscription au cours du premier semestre 2017.

De même, pour faire croître son chiffre d'affaires, et face aux menaces que constitue la concurrence sur le marché d'assurance des professionnels, les conseils d'administration ont demandé à la Direction Générale de réfléchir à des solutions pour endiguer ce phénomène de décroissance, des solutions ont ainsi été apportées par la Direction Générale.

Pour améliorer sa qualité, ses coûts et ses délais, MAPA-RCBF SGAM s'est lancée en fin d'année 2015 dans une démarche visant la qualité en appliquant la méthode de l'EFQM². Ainsi, le comité de direction, après avoir inventorié les processus propres à MAPA-RCBF SGAM (cartographie des processus), a identifié ceux qui contribuaient le plus à la stratégie du groupe. Sept processus clés ont alors été identifiés comme prioritaires, ils feront l'objet d'un travail approfondi dans les deux prochaines années.

Enfin, le risque de pertes techniques n'a pas été identifié comme un risque majeur. Toutefois, la volonté de la Direction Générale à pouvoir limiter la perte annuelle de souscription sur le périmètre réassuré Auto, RC, Incendie, Tempête, Cat Nat (hors CCR) l'a incitée à modifier en 2015 sa structure de réassurance pour l'exercice 2016.

D'une réassurance par branche, la MAPA est passée à une réassurance mutualisant les risques cités ci-dessus regroupant donc à la fois des branches courtes et des branches longues.

Pour assurer la pertinence de cette couverture, la SGAM a intégré l'audit de ce nouveau programme de réassurance dans son plan d'audit 2016 qui a conclu à l'intérêt de ce type de réassurance d'autant plus que le prix était intéressant.

B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque

L'activité d'assurance consiste à prendre en charge, totalement ou partiellement, et contre paiement d'une cotisation, les risques auxquels l'assuré ne souhaite pas être exposé.

Ce faisant, l'assureur s'expose lui-même à des risques, qu'il lui convient de gérer en conformité avec la réglementation, ses valeurs et dans le respect de son cadre d'appétence aux risques.

Cette gestion des risques passe ainsi par une première étape d'identification des risques auxquels s'expose l'entreprise et qui découlent des orientations stratégiques qu'elle souhaite prendre.

Le rapport ORSA intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise. Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques, dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par la MAPA, ayant potentiellement des impacts importants pour cette dernière, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de

² L'European Foundation for Quality Management ou *EFQM*[®], soit en français Fondation européenne pour la gestion de la qualité

la marge de solvabilité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

La cartographie des risques est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque (générant par exemple la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel). Cet exercice a été réalisé à partir d'entretiens avec des membres du comité de direction et une synthèse de la cartographie des risques opérationnels.

Les risques sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Risques stratégiques :

Ce sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises.

Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques suivants peuvent être cités :

- environnement interne : pilotage, gouvernance
- environnement externe : changement politique, économique, réglementaire³, concurrence ;

Face à ces risques, la MAPA a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- mise en place d'un processus stratégique et de pilotage de la MAPA ;
- cellule de veille réglementaire ;
- veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- concertation avec les instances professionnelles.

- Risques financiers :

Il s'agit des risques résultant directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers. Ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.

On peut citer les risques suivants :

- action ;
- taux ;
- spread ;
- immobilier ;
- change ;
- concentration.

3 Évolution de la réglementation (loi Hamon ou Accord National Interprofessionnel).

Face à ces risques, MAPA-RCBF SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- définition de l'allocation stratégique ;
- suivi de la gestion financière ;
- gestion actif-passif.

Le tout a été reporté dans des politiques écrites.

Les scénarios de stress permettent de vérifier la résilience des portefeuilles d'actifs dans des conditions extrêmes tels des chocs actions ou immobiliers.

• Risques techniques :

Ce sont les risques qui découlent des activités de MAPA-RCBF SGAM, et qui englobent notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance. Il s'agit du risque que les niveaux de prestations et de pertes ultimes dérivent du niveau attendu à cause d'erreurs dans l'évaluation des risques, de changements dans l'environnement de risque ou d'écarts réel-attendu.

Les risques suivants peuvent être cités :

- souscription ;
- provisionnement ;
- mortalité/longévité ;
- incapacité/invalidité ;
- rachat ;
- catastrophe.

Face à ces risques, MAPA-RCBF SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- politique tarifaire ;
- veille réglementaire pour anticiper les évolutions susceptibles d'atteindre la rentabilité technique de la mutuelle
- couverture en réassurance révisée annuellement afin de s'adapter aux évolutions en fonction des besoins ;
- rappel de cotisations auprès des sociétaires ;
- politiques écrites de souscription et de provisionnement.

• Risques opérationnels :

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations.

Face à ces risques MAPA-RCBF SGAM a mis en place des règles et des contrôles à différents niveaux hiérarchiques et organisationnels, et, un processus de gestion des incidents.

B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente"

La MAPA et les RCBF déterminent les parts de leurs investissements consacrées aux immobilisations corporelles, aux placements (obligations et actions) et à leurs trésorerie pour répondre au mieux à leurs besoins de solvabilité.

Tout achat ou vente de biens immobiliers est soumis à l'autorisation du conseil d'administration.

Les ordres de placement sont de la responsabilité du Directeur Administratif et Financier en concertation avec le Directeur Général pour la gestion courante du portefeuille, et avec l'accord de celui-ci pour les opérations concernant les placements nouveaux.

Le Responsable de la comptabilité générale a une délégation de pouvoirs en ce qui concerne la gestion de la trésorerie, toujours en concertation avec le Directeur Administratif et Financier ou le Directeur Général.

La politique du risque d'investissement des mutuelles (voir A.3.1) est de prendre les mesures nécessaires, sans utiliser de produits dérivés⁴ :

- pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE ;
- pour garantir que les investissements tiennent compte de la nature de son activité, de ses limites approuvées de tolérance au risque, de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme ;
- pour évaluer en interne le risque de crédit présenté par les contreparties aux investissements, y compris lorsque ces contreparties sont des administrations centrales.

Enfin, la politique du risque d'investissement prévoit, lorsque cela est approprié pour assurer une gestion efficace des risques, les limites quantitatives internes applicables aux actifs et aux expositions.

B.3.7 Évaluations de crédit

La MAPA et les RCBF ont délégué en grande majorité la gestion de leurs portefeuilles de valeurs mobilières à AM. Cette société dont la MAPA est actionnaire, est une société de gestion agréée par l'AMF.

⁴ Un dérivé est un actif ou un passif financier dont la valeur dépend (ou dérive) de celle d'autres actifs, passifs ou indices (« l'actif sous-jacent »). Les dérivés sont des contrats financiers qui englobent une large gamme d'instruments, tels que les contrats à terme, les contrats d'option, les bons de souscription, les contrats d'échange et composites.

Les gérants obligataires s'appuient pour la sélection des titres et le suivi du portefeuille sur une équipe de huit analystes crédit. Chaque analyste a une expertise sectorielle.

L'objectif de l'analyste crédit est de qualifier le risque crédit à un horizon de cinq ans. L'analyse prend en compte notamment une vision des perspectives sectorielles, les fondamentaux de l'émetteur et l'évolution de son endettement. Cette étude se fait sur la base d'une analyse qualitative renforcée par des données quantitatives.

À l'issue de cette revue, les conclusions sont synthétisées dans un rapport mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs d' AM. Le risque de défaut est ainsi qualifié de : élevé, modéré ou faible. Les émetteurs sont notés selon une méthode interne.

Ces éléments permettent de suivre la qualité et le risque du portefeuille obligataire.

Les limites et les reportings font référence à des notations externes. Quand un émetteur est noté par plusieurs agences (Moody's, S&P et/ou Fitch), la seconde meilleure note est retenue.

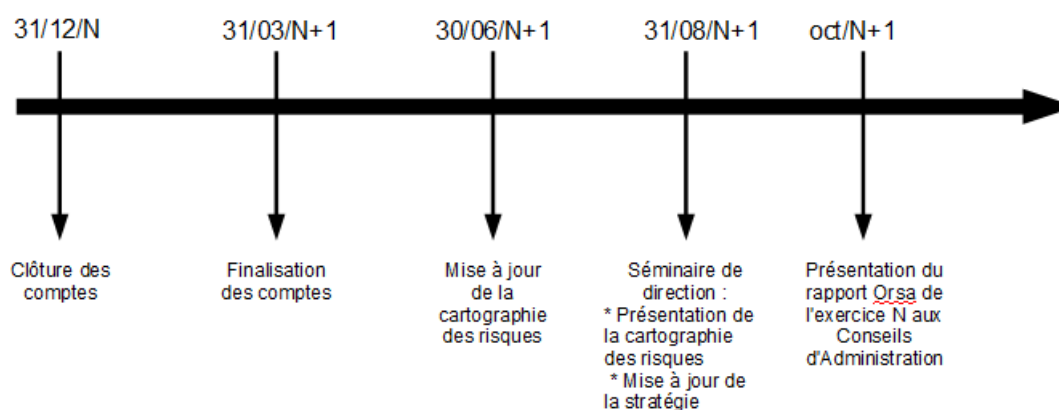
Comme indiqué ci-dessus l'évaluation de crédit n'est pas le seul critère qui permet de sélectionner un investissement (voir A.3.1).

Pour le choix des réassureurs, nous travaillons avec deux courtiers qui nous conseillent et nous informent régulièrement sur la santé des réassureurs. Nous avons également fait auditer, par un troisième courtier, notre programme de réassurance. Un diagnostic positif nous a été délivré sur le programme, le tarif et le choix de nos réassureurs.

Comme pour les investissements, la notation est un critère mais pas le seul dans la sélection de nos réassureurs.

B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-RCBF SGAM.

L'ORSA est un processus annuel constitué de rendez-vous récurrents tels que, comités de direction, comités de gestion des risques, comités d'audit... comme l'indique le tableau au paragraphe B.3.4. Cette présentation synthétique du calendrier d'exécution de l'Orsa montre les dates majeures du processus.



Des alertes peuvent être données à tout moment, en particulier par le comité de Gestion des risques, qui lui-même alerté par le contrôleur Interne et de Gestion pourrait se réunir exceptionnellement et envisager ainsi la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel.

B.3.9 Intégration de la gestion des risques à la MAPA, aux RCBF et à MAPA-RCBF SGAM.

En plus du schéma B.3.1 qui illustre bien la manière dont le système de gestion des risques est intégré à la structure organisationnelle et aux prises de décisions des mutuelles, les organigrammes complètent cette description.

Ainsi les contributeurs à la gestion des risques et au contrôle interne sont au nombre de quatre, la Directrice Administrative et Financière, responsable de la fonction-clé Gestion des risques des trois entités, le contrôleur interne et de gestion des risques, le chargé de la surveillance du risque et celui du contrôle technique en agence. La gestion des risques et le contrôle interne concernant bien tous les salariés par ailleurs.

La Directrice Administrative et financière de la MAPA étant la responsable de la fonction-clé Gestion des risques de la MAPA et des RCBF, c'est elle qui fait le lien entre la gestion des risques organisée à la MAPA et celle des RCBF. Compte tenu de l'effectif des RCBF soit 16 personnes, il n'y a pas d'autre contributeur aux RCBF si ce n'est tous les salariés qui ont, comme pour la MAPA, un rôle d'alerte par le biais des fiches incidents.

B.3.10 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de chacune des trois entités (MAPA, RCBF, MAPA-RCBF SGAM) vise à contrôler et à maîtriser des activités mises en œuvre de façon continue par le comité de direction ainsi que par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. La finalité étant :

- La protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- La réalisation et l'optimisation des opérations conduites par des trois entités, conformément à ses politiques et ses stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- La fiabilité et l'intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner une image fidèle et sincère de la mutuelle ;
- La conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne

Pour atteindre ces objectifs, la MAPA et les RCBF ont mis en place, au fil des années un grand nombre d'écrits tels que règlements, notes internes, circulaires et procédures qui limitent les pouvoirs de chacun à son strict champ de compétence et de responsabilités. Une hiérarchie, clairement définie permet le positionnement de contrôles permanents tels que :

- contrôle de 1^{er} niveau : contrôles intégrés au processus effectués par la hiérarchie ou les opérationnels ;
- contrôle de 2^{ème} niveau : contrôles réguliers effectués par les acteurs indépendants.

Parallèlement à ces contrôles permanents, un processus d'alerte d'incidents permet d'identifier et d'inventorier les faiblesses, défauts et carences notables du contrôle interne de la MAPA et des RCBF dans une base d'incidents. S'en suivent des plans d'actions approuvés ou des recommandations destinées à améliorer les procédures de contrôle et de travail.

Un contrôle de 2^{ème} niveau est fait dans les agences par un contrôleur rattaché directement au Directeur Assurance et Services selon une méthode et un programme de travail standards définis par le comité des risques.

Enfin, dans le cadre de sa mission, les commissaires aux comptes, tous les ans, de façon indépendante, testent l'efficacité du contrôle interne.

B.5 Fonction audit interne

B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne

L'Audit Interne de chacune des trois entités (MAPA, RCBF, MAPA-RCBF SGAM) constitue un levier de performance et d'amélioration des processus. Il permet notamment de s'assurer qu'en fonction des principaux risques, compris comme l'ensemble des événements ou facteurs susceptibles d'empêcher l'atteinte des objectifs du groupe dans son ensemble et dans son individualité, des procédures de contrôles internes sont mises en place, qu'elles sont pertinentes et correctement appliquées.

B.5.2 Description des audits internes

En l'absence de service d'Audit Interne propre, un organisme indépendant est affecté à chaque mission. Cependant si des compétences et de l'indépendance sont trouvées en interne (MAPA ou RCBF), il peut être affecté ponctuellement un ou plusieurs salariés (compétents et indépendants) à la réalisation de la mission.

B.5.3 Plan d'audit

Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de la MAPA ou des RCBF.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction-clé Actuariat a été mise en place en 2016.

Les missions de cette fonction clé sont les suivantes :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées,
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données,
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations,
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription,
- contribuer au système de gestion des risques.

Le rapport actuariel est élaboré chaque année par la responsable de la fonction-clé Actuariat de la MAPA, des RCBF et MAPA-RCBF SGAM, chef du Service Actuariat de la MAPA et actuaire diplômée de l'Institut de Science Financière et d'Assurances.

Les différentes analyses présentées dans ce rapport s'appuient notamment sur :

- des auditions réalisées auprès des responsables de branches pour les politiques de souscription,
- les travaux du Service Actuariat pour l'analyse des provisions, de la qualité des données, et la structure de réassurance,
- l'audition des membres de la Direction Administrative et Financière pour les processus de choix des contreparties, allocations de parts, et descriptifs des montants recouvrables auprès des réassureurs,
- les travaux de la fonction-clé gestion des risques.

B.7 Sous-traitance

Les RCBF, comme la MAPA pour tous nouveaux sous-traitants :

- réalisent un examen approfondi pour vérifier que le prestataire de services est doté des aptitudes, de la capacité et de tout agrément légal nécessaire pour exercer les fonctions ou activités requises de manière satisfaisante, compte tenu de ses objectifs et de ses besoins ;
- veillent à ce que le prestataire de services ait pris toute mesure nécessaire pour qu'aucun conflit d'intérêts manifeste ou potentiel ne compromette la satisfaction de ses besoins ;
- veillent à ce qu'il existe un accord écrit définissant clairement les droits et obligations respectifs des deux parties ;
- veillent à ce que les conditions générales de l'accord de sous-traitance soient clairement expliquées au conseil d'administration et avalisées par celui-ci ;
- veillent à ce que l'accord de sous-traitance n'entraîne la violation d'aucun texte de loi, en particulier des règles relatives à la protection des données ;
- veillent à ce que le prestataire de services soit soumis aux mêmes dispositions, en matière de sûreté et de confidentialité des informations que celles qui s'appliquent à elle-même.

Le processus de sélection d'un prestataire doit suivre l'ensemble des points listés ci-dessus, toute exception devant être justifiée.

B.8 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

Partie C – Profil de risques

C.1 Risque de souscription

Le profil de risque de souscription des mutuelles ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- les souscripteurs sont salariés de la MAPA, il n'y en a pas aux RCBF ;
- ils suivent un guide de souscription, mis à jour régulièrement, qui les oriente dans un cadre défini ;
- la réévaluation annuelle des tarifs est soumise à des règles précises et est validée par les conseils d'administration respectifs ;
- les sociétaires sont répartis sur le territoire français à l'exception des DOM TOM ;
- Il n'y a pas de concentration de risque ;
- Enfin le programme de réassurance permet une connaissance du risque maximal que MAPA-RCBF SGAM connaît et sait pouvoir supporter.

C.2 Risque de marché

Le profil de risque de marché de MAPA-RCBF SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- la MAPA et les RCBF se sont donnés des limites de répartition du portefeuille de placement ;
- dans cette limite l'entité opte pour une diversification des supports d'investissement en terme de stratégie de placements et de gestionnaires ; ainsi plusieurs OPCVM gérés par trois sociétés différentes ont été choisis pour le placement sur la poche actions. L'arbitrage est décidé lors des comités financiers avec Mandats selon les perspectives financières et économiques ;
- les mutuelles ne traitent pas en devises leurs placements sont exclusivement en euro ;
- la MAPA et les RCBF ont fait le choix de travailler avec plusieurs banques françaises toutes notées A ;
- pour l'inflation, les mutuelles considèrent ne pas avoir un besoin en capital sur ce risque qui est maîtrisé par deux éléments. Le premier vient de la nature du portefeuille d'assurance dont les délais de paiements de sinistres sont courts. Le deuxième élément vient de la gestion des placements pour laquelle le risque inflation est pris en compte par la durée des obligations qui est relativement faible entre 4 et 5 ans, et permet ainsi de réinvestir assez rapidement sur des taux qui évoluent avec l'inflation ;
- le choix des réassureurs se fait aussi d'après leur qualité définie par la référence des notations de la société Standard and Poor's. Le minimum de la note exigée pour qu'un réassureur participe à un traité est BBB+ pour les branches courtes et A- pour les branches longues. Une exception est faite sur un réassureur non noté et soumis à solvabilité 2 qui est un partenaire historique de la MAPA. Les ratios de solvabilité de cette société et de son groupe sont demandés chaque année pour

- s'assurer de leur fiabilité économique ;
- enfin, le nombre de réassureurs par traité hors assurance de personnes est toujours supérieur ou égal à quatre et supérieur ou égal à deux pour les traités d'assurance de personnes.

Néanmoins, comme indiqué ci-dessus dans un scénario catastrophe de crise financière, en appliquant, pour la MAPA un taux de décote général de 50% contre une moyenne de près de 31% appliquée selon la formule standard sur les actions et 40% sur l'immobilier, et pour les RCBF, en appliquant un taux de décote général de 50% contre une moyenne de près de 23% appliquée selon la formule standard sur les actions et 40% sur l'immobilier, les mutuelles gardent un niveau de solvabilité largement supérieur au minimum requis.

C.3 Risque de crédit

Le profil de risque de crédit de la MAPA et des RCBF ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements.

C.4 Risque de liquidité

Le profil de risque de crédit des mutuelles ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- la mutuelle ne souscrit pas de risques à long terme ;
- ni la MAPA ni les RCBF n'ont d'engagements à long terme,
- la trésorerie disponible sur les comptes bancaires, OPCVM et comptes sur livret, permet de faire face aux besoins quotidiens de trésorerie sur une année ;
- Un suivi de trésorerie avec prévision des flux à venir sur une période d'un an est maintenu régulièrement à jour.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs. Ces risques englobent les risques relatifs aux systèmes d'information, les risques de fraude, les risques liés aux ressources humaines, les risques de réalisation (processus, erreur humaine, ...), les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes, les risques de distribution, le risque de non respect de la réglementation et les risques liés à la sous-traitance.

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- l'identification des risques opérationnels (cf B.3.4) ;
- l'évaluation des risques opérationnels bruts et résiduels (cf B.3.1) ;
- le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont priorisés puis analysés de façon à déterminer le mode de gestion appropriée ;

- le suivi des risques opérationnels par les contrôles de niveau 1 et 2 (cf B.4.2).

Les collaborateurs réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes. Il s'agit du premier niveau de contrôle.

Le responsable du Contrôle interne et de la Gestion des risques opère des contrôles de niveau 2.

Par ailleurs, la MAPA comme les RCBF disposent d'un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet au comité de gestion des risques d'être informé des risques avérés des mutuelles.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. partie C.7.3) et par l'évaluation des SCR et MCR (cf. partie E.2).

C.6 Autres risques importants

Les risques stratégiques sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques stratégiques couvrent différents domaines de MAPA-RCBF SGAM à savoir :

- le risque de changement économique, politique et réglementaire appréhendé au travers du suivi des activités au regard des évolutions réglementaires et par le suivi du plan de conformité. Les éléments concourant à la maîtrise de ce risque sont la veille réglementaire ;
- le risque de gouvernance dont les moyens de maîtrise s'appuient sur la définition de rôles et responsabilités des instances de gouvernance mais également sur la définition d'un processus décisionnel et de politiques écrites et enfin sur l'organisation de délégations de pouvoirs ;
- le risque de pilotage suivi au travers de reportings réglementaires ou internes et par les évaluations ORSA et dont la maîtrise est suivie dans le cadre du processus «piloter MAPA-RCBF SGAM» ;
- le risque de partenariats encadré par l'existence de conventions de partenariats ;
- le risque de concurrence suivi au travers de l'indicateur de parts de marché et du suivi des objectifs et des indicateurs de production, par un plan de développement annuel et des plans d'actions correctifs en cas de performance inférieure aux objectifs.

C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques

C.7.1 Exposition au Risque

À noter que la MAPA et les RCBF ne sont ni exposés à des risques découlant de positions hors bilan ni à des transferts de risques liés à des véhicules de titrisation.

Mesures utilisées :

Notre méthode de mesure et de hiérarchisation du risque se fait d'après 2 échelles différentes, l'échelle d'impact et l'échelle de fréquences.

1

Echelle d'impact

C'est une échelle d'impact financier pour laquelle 4 niveaux ont été définis.

Définition	1-Limité	2-Significatif	3-Critique	4-Catastrophique
Objectif stratégique	- Peu de conséquence avec un retour au nominal simple et rapide	- Conséquences indésirables mais n'affectant qu'un secteur de l'entreprise, avec un retour nominal dans un temps relativement court.	- Conséquences lourdes pour l'entreprise, les objectifs ne seront pas atteints et le retour au nominal sera complexe	- Conséquences entraînant la destruction importante des ressources de l'entreprise, entraînant un retour nominal complexe.
Chiffre d'affaires / Activité	Impact faible ou nul	Impact de 1% à 2%	Impact de 3% à 10%	Impact > 11%
Réglementation	- Observation des autorités de tutelle ACPR - Responsabilité civile engagée	- Avertissement de l'ACPR. - Responsabilité civile avérée devant les tribunaux (montant élevé)	- Blâme de l'ACPR - Mise en cause pénale	- Retrait d'agrément - Condamnation pénale
Impact sur fonds propres	FINANCIER < 100 000 €	FINANCIER [100 000 € - 1 M €]	FINANCIER [1 M € - 5 M €]	FINANCIER > 5 M €
Augmentation des frais généraux				
Réputation	- Lettre à la presse locale/spécialisée du secteur	- Série d'articles à la presse locale/spécialisée du secteur	- Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux	- Action groupe ou au niveau des fédérations des métiers de bouche
Humain	- Augmentation légère de AT ou absentéisme - Incident impliquant un usager	- Augmentation significative et durable des AT et(ou) de l'absentéisme - Incidents multiples des sociétaires en agence	- Accident grave avec ITT - Augmentation grave et durable de l'absentéisme.	- Décès d'un collaborateur - Décès multiple de collaborateurs.

2 Echelle de fréquence ou probabilité d'occurrence

C'est une échelle de fréquence absolue (indépendante de la durée du cycle de vie du produit)

	1-Rare	2-Peu probable	3-Possible	4-Fréquent
Définition	Evénement risquant de se produire à un moment donné	Evénement devant se produire à un moment donné	Evénement probable dans la plupart des cas	Evénement attendu dans la plupart des cas
Réalisation calendaire	5 ans	3 ans	12 mois	Immédiat

3 Echelle niveau de maîtrise

Donne la perception de l'efficacité des moyens de contrôles mis en œuvre pour réduire l'impact ou la probabilité du risque.

	1-Faible	2-Partiel	3-Avancé	4-Maximum
Définition	<ul style="list-style-type: none"> - Risque émergent encore mal reconnu - Aucune mesure n'a été effectivement prise en compte 	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque est identifié et pris en compte dans la conduite des opérations. - Des mesures existent et sont mises en œuvre sans toutefois permettre de traiter de façon globale et/ou pertinente. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des mesures formalisées et testées permettent de traiter le risque de façon appropriée - Ces mesures sont toutefois susceptibles, à la marge, d'être améliorées par d'autres dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Le traitement du risque est totalement intégré dans la conduite des opérations - Toutes les mesures possibles en l'état des connaissances disponibles ont été prises (formalisées/testées) - Davantage de traitement n'est pas économiquement justifié.

Il en ressort une cartographie des risques.

Description des risques exposés :

Les risques majeurs auxquels MAPA-RCBF SGAM est exposée et leurs évolutions sur l'année se résument par le tableau suivant :

Risques majeurs 2014		+	-	Risques majeurs 2015	
R37	Risque de recul ou stagnation du développement commercial			R37	Risque de recul ou stagnation du développement commercial
R34	Risque stratégique			R34	Risque stratégique
R56	Risque souscription non conforme à la stratégie			R56	Risque souscription non conforme à la stratégie
R16	Risque de tarification		Risque de tarification	R16	
		Risque informatique		R48	Risque informatique

Comme présenté dans le paragraphe B.3.8, la mise à jour de la cartographie des risques de l'exercice N-1 se faisant au 30 juin de l'année N+1, la description des risques majeurs exposés ci-dessus sont ceux de 2015.

C.7.2 Concentration des risques

Les expositions liées à la réassurance, aux obligations, aux actions et aux comptes courants sont jugées importantes lorsqu'elles dépassent 3% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-RCBF SGAM, soit 4 370K€.

Les concentrations de risques importantes représentent :

- 2% de l'ensemble des contreparties de MAPA-RCBF SGAM,
- 29% du montant total des contreparties de MAPA-RCBF SGAM.

C.7.3 Atténuation des risques

Les décisions de gestion

La détermination de risques majeurs a entraîné des prises de décision dont voici un résumé, à titre d'illustration au niveau de MAPA-RCBF SGAM :

Risque de stagnation du développement commerciale	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du processus « vendre nos produits et services » selon la démarche Efqm. - Mise en place d'une prime individuelle des commerciaux en 2016. - Lancement d'un projet entreprise CAP2020 afin de relancer l'activité commerciale et faire évoluer nos pratiques managériales et de technique de vente
Risque stratégique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du processus « définir et déployer la stratégie». - Suivi des indicateurs clés du processus stratégique. - Redescendre en cascades les objectifs stratégiques au niveau de chaque collaborateur à son échelle. - Suivi des indicateurs clés.
Risque souscription non conforme à la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du processus « concevoir et réaliser nos produits et services » selon la démarche Efqm - Surveillance du portefeuille auto – analyse hebdomadaire des affaires nouvelles. - Production de reporting mensuelle de l'activité toute branche. - Révision de tarif et nouveau contrat
Risque informatique	<ul style="list-style-type: none"> - La montée en puissance de la cybercriminalité expose notre société - Notre politique de sécurité informatique fait l'objet de mise à jour régulière - Un audit externe portant sur la sécurité informatique de la SGAM MAPA-RCBF est prévu en 2016. - Audit externe du système informatique sur la branche assurance de personne

La réassurance

La volonté de la Direction Générale à pouvoir limiter la perte annuelle de souscription sur le périmètre réassuré Auto, RC, Incendie, Tempête, Cat Nat (hors CCR) l'a incitée à

modifier en 2015 sa structure de réassurance pour l'exercice 2016.

D'une réassurance par branche, la MAPA est passée à une réassurance mutualisant les risques cités ci-dessus regroupant donc à la fois des branches courtes et des branches longues.

Pour assurer la pertinence de cette couverture, la MAPA a fait auditer ce nouveau programme de réassurance en 2016. L'audit a conclu à l'efficacité de ce plan de réassurance compte tenu des objectifs fixés.

Autre méthode d'atténuation du risque

Pour améliorer sa qualité, ses coûts et ses délais et diminuer ses risques opérationnels, la MAPA s'est lancée en fin d'année 2015 dans une démarche EFQM. Ainsi, le comité de direction, après avoir inventorié les processus propres à MAPA-RCBF SGAM (cartographie des processus), a identifié ceux qui contribuaient le plus à la stratégie du groupe. Sept processus clés ont alors été identifiés comme prioritaires, ils feront l'objet d'un travail approfondi dans les deux prochaines années.

Cette méthode reconnue mondialement a pu prouver son efficacité. Sa mise en place, à l'échelle de MAPA-RCBF SGAM devrait permettre, à terme, de vérifier que le risque opérationnel a été atténué.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la MAPA

Les scénarios adresses identifiés par la MAPA sont les suivants :

1. baisse de 50 % de la valeur de l'ensemble des actions en 2016,
2. baisse de 40 % de la valeur de l'ensemble des placements immobiliers en 2016,
3. baisse de chiffre d'affaires de 5 % par an en 2016, 2017, et 2018,
4. hausse des taux par la translation de +400 points de base de la courbe des taux arrêtée au 31/12/2015 et maintien de cette nouvelle courbe des taux sur l'horizon 2018.

Le scénario adverse consistant à perdre 10 points de rentabilité (présenté dans le rapport ORSA de l'exercice 2014) n'est pas repris ici.

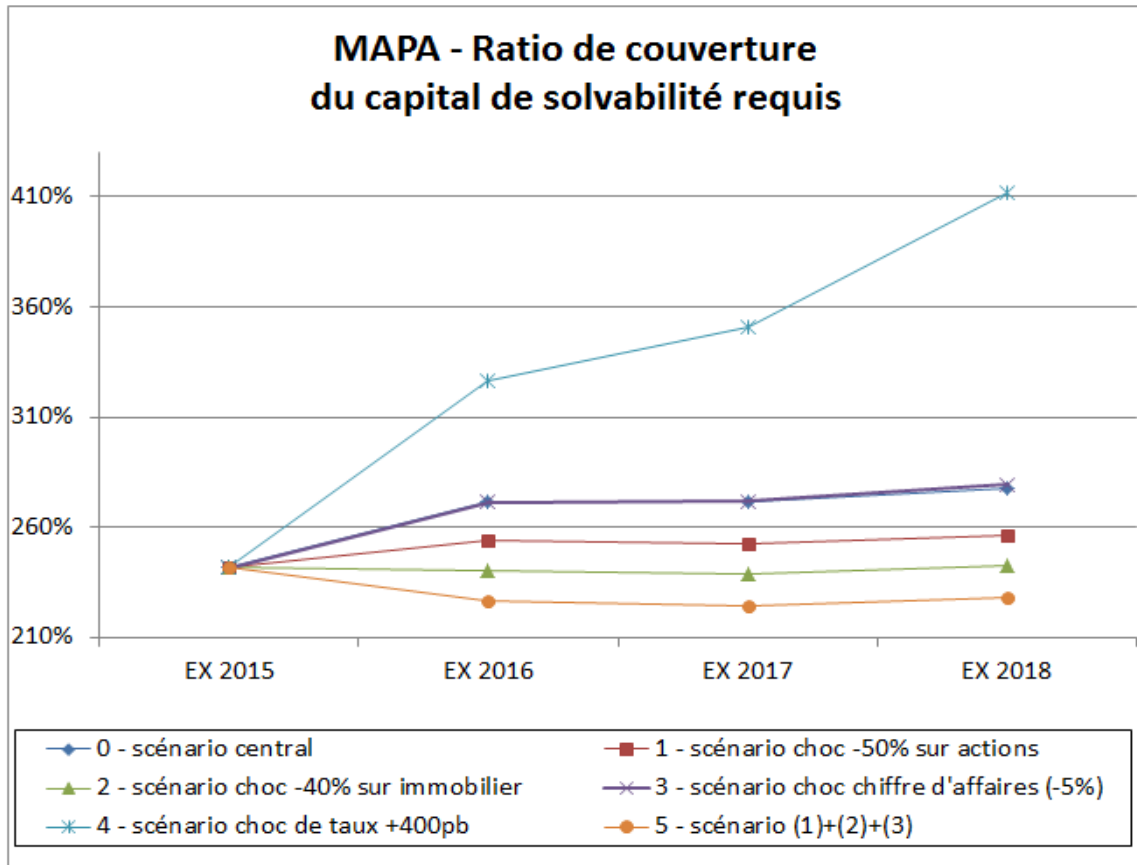
En effet, l'identification de ce scénario lors de l'ORSA précédent a amené la MAPA à revoir sa structure de réassurance et challenger les différents acteurs du marché afin de limiter les pertes annuelles techniques. Ainsi, avec la nouvelle structure de réassurance mise en place au 1er janvier 2016, les pertes sont plafonnées : toute sinistralité dépassant 78 000K€ est cédée à la réassurance. L'augmentation de sinistralité de 10 points de base n'est donc plus envisageable.

Le scénario le plus adverse correspond à une baisse brutale de la valeur des placements immobiliers de la mutuelle (scénario 2). Ce scénario impliquerait une baisse de 35 points du ratio de couverture du SCR projeté en 2018 de la MAPA par rapport au scénario central. Ce scénario adverse ne remet cependant pas en cause la solvabilité de la mutuelle, restant au-dessus de 200 %.

La combinaison des scénarios (1), (2), et (3) a de plus été projetée et le taux de couverture

le plus faible sur les 3 années 2016 à 2018 serait de 225 % en 2017. Ce ratio de couverture resterait au-dessus des 200 %, ne mettant pas en danger la structure.

Les résultats, pour l'ensemble des scénarios adverses, sont les suivants :



Exercice	2015	2016	2017	2018
0 - scénario central	242%	271%	271%	278%
1 - scénario choc -50% sur actions	242%	254%	252%	256%
2 - scénario choc -40% sur immobilier	242%	240%	239%	243%
3 - scénario choc chiffre d'affaires (-5%)	242%	271%	272%	279%
4 - scénario choc de taux +400pb	242%	327%	351%	412%
5 - scénario (1)+(2)+(3)	242%	226%	225%	228%

Analyse des scénarios :

- le scénario (1) fait évoluer défavorablement le ratio de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR). Cela s'explique par la baisse des fonds propres économiques (baisse des placements actions et diminution du résultat lié aux dégagements des plus-values moindres) ;

- le scénario (2) fait évoluer défavorablement le ratio de couverture du SCR. Cela s'explique par la baisse des fonds propres économiques (baisse des placements immobiliers) ;
- le scénario (3) ne modifie pas l'évolution du ratio de couverture du SCR : la baisse des fonds propres est compensée par une baisse du besoin en capital ;
- le scénario (4) fait évoluer favorablement le ratio de couverture du SCR. Cela s'explique par la baisse du SCR (essentiellement la baisse du SCR souscription liée aux meilleures estimation des provisions techniques ou Best Estimate et la baisse du SCR Marché) et la hausse des fonds propres économiques (baisse des placements relativement moins importante que la baisse des meilleures estimation des provisions techniques et amélioration du résultat lié au meilleur rendement financier) ;
- le scénario (5) fait évoluer défavorablement le ratio de couverture du SCR. Cela s'explique par les effets cumulés des scénarios et notamment la forte baisse des fonds propres économiques.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour les RCBF

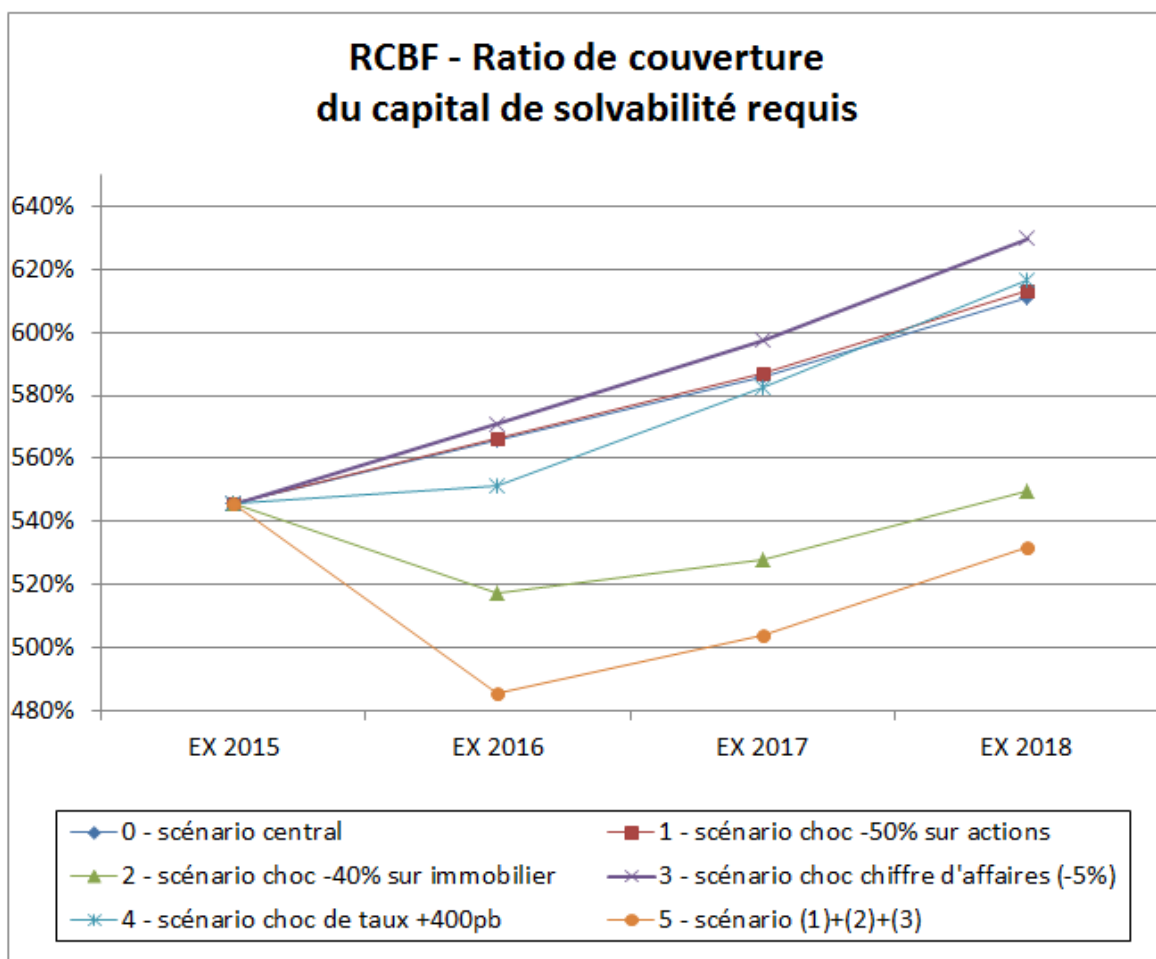
Les scénarios adverses identifiés par les RCBF sont les suivants :

- (1) baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2016 ;
- (2) baisse de 40% de la valeur de l'ensemble des placements immobiliers en 2016 ;
- (3) baisse de chiffre d'affaires de 5% par an en 2016, 2017, et 2018 ;
- (4) hausse des taux par la translation de +400 points de base de la courbe des taux arrêtée au 31/12/2015 et maintien de cette nouvelle courbe des taux sur l'horizon 2018.

Le scénario le plus adverse correspond à une baisse brutale de la valeur des placements immobiliers de la mutuelle (scénario 2). Ce scénario impliquerait une baisse de 62 points du ratio de couverture du SCR projeté en 2018 des RCBF par rapport au scénario central. Ce scénario adverse ne remet cependant pas en cause la solvabilité de la mutuelle, restant au-dessus de 500%.

La combinaison des scénarios (1), (2), et (3) a de plus été projetée et le taux de couverture le plus faible sur les 3 années 2016 à 2018 serait de 485% en 2016, taux encore très élevé, ne mettant pas en danger la structure.

Les résultats, pour l'ensemble des scénarios adverses, sont les suivants :



Exercice	2015	2016	2017	2018
0 - scénario central	545%	566%	586%	611%
1 - scénario choc -50% sur actions	545%	566%	587%	613%
2 - scénario choc -40% sur immobilier	545%	517%	528%	549%
3 - scénario choc chiffre d'affaires (-5%)	545%	571%	597%	630%
4 - scénario choc de taux +400pb	545%	551%	582%	617%
5 - scénario (1)+(2)+(3)	545%	485%	504%	532%

Analyse des scénarios :

- le scénario (1) ne modifie pas significativement l'évolution du ratio de couverture

- du capital de solvabilité requis (SCR) : la baisse des fonds propres est compensée par une baisse du besoin en capital ;
- le scénario (2) fait évoluer défavorablement le ratio de couverture du SCR. Cela s'explique par la baisse des fonds propres économiques (baisse des placements immobiliers) ;
 - le scénario (3) fait évoluer favorablement le ratio de couverture du SCR : la baisse des fonds propres est plus faible que la baisse du besoin en capital pour le risque de souscription ;
 - le scénario (4) fait évoluer favorablement le ratio de couverture du SCR. Cela s'explique par la hausse des fonds propres économiques (amélioration du résultat lié au meilleur rendement financier) ;
 - le scénario (5) fait évoluer défavorablement le ratio de couverture du SCR. Cela s'explique par les effets cumulés des scénarios et notamment la forte baisse des fonds propres économiques.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-RCBF SGAM

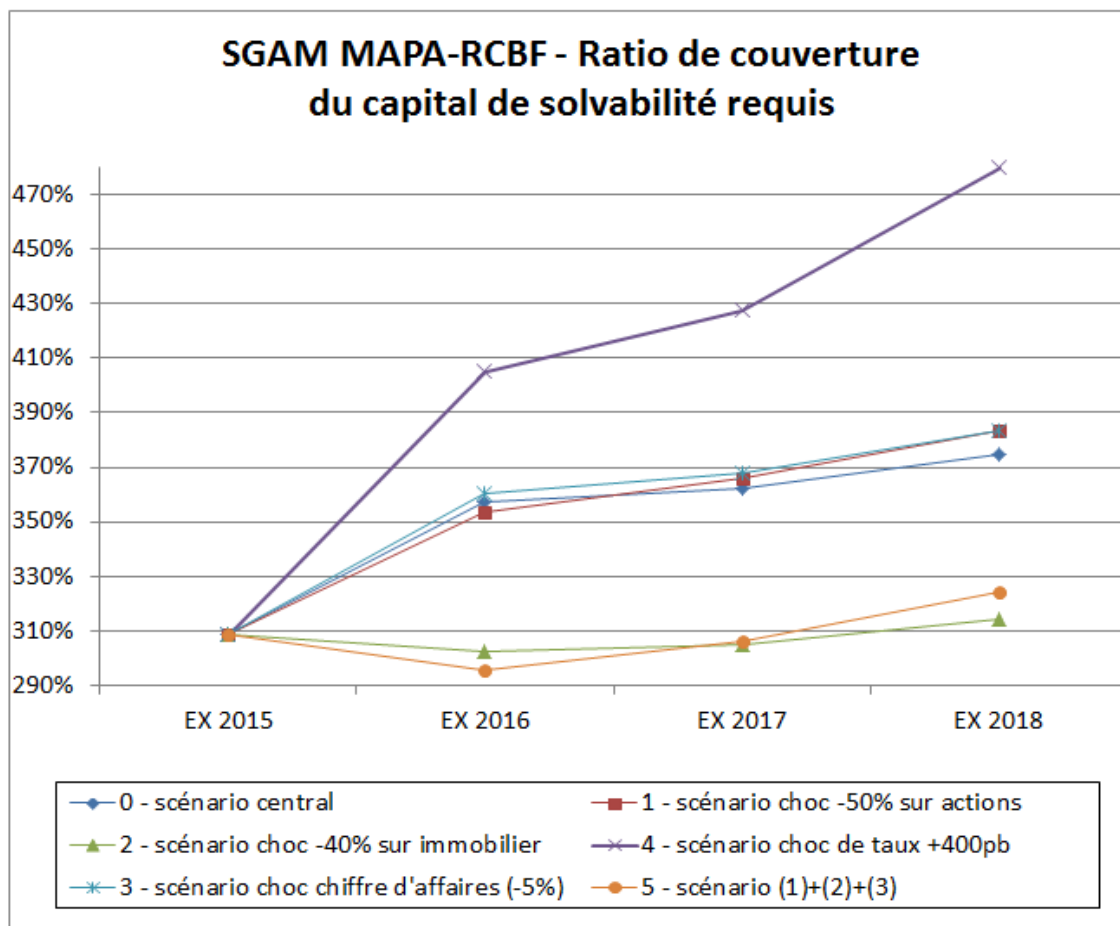
Les scénarios adverses identifiés par MAPA-RCBF SGAM sont les suivants :

- (1) baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2016,
- (2) baisse de 40% de la valeur de l'ensemble des placements immobiliers en 2016,
- (3) baisse de chiffre d'affaires de 5% par an en 2016, 2017, et 2018,
- (4) hausse des taux par la translation de +400 points de base de la courbe des taux arrêtée au 31/12/2015 et maintien de cette nouvelle courbe des taux sur l'horizon 2018.

Le scénario le plus adverse correspond à une baisse brutale de la valeur des placements immobiliers de la mutuelle (scénario 2). Ce scénario impliquerait une baisse de 60 points du ratio de couverture du SCR projeté en 2018 de MAPA-RCBF SGAM par rapport au scénario central. Ce scénario adverse ne remet cependant pas en cause la solvabilité de la mutuelle, restant au dessus de 300%.

La combinaison des scénarios (1), (2), et (3) a de plus été projetée et le taux de couverture le plus faible sur les 3 années 2016 à 2018 serait de 295% en 2016, taux encore très élevé, ne mettant pas en danger la structure.

Les résultats, pour l'ensemble des scénarios adverses, sont les suivants :



Exercice	2015	2016	2017	2018
0 - scénario central	308%	357%	362%	375%
1 - scénario choc -50% sur actions	308%	353%	366%	383%
2 - scénario choc -40% sur immobilier	308%	302%	305%	314%
3 - scénario choc chiffre d'affaires (-5%)	308%	360%	368%	383%
4 - scénario choc de taux +400pb	308%	405%	428%	480%
5 - scénario (1)+(2)+(3)	308%	295%	306%	324%

Analyse des scénarios :

- le scénario (1) fait évoluer favorablement le ratio de couverture du SCR : la baisse du besoin en capital est plus élevée que la baisse des fonds propres,
- le scénario (2) fait évoluer défavorablement le ratio de couverture du SCR. Cela

s'explique par la baisse des fonds propres économiques (baisse des placements immobiliers),

- le scénario (3) fait évoluer favorablement le ratio de couverture du SCR : la baisse des fonds propres est plus faible que la baisse du besoin en capital pour le risque de souscription,
- le scénario (4) fait évoluer favorablement le ratio de couverture du SCR. Cela s'explique par la baisse du SCR (essentiellement la baisse du SCR souscription liée au Best Estimate et la baisse du SCR Marché) et la hausse des fonds propres économiques (baisse des placements relativement moins importante que la baisse des Best Estimate et amélioration du résultat lié au meilleur rendement financier) ;
- le scénario (5) fait évoluer défavorablement le ratio de couverture du SCR. Cela s'explique par les effets cumulés des scénarios et notamment la forte baisse des fonds propres économiques.

Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité

	MAPA		RCBF	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Goodwill	0	0	0	0
Autres incorporels	0	0	0	0
Immobilier d'exploitation	16 521	16 920	3 564	3 565
Investissements (hors actifs représentatifs des contrats en UC)	201 121	187 956	50 881	44 998
Immobilier hors exploitation	7 439	7 094	16 872	13 462
Participations	10 752	10 242	10	8
Actions cotées (hors participations)	0	0	0	0
Actions non cotées (hors participations)	0	0	0	0
Obligations souveraines	0	0	0	0
Obligations corporate (ABS)	0	0	0	0
Obligations corporate (autres)	152 592	146 238	26 658	24 481
Produits structurés	0	0	0	0
Fonds d'investissement	30 338	24 382	7 341	7 047
Dérivés	0	0	0	0
Futures	0	0	0	0
Call Options	0	0	0	0
Put Options	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0
Forwards	0	0	0	0
Dépôts bancaires à long terme	0	0	0	0
Autres investissements	0	0	0	0
Actifs représentatifs des contrats en UC	0	0	0	0
Dépôts espèces chez les cédantes	274	276	8	8
Prêts	0	46	0	0
Prêts sans collatéral	0	46	0	0
Prêts avec collatéral (autres que avances sur contrats)	0	0	0	0
Avances sur contrats	0	0	0	0
Créances sur les réassureurs	43 507	38 113	9 729	9 857
dont IARD	27 562	36 306	-466	-439
dont Santé non -SLT	-1 142	-429	9 951	10 035
dont Santé SLT	0	0	0	0
dont Vie (hors UC)	0	0	0	0
dont Vie UC	0	0	0	0
Autres	17 087	2 236	244	261
Créances sur les SPV	0	0	0	0
Créances sur les intermédiaires	0	0	0	0
Autres créances d'assurance	1 772	1 727	81	180
FAR	0	0	0	0
Créances (hors assurance)	7 190	8 932	798	1 053
Excédent du régime d'engagements sociaux	0	0	0	0
Impôts différés actifs	0	0	0	0
Différences temporaires déductibles	0	0	0	0
Report de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés	0	0	0	0
Non réalisable dans un délai raisonnable	0	0	0	0
Caisse et comptes courants bancaires	10 080	2 483	4 159	6 354
Dépôts bancaires court terme	0	0	0	0
Capital appelé non payé	0	0	0	0
Autres actifs	9 081	9 680	311	318
Total d'actif (hors actif dans les entités du groupe dans les autres secteurs financiers)	289 546	266 133	69 531	66 333

	MAPA		RCBF	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Provisions techniques brutes - IARD	110 919	112 357	4 094	4 208
Provisions techniques calculées comme un tout (Best estimate + Marge de risque)	0	0	0	0
Best Estimate	103 684	107 789	3 924	4 020
Marge de risque	7 235	4 568	170	188
Provisions techniques brutes - Santé (non-SLT)	9 654	11 189	16 649	17 147
Provisions techniques calculées comme un tout (Best estimate + Marge de risque)	0	0	0	0
Best Estimate	8 031	10 026	16 361	16 856
Marge de risque	1 623	1 163	288	291
Provisions techniques brutes - Vie (hors UC)	4 171	4 123	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout (Best estimate + Marge de risque)	0	0	0	0
Best Estimate	4 154	4 121	0	0
Marge de risque	17	2	0	0
Dépôts espèces des réassureurs	0	0	277	282
Dettes d'assurance ou de réassurance	13 236	267	53	46
Dérivés	0	0	0	0
Impôts différés passif	5 214	5 516	4 891	4 644
Provisions autres que provisions techniques	416	674	0	0
Dettes bancaires	4 185	3 915	0	181
Autres dettes financières	0	0	0	0
Dettes (hors assurance)	27 161	16 585	5 091	4 470
Engagements sociaux	4 482	4 329	150	151
Investissements non appelés	0	0	0	0
Passifs contingents	0	0	0	0
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	2	2	0	0
Total Passif (hors passifs des entités du groupe dans les autres secteurs financiers)	179 440	158 957	31 204	31 129

	MAPA-RCBF SGAM	
	31/12/2016	31/12/2015
Goodwill	0	0
Autres incorporels	0	0
Immobilier d'exploitation	20 085	20 485
Investissements (hors actifs représentatifs des contrats en UC)	252 002	232 954
Immobilier hors exploitation	24 311	20 557
Participations	10 762	10 249
Actions cotées (hors participations)	0	0
Actions non cotées (hors participations)	0	0
Obligations souveraines	0	0
Obligations corporate (ABS)	0	0
Obligations corporate (autres)	179 250	170 719
Produits structurés	0	0
Fonds d'investissement	37 679	31 429
Dérivés	0	0
Futures	0	0
Call Options	0	0
Put Options	0	0
Swaps	0	0
Forwards	0	0
Dépôts bancaires à long terme	0	0
Autres investissements	0	0
Actifs représentatifs des contrats en UC	0	0
Dépôts espèces chez les cédantes	282	285
Prêts	0	46
Prêts sans collatéral	0	46
Prêts avec collatéral (autres que avances sur contrats)	0	0
Avances sur contrats	0	0
Créances sur les réassureurs	42 480	38 259
dont IARD	27 088	35 859
dont Santé non -SLT	-1 939	-97
dont Santé SLT	0	0
dont Vie (hors UC)	0	0
dont Vie UC	0	0
Autres	17 331	2 497
Créances sur les SPV	0	0
Créances sur les intermédiaires	0	0
Autres créances d'assurance	1 854	1 907
FAR	0	0
Créances (hors assurance)	5 989	7 335
Excédent du régime d'engagements sociaux	0	0
Impôts différés actifs	0	0
Différences temporaires déductibles	0	0
Report de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés	0	0
Non réalisable dans un délai raisonnable	0	0
Caisses et comptes courants bancaires	14 340	8 936
Dépôts bancaires court terme	0	0
Capital appelé non payé	0	0
Autres actifs	9 392	9 998
Total d'actif (hors actif dans les entités du groupe dans les autres secteurs financiers)	346 424	320 205

	MAPA-RCBF SGAM	
	31/12/2016	31/12/2015
Provisions techniques brutes - IARD	113 984	116 335
Provisions techniques calculées comme un tout (Best estimate + Marge de risque)	0	0
Best Estimate	107 608	111 809
Marge de risque	6 376	4 526
Provisions techniques brutes - Santé (non-SLT)	18 528	19 111
Provisions techniques calculées comme un tout (Best estimate + Marge de risque)	0	0
Best Estimate	16 684	17 652
Marge de risque	1 844	1 459
Provisions techniques brutes - Vie (hors UC)	4 156	4 122
Provisions techniques calculées comme un tout (Best estimate + Marge de risque)	0	0
Best Estimate	4 154	4 121
Marge de risque	2	1
Dépôts espèces des réassureurs	277	282
Dettes d'assurance ou de réassurance	13 185	314
Dérivés	0	0
Impôts différés passif	11 033	11 615
Provisions autres que provisions techniques	416	5 153
Dettes bancaires	4 188	4 095
Autres dettes financières	0	0
Dettes (hors assurance)	30 354	18 406
Engagements sociaux	4 631	0
Investissements non appelés	0	0
Passifs contingents	0	0
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	2	2
Total Passif (hors passifs des entités du groupe dans les autres secteurs financiers)	200 754	179 435

D.1 Actifs

D.1.1 Placements

Tableau récapitulatif des placements au 31/12/2016 (en K€) :

◆ MAPA et RCBF

	MAPA		RCBF	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Immobilisations corporelles pour usage propre	16 521	14 628	3 564	859
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en U	201 121	174 479	50 881	40 886
Immobilier (autre que pour usage propre)	7 439	1 385	16 872	8 342
Participations	10 752	1 241	10	10
Actions	0	0	0	0
Actions cotées	0	0	0	0
Actions non cotées	0	0	0	0
Obligations	152 592	143 064	26 658	25 419
Obligations souveraines	0	0	0	0
Obligations d'entreprises	152 592	143 064	26 658	25 419
Obligations structurées	0	0	0	0
Titres garants			0	0
Fonds d'investissement	30 338	28 789	7 341	7 115
Produits dérivés	0	0	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie			0	0
Autres placements			0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0	0	0

◆ MAPA-RCBF SGAM

	MAPA-RCBF SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française
Immobilisations corporelles pour usage propre	20 085	15 487
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en	252 002	215 365
Immobilier (autre que pour usage propre)	24 311	9 727
Participations	10 762	1 251
Actions	0	0
Actions cotées	0	0
Actions non cotées	0	0
Obligations	179 250	168 483
Obligations souveraines	0	0
Obligations d'entreprises	179 250	168 483
Obligations structurées	0	0
Titres garants	0	0
Fonds d'investissement	37 679	35 904
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0

a) Les placements immobiliers

◆ MAPA et RCBF

Les placements immobiliers ont une valeur nette comptable de 16 013 K€ pour la MAPA et 9 201 K€ pour les RCBF dans les états financiers.

Leur valorisation à des fins de solvabilité 2 correspond à la valeur de réalisation inscrite dans ces états financiers :

- 23 960 K€ pour la MAPA,
- 20 436 K€ pour les RCBF.

Ils sont ventilés entre les immeubles d'exploitation et les immeubles hors exploitation.

- L'immobilier d'exploitation (ou immobilisations corporelles pour usage propre) correspond :

- pour la MAPA, aux 54 agences dont elle est propriétaire sur les 83 exploitées. Ces 54 agences sont réparties sur toute la France et sont valorisées à 14 628 K€ de valeur nette comptable et 16 521 K€ de valeur d'expertise. La plus-value de 1 893 K€ qui se dégage est la différence entre des moins-values cumulées sur 13 agences de – 1 560 K€, correspondant à des travaux d'agencement, et des plus-values cumulées sur 41 agences de 3 453 K€.
- pour les RCBF, au siège social des RCBF.

- L'immobilier hors exploitation (ou immobilier autre que pour usage propre) :

- valorisé à 1 385 K€ en valeur nette comptable et 7 439 K€ en valeur d'expertise pour la MAPA. Cette valorisation correspond à 13 immeubles d'exploitation, tous en plus-value, dont l'un, situé à Tours, représente 70% de la plus-value totale pour 12 % de la valeur nette totale. Sept des treize immeubles sont à Saint-Jean d'Angely, ils représentent 73 % de la valeur nette comptable pour 36 % de la plus-value.
- valorisé à 8 342 K€ en valeur nette comptable et 16 872 K€ en valeur d'expertise pour les RCBF. Cette valorisation correspond à une dizaine d'appartements principalement situés dans Paris. L'écart d'évaluation s'explique par l'ancienneté des biens acquis.

La valorisation solvabilité II (SII) se fait d'après des expertises immobilières qui sont effectuées suivant un plan quinquennal par des experts agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, les biens font l'objet d'une estimation annuelle par ces mêmes experts, ils font par ailleurs l'objet d'une rotation tous les cinq ans.

◆ MAPA-RCBF SGAM

Les placements immobiliers de MAPA-RCBF SGAM correspondent à la somme des placements immobiliers de la MAPA et des RCBF :

- la valeur nette comptable dans les états financiers est de 25 214 K€,
- la valeur à des fins de solvabilité 2 est de 44 396 K€.

b) Les titres de participations

◆ MAPA et RCBF

Ils résultent d'une prise de participation de longue date sur des partenaires utiles à l'activité de l'entreprise. La valorisation selon Solvabilité II repose sur une évaluation du titre suivant les derniers comptes publiés. La valorisation suit la méthode suivante :

+ Capitaux Propres du dernier bilan publié

- Les Actifs Incorporels du dernier bilan publié

= Actif Net Comptable

Actif Net Comptable / nombre total d'actions x nombre d'actions MAPA = valeur SII

Les participations sur les partenaires de la MAPA, considérés comme stratégiques, sont un des gros contributeurs de plus-value, ceci s'explique par l'ancienneté des prises de participations qui ont été faites à la création de ces sociétés il y a plus de 25 ans.

Les titres de participations des RCBF ne sont pas, en revanche, significatifs.

◆ MAPA-RCBF SGAM

Les titres de participations de MAPA-RCBF SGAM correspondent à la somme des titres de participations de la MAPA et des RCBF :

- la valeur nette comptable dans les états financiers est de 1 251 K€,
- la valeur à des fins de solvabilité 2 est de 10 762 K€.

c) Les obligations d'entreprise

◆ MAPA, RCBF et MAPA-RCBF SGAM

Les obligations d'entreprise de MAPA-RCBF SGAM correspondent à la somme des obligations d'entreprise de la MAPA et des RCBF :

Obligations d'entreprise	valeur nette comptable dans les états financiers	valeur en prix de marché suivant Solvabilité 2
MAPA	143 064	152 592
RCBF	25 419	26 658
MAPA-RCBF SGAM	168 483	179 250

La MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM n'ont pas d'obligations souveraines, peu attractives ou non dénuées de risques.

d) Les fonds d'investissements

◆ MAPA, RCBF et MAPA-RCBF SGAM

Comme les obligations, les OPCVM sont évaluées à leur valeur de réalisation à des fins de Solvabilité nette suivant Solvabilité 1 puis sont valorisées en prix de marché suivant la directive solvabilité 2 de la façon suivante :

Les obligations d'entreprise de MAPA-RCBF SGAM correspondent à la somme des obligations d'entreprise de la MAPA et des RCBF :

Fonds d'investissements	valeur nette comptable dans les états financiers	valeur en prix de marché suivant Solvabilité 2
MAPA	28 789	30 338
RCBF	7 115	7 341
MAPA-RCBF SGAM	35 904	37 679

Évolution des placements (en K€) :

◆ MAPA et RCBF

	MAPA		RCBF	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Immobilier d'exploitation	16 521	16 920	3 564	3 565
Investissements (hors actifs représentatifs des contrats en UC)	201 121	187 956	50 881	44 998
Immobilier hors exploitation	7 439	7 094	16 872	13 462
Participations	10 752	10 242	10	8
Actions cotées (hors participations)	0	0	0	0
Actions non cotées (hors participations)	0	0	0	0
Obligations souveraines	0	0	0	0
Obligations corporate (ABS)	0	0	0	0
Obligations corporate (autres)	152 592	146 238	26 658	24 481
Produits structurés	0	0	0	0
Fonds d'investissement	30 338	24 382	7 341	7 047
Dérivés	0	0	0	0
Futures	0	0	0	0
Call Options	0	0	0	0
Put Options	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0
Forwards	0	0	0	0
Dépôts bancaires à long terme	0	0	0	0
Autres investissements	0	0	0	0

Un appartement à Paris a été acheté par les RCBF cette année expliquant ainsi la progression de l'immobilier d'exploitation.

L'augmentation des obligations et des fonds d'investissement observée pour la MAPA et les RCBF est générée par celle des plus-values latentes. Plus-values qui proviennent essentiellement, d'une part, de l'augmentation du CAC 40 aux dates d'évaluation (31 décembre) et d'autre part de la baisse du TEC10 de 0,21% entre le 31/12/15 et le 31/12/16 revalorisant notre portefeuille d'obligations.

◆ MAPA-RCBF SGAM

	MAPA-RCBF SGAM	
	31/12/2016	31/12/2015
Immobilier d'exploitation	20 085	20 485
Investissements (hors actifs représentatifs des contrats en UC)	252 002	232 954
Immobilier hors exploitation	24 311	20 557
Participations	10 762	10 249
Actions cotées (hors participations)	0	0
Actions non cotées (hors participations)	0	0
Obligations souveraines	0	0
Obligations corporate (ABS)	0	0
Obligations corporate (autres)	179 250	170 719
Produits structurés	0	0
Fonds d'investissement	37 679	31 429
	Dérivés	0
Futures	0	0
Call Options	0	0
Put Options	0	0
Swaps	0	0
Forwards	0	0
Dépôts bancaires à long terme	0	0
Autres investissements	0	0

Un appartement à Paris a été acheté par les RCBF cette année expliquant ainsi la progression de l'immobilier d'exploitation.

L'augmentation des obligations et des fonds d'investissement observée pour la MAPA-RCBF SGAM est générée par celle des plus-values latentes. Plus-values qui proviennent essentiellement, d'une part, de l'augmentation du CAC 40 à la date de clôture et d'autre part de la baisse du TEC10 de 0,21% entre le 31/12/15 et le 31/12/16 revalorisant notre portefeuille d'obligations.

D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs (en K€) :

◆ MAPA et RCBF

	MAPA		RCBF	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0
Avances sur polices	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	274	274	8	8
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	0
Actifs incorporels	0	2 472	0	35
Excédent de régime de retraite	0	0	0	0
Créances nées d'opération d'assurance	1 772	1 772	81	81
Créances nées d'opération de réassurance	43 507	62 870	9 729	10 353
Autres créances (hors assurance)	7 190	7 190	798	798
Actions auto-détenues	0	0	0	0
Instrument de fonds propres appelés et non payés	0	0	0	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	10 080	10 080	4 159	4 159
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	9 081	11 695	311	680

◆ MAPA-RCBF SGAM

	MAPA-RCBF SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française
Prêts et prêts hypothécaires	0	0
Avances sur polices	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0
Dépôts auprès des cédantes	282	282
Ecart d'acquisition	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0
Actifs incorporels	0	2 506
Excédent de régime de retraite	0	0
Créances nées d'opération d'assurance	1 854	1 854
Créances nées d'opération de réassurance	42 480	63 838
Autres créances (hors assurance)	5 989	5 989
Actions auto-détenues	0	0
Instrument de fonds propres appelés et non payés	0	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	14 340	14 340
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	9 392	12 375

➤ Les créances sur les réassureurs

◆ MAPA

La MAPA est réassurée pour les risques RC, Automobile, Incendie/Tempête, Catastrophes Naturelles, et Décès/Invalidité accidentels. Elle cède à ce titre des provisions techniques aux réassureurs.

Depuis l'année 2016, deux courtiers interviennent pour le placement des événements réassurés. La meilleure estimation de cession Dommage aux Biens et RC Automobile a cependant été évaluée uniquement par un des courtiers de la MAPA.

En effet, la sinistralité relative à l'année de survenance 2016 n'a pas atteint le seuil d'accroche des traités de réassurance. Le nouveau courtier de la MAPA n'a donc aucune meilleure estimation de cession des sinistres à transmettre à la MAPA au 31/12/2016.

La meilleure estimation de cession des sinistres correspond à la valeur actuelle des prestations futures probabilisées et intègre la valorisation du risque de défaut des réassureurs (décote de -2,25%).

Cette méthode est appliquée pour les lignes d'activité suivantes :

- RC / Auto : 28 130 K€ (basé sur un historique de 27 ans),
- Incendies / Dommages aux biens : 6 651 K€ (basé sur un historique de 24 ans).

La créance sur les réassureurs concernant les frais de soin a été évaluée par la méthode *Chain Ladder*, avec un historique de 5 ans. Le montant de la meilleure estimation s'élève à 638 K€. Le risque de défaut du réassureur a été pris en compte en intégrant la même décote que pour les autres branches : -2,25%.

◆ RCBF

Les RCBF sont réassurés de la façon suivante :

- Pour les risques assurances de personnes :
 - x en quote-part pour la complémentaire frais médicaux,
 - x en quote-part pour l'indemnité journalière et allocation quotidienne hospitalière,
 - x en stop loss pour l'assurance individuelle accident.
- En stop loss pour les risques responsabilité civile générale.
- En stop loss pour les sinistres protection juridique.

Pour les contrats collectifs, les flux futurs au titre des affaires directes ont été réalisés à partir de triangles de prestations.

Pour les frais de soin individuels et les autres garanties, la provision a été reprise et actualisée.

Par ailleurs, la provision de cession pour les acceptations de réassurance concernant des accords de branches santé est en partie constituée d'une réserve générale qui permet de faire face aux éventuels futurs résultats déficitaires.

Cette réserve générale n'entre pas dans la meilleure estimation pour le calcul des besoins en capitaux, en effet il n'y a pas de risque lié aux fonds propres : aucune absorption des chocs par cette réserve n'a donc été prise en compte.

Les meilleures estimations de ces flux sont les suivantes :

- Santé : 2 593 K€,
- Responsabilité civile générale : 283 K€
- Protection juridique : 0 K€.

◆ MAPA-RCBF SGAM

Généralement, la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés correspond à la somme des meilleures estimations des provisions pour sinistres cédés calculées pour la MAPA et les RCBF.

Seuls les risques Frais de soins sont traités différemment et prennent en compte les transactions intragroupes.

Il faut ajouter à ces meilleures estimations de primes futures cédées pour les lignes d'activité suivantes (en K€):

◆ MAPA et RCBF

Lignes d'activité	MAPA	RCBF
	Meilleure estimation des provisions pour primes futures cédées	Meilleure estimation des provisions pour primes futures cédées
Frais de soins	-1 780	7 359
Automobile - Responsabilité civile	-2 267	0
Automobile - Autres garanties	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport	-4	0
Incendie et autres dommages aux biens	-4 949	0
Assistance	0	0
Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	0	0
Responsabilité civile générale	0	-568
Protection juridique	0	-181
Total meilleure estimation des provisions de prime de cessions	-9 000	6 610

◆ MAPA-RCBF SGAM

Lignes d'activité	MAPA-RCBF SGAM
	Meilleure estimation des provisions pour primes futures cédées
Frais de soins	-2 767
Automobile - Responsabilité civile	-2 267
Automobile - Autres garanties	0
Assurance maritime, aérienne et transport	-4
Incendie et autres dommages aux biens	-4 949
Assistance	0
Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	0
Responsabilité civile générale	-568
Protection juridique	-181
Total meilleure estimation des provisions de prime de cessions	-10 735

Ces meilleures estimations de primes futures sont calculées comme étant la différence entre les gains sur des futurs sinistres cédés et les coûts des futures cotisations cédées. Il s'agit donc de la meilleure estimation de la charge cédée relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir. Le calcul de ces deux éléments comprend (et ce, sur chaque ligne d'activité) :

- Les futures cotisations cédées (cotisations cédées 2017 déjà connues au 31/12/2016),
- une estimation du ratio de cession 2017, basée sur un historique de 3 années,
- un facteur d'actualisation.

De l'ajout de ces meilleures estimations de primes futures, découlent les meilleures estimations globales de cession visibles à l'actif du bilan :

	MAPA	RCBF	MAPA -RCBF SGAM
Pour les activités non-vie excepté la santé	27 562	-466	27 088
Pour les activités non-vie santé	-1 142	9 951	-1 939

Les différences de valorisation entre Solvabilité I et Solvabilité II concernant cette catégorie d'actif (créances sur réassureurs) s'expliquent par ces meilleures estimations (de sinistres et de primes) puisque les autres créances nées d'opérations de réassurance doivent être prises à leur valeur comptable.

Cette année, un écart de 203 K€ apparaît dans les « autres » créances sur les réassureurs de la MAPA en raison d'une attribution dans les états financiers de la provision pour dépréciation des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Une ré-attribution plus juste de cette provision dans les autres créances sur les réassureurs sera effectuée dès la clôture prochaine des comptes. Ce changement est minime et n'impacte aucun autre résultat.

L'écart expliqué ci-dessus se retrouve aussi dans le bilan de MAPA-RCBF SGAM.

➤ Les autres actifs

De manière générale, les autres actifs ont été repris à leur valeur comptable, dans la mesure où ils correspondent à des créances rapidement recouvrables, à l'exception des éléments suivants :

- les surcotes issues d'obligations détenues en direct par MAPA-RCBF SGAM égales à 496 K€ ont été renseignées à 0. Ces surcotes sont calculées en réalisant la somme des surcotes issues d'obligations détenues en direct par la MAPA (476 K€) et par les RCBF (20 K€).
- Les coupons courus des obligations d'entreprise égaux à 2 487 K€ dans les états financiers de MAPA-RCBF SGAM, correspondant à la somme des obligations d'entreprise de la MAPA de 2 138 K€ et ceux des RCBF de 349 K€, ont été renseignés à 0 puisqu'ils sont déjà pris en compte dans la ligne « obligations corporate (autre) » du bilan prudentiel.
- Par prudence, les actifs incorporels de la MAPA évalués à 2 472 K€ en valeur nette comptable et ceux des RCBF évalués à 35 K€ en valeur nette comptable sont valorisés à des fins de solvabilité 2 à 0 €.
Les actifs incorporels de MAPA-RCBF SGAM correspondent à la somme des actifs incorporels de la MAPA et des RCBF, soit égaux à 2 507 K€ en valeur nette comptable dans les états financiers et à 0 € en valorisation à des fins de Solvabilité II.
- Le montant total des autres actifs de MAPA-RCBF SGAM en valorisation à des fins de Solvabilité II s'élève à 31 857 K€. Cette valorisation correspond à la somme des autres actifs de la MAPA et ceux des RCBF, la valeur à des fins de solvabilité 2 est la suivante :
 - x à 28 397 K€ pour la MAPA,
 - x à 5 357 K€ pour les RCBF.

Évolution des autres actifs (en K€) :

◆ MAPA et RCBF

	MAPA		RCBF	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Goodwill	0	0	0	0
Autres incorporels	0	0	0	0
Actifs représentatifs des contrats en UC	0	0	0	0
Dépôts espèces chez les cédantes	274	276	8	8
Prêts	0	46	0	0
Prêts sans collatéral	0	46	0	0
Prêts avec collatéral (autres que avances sur contrat)	0	0	0	0
Avances sur contrats	0	0	0	0
Créances sur les réassureurs	43 507	38 113	9 729	9 857
dont IARD	27 562	36 306	-466	-439
dont Santé non -SLT	-1 142	-429	9 951	10 035
dont Santé SLT	0	0	0	0
dont Vie (hors UC)	0	0	0	0
dont Vie UC	0	0	0	0
Autres	17 087	2 236	244	261
Créances sur les SPV	0	0	0	0
Créances sur les intermédiaires	0	0	0	0
Autres créances d'assurance	1 772	1 727	81	180
FAR	0	0	0	0
Créances (hors assurance)	7 190	8 932	798	1 053
Excédent du régime d'engagements sociaux	0	0	0	0
Impôts différés actifs	0	0	0	0
Différences temporaires déductibles	0	0	0	0
Report de pertes fiscales et de crédits d'impôts non réalisable dans un délai raisonnable	0	0	0	0
Caisses et comptes courants bancaires	10 080	2 483	4 159	6 354
Dépôts bancaires court terme	0	0	0	0
Capital appelé non payé	0	0	0	0
Autres actifs	9 081	9 680	311	318

◆ MAPA

L'augmentation de 5 394 K€ des créances sur les réassureurs doit être prise nette des dettes vis-à-vis des réassureurs qui passent de 267 K€ à 13 236 K€ (cf. D.3.2) soit finalement une baisse de la créance nette de 7 575 K€.

Cette diminution de créance s'explique par deux phénomènes, d'une part la disparition d'un traité quote-part sur la branche dommage aux biens et d'autre part par la baisse de la sinistralité, en particulier sur le dernier trimestre 2016.

L'augmentation du compte courant de 7 597 K€ provient essentiellement de la baisse de la sinistralité également.

◆ RCBF

La diminution du compte courant s'explique par la sortie de trésorerie nécessaire à l'achat en fin d'année de l'appartement parisien.

◆ MAPA-RCBF SGAM

	MAPA-RCBF SGAM	
	31/12/2016	31/12/2015
Goodwill	0	0
Autres incorporels	0	0
Actifs représentatifs des contrats en UC	0	0
Dépôts espèces chez les cédantes	282	285
Prêts	0	46
Prêts sans collatéral	0	46
Prêts avec collatéral (autres que avances sur contrats)	0	0
Avances sur contrats	0	0
Créances sur les réassureurs	42 480	38 259
dont IARD	27 088	35 859
dont Santé non -SLT	-1 939	-97
dont Santé SLT	0	0
dont Vie (hors UC)	0	0
dont Vie UC	0	0
Autres	17 331	2 497
Créances sur les SPV	0	0
Créances sur les intermédiaires	0	0
Autres créances d'assurance	1 854	1 907
FAR	0	0
Créances (hors assurance)	5 989	7 335
Excédent du régime d'engagements sociaux	0	0
Impôts différés actifs	0	0
Différences temporaires déductibles	0	0
Report de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés	0	0
Non réalisable dans un délai raisonnable	0	0
Caisses et comptes courants bancaires	14 340	8 936
Dépôts bancaires court terme	0	0
Capital appelé non payé	0	0
Autres actifs	9 392	9 998

L'augmentation de 4 221 K€ des créances sur les réassureurs doit être prise nette des dettes vis-à-vis des réassureurs qui passent de 314 K€ à 13 185 K€ (cf. D.3.2) soit finalement une baisse de la créance nette de 8 650 K€.

Cette diminution de créance s'explique par deux phénomènes, d'une part la disparition d'un traité quote-part sur la branche dommage aux biens et d'autre part par la baisse de la sinistralité, en particulier sur le dernier trimestre 2016.

L'augmentation du compte courant de 5 404 K€ provient essentiellement de la baisse de la sinistralité minorée par la sortie de trésorerie nécessaire à l'achat en fin d'année de l'appartement parisien pour les RCBF.

D.1.3 Actifs hors bilan

Il n'y a pas d'actif hors bilan à la MAPA, aux RCBF et donc à MAPA-RCBF SGAM.

D.2 Provisions techniques

Principes généraux sur les provisions techniques

Les passifs techniques au 31/12/2016 correspondent à la meilleure estimation des provisions constituées pour faire face aux sinistres non encore réglés (meilleure estimation des provisions pour sinistres), ajoutée à la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va enregistrer dans l'année 2017 (meilleure estimation des provisions pour primes). Une marge pour risque est ensuite ajoutée à ces deux estimations.

Les passifs techniques ont donc été valorisés suivant les principes évoqués à l'article 77 de la Directive, c'est-à-dire en décomposant la valeur du passif entre meilleure estimation (sinistres + primes) et marge de risque.

D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées - Méthodes et hypothèses

- La meilleure estimation des provisions

La meilleure estimation correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs de sinistres, frais et recours sur lesquels la MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM sont engagés.

- ◆ MAPA

La méthode déterministe classique de *Chain Ladder* a été appliquée sur les données comptables des états réglementaires C11 lorsque un historique de 5 ans était suffisant, et sur les données issues du système informatique lorsqu'une maille plus fine des données était nécessaire.

Pour les branches d'activités à développement long (responsabilité civile automobile corporelle et dommage aux biens), la MAPA a distingué les sinistres graves (supérieurs à 275K€) et hors graves :

- Pour les risques RC Automobile - Corporels et Dommages Aux Biens dont la charge sinistres est inférieure à 275 K€, les flux futurs ont été estimés à partir de triangle de règlements nets de recours sur un historique de 21 ans.
Les sinistres dont la charge est supérieure à 275 K€, ont été estimés à partir du même historique mais avec une actualisation de la provision.
Des frais de gestion et des tardifs ont été intégrés au triangle de règlement des sinistres.

- Pour les risques RC Automobile – Matériels, Automobiles – Garanties autres que RC, Assistance, Assurances maritimes aériennes et transports, et Santé, les flux futurs ont été estimés à partir de triangles de règlements nets de recours majorés des frais de gestion, dont les données ont été extraites des états comptables C11 présentant les charges sinistres par année de survenance sur un historique de 5 ans.
- Pour les risques Acceptation de réassurance en Santé, les flux futurs ont été estimés à partir de triangles de règlements nets de recours et comme il s'agit d'acceptation il n'y a pas de coûts de gestion additionnels.
- Le calcul de la meilleure estimation des rentes automobiles a consisté à projeter les rentes suivant la table de mortalité (TD 88-90) et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31/12/2016. Les rentes automobiles, bien qu'issues de contrats non vie, sont considérées comme de la vie dans la valorisation Solvabilité II . Elles ont donc été intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Vie » du Bilan Prudentiel. La meilleure estimation des provisions pour sinistres sur les rentes est augmentée de 45K€, en prévision des flux de trésorerie à venir sur les contrats futurs.

◆ RCBF

- Pour les risques Santé (3 048 K€) et Protection Juridique (505 K€), les flux futurs ont été estimés à partir de triangles de règlements nets de recours majorés des frais de gestion à partir des données des états C11.
- Pour le risque RC général (4 119 K€), la provision pour sinistres à payer a été reprise et actualisée.
- Pour les risques Acceptation de réassurance en Santé (894 K€), les flux futurs de sinistres ont été déterminés à partir des données de la cédante sur un historique de 6 années. Aucun frais de gestion n'a été intégré, puisque la participation aux coûts de gestion se fait au moment du versement des cotisations.

La répartition de la meilleure estimation selon les lignes d'activité est la suivante pour la MAPA et les RCBF (en K€) :

Lignes d'activité	MAPA		RCBF	
	PSAP 2016 (y compris prévisions de recours et frais de gestion)	Meilleure estimation des provisions pour sinistres	PSAP 2016 (y compris prévisions de recours et frais de gestion)	Meilleure estimation des provisions pour sinistres
Frais de soins	18 803	6 543	18 580	3 942
Automobile - Responsabilité civile	61 413	56 472	0	0
Automobile - Autres garanties	7 354	3 952	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport	49	26	0	0
Incendie et autres dommages aux biens	56 772	38 976	0	0
Assistance	125	169	0	0
Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	4 881	4 109	0	0
Responsabilité civile générale	0	0	4 123	4 119
Protection juridique	0	0	823	505
Total meilleure estimation des provisions de sinistres	149 397	110 246	23 526	8 566

◆ MAPA-RCBF SGAM

- Pour les risques RC Automobile – Corporels, RC Automobile – Matériels, Automobiles – Garanties autres que RC, Assistance, Assurances maritimes aériennes et transports, Rentes, Responsabilité Civile Générale, Protection Juridique, Dommages Aux Biens, et Frais de soins en affaires directes : la meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA et les RCBF.
- Pour risques Frais de soins acceptés en réassurance, le programme est plus complexe.

Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et RCBF.

La répartition de la meilleure estimation pour MAPA-RCBF SGAM selon les lignes d'activité est la suivante :

Lignes d'activité	MAPA-RCBF SGAM	
	PSAP 2016 (y compris prévisions de recours et frais de gestion)	Meilleure estimation des provisions pour sinistres
Frais de soins	28 000	9 279
Automobile - Responsabilité civile	61 413	56 472
Automobile - Autres garanties	7 354	3 952
Assurance maritime, aérienne et transport	49	26
Incendie et autres dommages aux biens	56 772	38 976
Assistance	125	169
Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	4 881	4 109
Responsabilité civile générale	4 123	4 119
Protection juridique	823	505
Total meilleure estimation des provisions de sinistres	163 540	117 607

◆ MAPA, RCBF et MAPA-RCBF SGAM

La provision d'acceptations de réassurance de la branche Frais de soins est de plus constituée d'une réserve générale concernant des accords de branches santé qui permet de faire face aux éventuels futurs résultats déficitaires.

Cette réserve générale n'entre pas dans la meilleure estimation pour le calcul des besoins en capitaux, en effet il n'y a pas de risque lié aux fonds propres : aucune absorption des chocs par cette réserve n'a donc été prise en compte.

➤ La meilleure estimation des provisions pour primes futures

◆ MAPA et RCBF

Les meilleures estimations des provisions de primes futures sont calculées comme étant la différence entre les coûts des futurs sinistres et les cotisations futures. Il s'agit donc de la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir. Le calcul de ces deux éléments comprend (et ce, pour chaque ligne d'activité) :

- Les cotisations futures diminuées des frais de contrats (cotisations 2017 déjà connues au 31/01/2017) sur la base :
 - x des contrats déjà en portefeuille en 2016, qui n'ont pas été résiliés,
 - x des nouveaux contrats à effet 2017,
- Une estimation du ratio combiné 2017 qui comprend donc les frais de gestion des sinistres, basée sur un historique de 3 années,
- un facteur d'actualisation.

La répartition des meilleures estimations de primes futures par ligne d'activité est la suivante (en K€) :

Lignes d'activité	MAPA	RCBF
	Meilleure estimation des provisions pour primes	Meilleure estimation des provisions pour primes
Frais de soins	1 488	12 419
Automobile - Responsabilité civile	1 019	0
Automobile - Autres garanties	-2 578	0
Assurance maritime, aérienne et transport	-2	0
Incendie et autres dommages aux biens	4 545	0
Assistance	1 105	0
Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	45	0
Responsabilité civile générale	0	-769
Protection juridique	0	69
Total meilleure estimation des provisions de prime	5 623	11 719

◆ MAPA-RCBF SGAM

MAPA-RCBF SGAM	
Lignes d'activité	Meilleure estimation des provisions pour primes
Frais de soins	7 405
Automobile - Responsabilité civile	1 019
Automobile - Autres garanties	-2 578
Assurance maritime, aérienne et transport	-2
Incendie et autres dommages aux biens	4 545
Assistance	1 105
Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	45
Responsabilité civile générale	-769
Protection juridique	69
Total meilleure estimation des provisions de sinistres	10 838

Pour les branches Automobile – Responsabilité civile, Automobile – Autres garanties, Assurance maritime, aérienne et transport, Incendie et autres dommages aux biens, Assistance, Rentes issues de contrats non vie (hors santé), Responsabilité civile générale et Protection juridique, la répartition des meilleures estimations de primes futures par ligne d'activité du groupe correspond à la somme des meilleures estimations de primes futures calculées pour la MAPA et les RCBF.

Pour la branche Frais de soins, les meilleures estimations de primes futures sont traitées différemment et prennent en compte les transactions intra-groupe.

➤ La marge de risque

La marge de risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (risques de souscription, de défaut de contrepartie et opérationnel) associé aux engagements d'assurance (nets de réassurance) au-delà de la première année.

La méthode retenue pour le calcul de la marge de risque a consisté à approximer par sous module de risques les futurs Capitaux de Solvabilité Requis (souscription, défaut de réassurance, opérationnel). Cette méthode a été appliquée en utilisant le fichier Excel de l'EIOPA. La marge de risque globale a été répartie par ligne d'activité au prorata de son poids dans le Capital de Solvabilité Requis global.

La marge de risque se répartit de la façon suivante (en K€) :

◆ MAPA et RCBF

	MAPA	RCBF
Lignes d'activité	Marge de risque	Marge de risque
Frais de soins	1 623	288
Automobile - Responsabilité civile	1 979	0
Automobile - Autres garanties	1 355	0
Assurance maritime, aérienne et transport	10	0
Incendie et autres dommages aux biens	3 762	0
Assistance	129	0
Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	17	0
Responsabilité civile générale	0	132
Protection juridique	0	38
Total	8 875	458

◆ MAPA-RCBF SGAM

MAPA-RCBF SGAM	
Lignes d'activité	Marge de risque
Frais de soins	1 844
Automobile - Responsabilité civile	1 606
Automobile - Autres garanties	1 172
Assurance maritime, aérienne et transport	9
Incendie et autres dommages aux biens	3 186
Assistance	114
Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	2
Responsabilité civile générale	226
Protection juridique	63
Total	8 222

La répartition des provisions techniques en valorisation Solvabilité II, obtenue par l'agrégation des meilleures estimations de sinistres, des meilleures estimations de primes et des marges de risque, est la suivante (en K€) :

	MAPA	RCBF	MAPA -RCBF SGAM
Pour les activités non-vie excepté la santé	110 919	4 094	113 973
Pour les activités non-vie santé	9 654	16 649	18 528
Pour les activités vie (rentes)	4 171	0	4 156

D.2.2 Provisions techniques brutes et cédées - Valorisation au 31/12/N

Les résultats par ligne d'activité liés aux meilleures estimations des provisions et à la marge de risque mentionnés dans les paragraphes précédents sont synthétisés ci-après.

Provisions techniques au 31/12/2016 par ligne d'activité (en k€) :

◆ MAPA

	MAPA					
	Meilleure estimation des provisions pour primes	Meilleure estimation des provisions pour sinistres	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Provisions techniques nettes	Répartition des provisions techniques nettes 2016
1 & 13 - Frais médicaux	1 488	6 543	8 031	-1 142	9 173	10%
2 & 14 - Protection du revenu	0	0	0	0	0	0%
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0	0	0%
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0	0	0%
Total santé similaire à la non-vie	1 488	6 543	8 031	-1 142	9 173	10%
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	1 019	56 472	57 491	25 863	31 628	35%
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	-2 578	3 952	1 374	0	1 374	2%
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	-2	26	24	-4	28	0%
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	4 545	38 976	43 521	1 703	41 818	47%
8 & 20 - Responsabilité civile générale	0	0	0	0	0	0%
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0	0	0%
10 & 22 - Protection juridique	0	0	0	0	0	0%
11 & 23 - Assistance	1 105	169	1 274	0	1 274	1%
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0	0	0%
26 - Accept NP RC	0	0	0	0	0	0%
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0	0	0%
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0	0	0%
Total non-vie (hors santé)	4 089	99 594	103 684	27 561	76 122	85%
29 - Santé	0	0	0	0	0	0%
33 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	0	0	0	0	0	0%
Total santé similaire à la vie	0	0	0	0	0	0%
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0%
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0	0	0%
34 & 36 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	45	4 109	4 154	0	4 154	5%
Total vie (hors santé)	45	4 109	4 154	0	4 154	5%
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0	0	0%
Total Unités de Compte	0	0	0	0	0	0%
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	5 623	110 246	115 869	26 420	89 449	100%

◆ RCBF

	RCBF					
	Meilleure estimation des provisions pour primes	Meilleure estimation des provisions pour sinistres	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Provisions techniques nettes	Répartition des provisions techniques nettes 2016
1 & 13 - Frais médicaux	12 419	3 942	16 361	9 951	6 410	59%
2 & 14 - Protection du revenu	0	0	0	0	0	0%
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0	0	0%
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0	0	0%
Total santé similaire à la non-vie	12 419	3 942	16 361	9 951	6 410	59%
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	0	0	0	0	0	0%
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	0	0	0	0	0	0%
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	0	0	0	0	0	0%
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	0	0	0	0	0	0%
8 & 20 - Responsabilité civile générale	-769	4 119	3 350	-466	3 815	35%
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0	0	0%
10 & 22 - Protection juridique	69	505	574	0	574	5%
11 & 23 - Assistance	0	0	0	0	0	0%
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0	0	0%
26 - Accept NP RC	0	0	0	0	0	0%
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0	0	0%
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0	0	0%
Total non-vie (hors santé)	-700	4 624	3 924	-466	4 390	41%
29 - Santé	0	0	0	0	0	0%
33 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	0	0	0	0	0	0%
Total santé similaire à la vie	0	0	0	0	0	0%
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0%
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0	0	0%
34 & 36 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	0	0	0	0	0	0%
Total vie (hors santé)	0	0	0	0	0	0%
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0	0	0%
Total Unités de Compte	0	0	0	0	0	0%
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	11 719	8 566	20 285	9 485	10 799	100%

◆ MAPA-RCBF SGAM

MAPA-RCBF SGAM						
	Meilleure estimation des provisions pour primes	Meilleure estimation des provisions pour sinistres	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Provisions techniques nettes	Répartition des provisions techniques nettes 2016
1 & 13 - Frais médicaux	7 405	9 279	16 684	-1 938	18 622	18%
2 & 14 - Protection du revenu	0	0	0	0	0	0%
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0	0	0%
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0	0	0%
Total santé similaire à la non-vie	7 405	9 279	16 684	-1 938	18 622	18%
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	1 019	56 472	57 491	25 863	31 628	31%
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	-2 578	3 952	1 374	0	1 374	1%
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	-2	26	24	-4	28	0%
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	4 545	38 976	43 521	1 703	41 818	40%
8 & 20 - Responsabilité civile générale	-769	4 119	3 350	-292	3 641	4%
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0	0	0%
10 & 22 - Protection juridique	69	505	574	-181	755	1%
11 & 23 - Assistance	1 105	169	1 274	0	1 274	1%
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0	0	0%
26 - Accept NP RC	0	0	0	0	0	0%
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0	0	0%
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0	0	0%
Total non-vie (hors santé)	3 389	104 219	107 608	27 089	80 519	78%
29 - Santé	0	0	0	0	0	0%
33 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	0	0	0	0	0	0%
Total santé similaire à la vie	0	0	0	0	0	0%
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0%
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0	0	0%
34 & 36 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	45	4 109	4 154	0	4 154	4%
Total vie (hors santé)	45	4 109	4 154	0	4 154	4%
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0	0	0%
Total Unités de Compte	0	0	0	0	0	0%
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	10 838	117 607	128 445	25 151	103 295	100%

Meilleure estimation des provisions techniques 31/12/2016 par ligne d'activité (k€) :

◆ MAPA

	MAPA			
	Meilleure estimation des provisions techniques nettes	Marge de risque	Provisions techniques nettes	Marge de risque / Provisions techniques
1 & 13 - Frais médicaux	9 173	1 623	10 796	15%
2 & 14 - Protection du revenu	0	0	0	0%
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0%
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0%
Total santé similaire à la non-vie	9 173	1 623	10 796	15%
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	31 628	1 979	33 607	6%
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	1 374	1 355	2 729	50%
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	28	10	38	26%
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	41 818	3 762	45 581	8%
8 & 20 - Responsabilité civile générale	0	0	0	0%
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0%
10 & 22 - Protection juridique	0	0	0	0%
11 & 23 - Assistance	1 274	129	1 402	9%
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0%
26 - Accept NP RC	0	0	0	0%
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0%
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0%
Total non-vie (hors santé)	76 122	7 235	83 357	9%
29 - Santé	0	0	0	0%
33 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	0	0	0	0%
Total santé similaire à la vie	0	0	0	0%
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0%
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0%
34 & 36 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	4 154	17	4 171	0%
Total vie (hors santé)	4 154	17	4 171	0%
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0%
Total Unités de Compte	0	0	0	0%
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	89 449	8 875	98 324	9%

◆ RCBF

	RCBF			
	Meilleure estimation des provisions techniques nettes	Marge de risque	Provisions techniques nettes	Marge de risque / Provisions techniques
1 & 13 - Frais médicaux	6 410	288	6 698	4%
2 & 14 - Protection du revenu	0	0	0	0%
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0%
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0%
Total santé simimaire à la non-vie	6 410	288	6 698	4%
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	0	0	0	0%
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	0	0	0	0%
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	0	0	0	0%
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	0	0	0	0%
8 & 20 - Responsabilité civile générale	3 815	132	3 947	3%
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0%
10 & 22 - Protection juridique	574	38	612	6%
11 & 23 - Assistance	0	0	0	0%
12 & 24 - Pertes pécunières diverses	0	0	0	0%
26 - Accept NP RC	0	0	0	0%
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0%
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0%
Total non-vie (hors santé)	4 390	170	4 560	4%
29 - Santé	0	0	0	0%
33 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	0	0	0	0%
Total santé similaire à la vie	0	0	0	0%
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0%
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0%
34 & 36 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	0	0	0	0%
Total vie (hors santé)	0	0	0	0%
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0%
Total Unités de Compte	0	0	0	0%
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	10 799	458	11 257	4%

◆ MAPA-RCBF SGAM

MAPA-RCBF SGAM				
	Meilleure estimation des provisions techniques nettes	Marge de risque	Provisions techniques nettes	Marge de risque / Provisions techniques
1 & 13 - Frais médicaux	18 622	1 844	20 466	9%
2 & 14 - Protection du revenu	0	0	0	0%
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0%
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0%
Total santé similaire à la non-vie	18 622	1 844	20 466	9%
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	31 628	1 606	33 235	5%
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	1 374	1 172	2 546	46%
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	28	9	36	24%
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	41 818	3 186	45 005	7%
8 & 20 - Responsabilité civile générale	3 641	226	3 867	6%
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0%
10 & 22 - Protection juridique	755	63	818	8%
11 & 23 - Assistance	1 274	114	1 388	8%
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0%
26 - Accept NP RC	0	0	0	0%
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0%
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0%
Total non-vie (hors santé)	80 519	6 376	86 895	7%
29 - Santé	0	0	0	0%
33 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	0	0	0	0%
Total santé similaire à la vie	0	0	0	0%
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0%
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0%
34 & 36 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	4 154	2	4 156	0%
Total vie (hors santé)	4 154	2	4 156	0%
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0%
Total Unités de Compte	0	0	0	0%
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	103 295	8 222	111 517	7%

D.2.3 Évolution des provisions techniques nettes de réassurance

Provisions techniques nettes de réassurance de la MAPA et des RCBF (en K€) :

	MAPA			RCBF		
	2016	2015	Variation 2016/2015	2016	2015	Variation 2016/2015
Best-estimate non-vie	103 684	107 789	-4%	3 924	4 020	-2%
Sinistres	99 594	104 633	-5%	4 624	4 541	2%
Primes	4 089	3 156	30%	-700	-521	34%
Rentes	0	0	0%	0	0	0%
Best-estimate santé similaire à la non-vie	8 031	10 027	-20%	16 361	16 856	-3%
Sinistres	6 543	6 792	-4%	3 942	3 975	-1%
Primes	1 488	3 235	-54%	12 419	12 881	-4%
Rentes	0	0	0%	0	0	0%
Best-estimate vie	4 154	4 121	1%	0	0	0%
Sinistres	0	0	0%	0	0	0%
Primes	45	0	0%	0	0	0%
Rentes	4 109	4 121	0%	0	0	0%
Best-estimate santé similaire à la vie	0	0	0%	0	0	0%
Sinistres	0	0	0%	0	0	0%
Primes	0	0	0%	0	0	0%
Rentes	0	0	0%	0	0	0%
Best-estimate en Unités de Compte	0	0	0%	0	0	0%
Sinistres	0	0	0%	0	0	0%
Primes	0	0	0%	0	0	0%
Rentes	0	0	0%	0	0	0%
TOTAL BEST ESTIMATE BRUT	115 869	121 937	-5%	20 285	20 876	-3%
Best estimate cédé	26 420	35 877	-26%	9 485	9 596	-1%
TOTAL BEST ESTIMATE NET	89 449	86 060	4%	10 799	11 280	-4%
Marge de risque	8 875	5 733	55%	458	479	-4%
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	98 324	91 793	7%	11 257	11 759	-4%

◆ MAPA

Des différences d'estimations sont notables pour la MAPA entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016. En effet, l'année 2016 a été marquée par des changements significatifs et des événements atypiques qui influent sur les résultats prudentiels :

- La baisse de 5 % de la meilleure estimation des provisions techniques non-vie est en majorité liée à la forte baisse de près de 6,5 millions d'euros des provisions techniques comptables de la garantie responsabilité civile corporelle automobile. La meilleure estimation des provisions sur les sinistres supérieurs à 275 000€ étant calculée directement à partir du montant des provisions techniques comptables, les bonis de liquidation réalisés sur l'année 2016 ont donc fortement influencé à la baisse la meilleure estimation des provisions techniques non-vie.
- L'augmentation de près de 1 million d'euros de la meilleure estimation des provisions pour primes non-vie s'explique principalement par la baisse constatée du même montant des cotisations acquises sur les garanties dommage automobile à fin janvier 2017.

- La meilleure estimation des provisions cédées à la réassurance baisse de près de 26% en 2016 par rapport à 2015. Cette baisse est due au changement profond de la structure de réassurance au 1er janvier 2016 : la cession des sinistres incendies en quote-part à 40% n'est plus appliquée. Les provisions cédées en réassurance sont donc fortement plus réduites en 2016 par rapport à 2015.
- Ce changement de structure de réassurance a de plus un impact sur la marge de risque qui est directement calculée depuis les résultats obtenus pour les calculs des besoins en capitaux (méthodes de calculs détaillées dans la partie E).
- ◆ RCBF

Les provisions techniques des RCBF sont stables dans le temps.

Provisions techniques nettes de réassurance de MAPA-RCBF SGAM (en K€) :

MAPA-RCBF SGAM				
	2016	2015	Variation 2016/2015	
Best-estimate non-vie	107 608	111 809	-4%	
Sinistres	104 219	109 174	-5%	
Primes	3 389	2 635	29%	
Rentes	0	0	0%	
Best-estimate santé similaire à la non-vie	16 684	17 652	-5%	
Sinistres	9 279	10 767	-14%	
Primes	7 405	6 885	8%	
Rentes	0	0	0%	
Best-estimate vie	4 154	4 121	0%	
Sinistres	0	0	0%	
Primes	45	0	0%	
Rentes	4 109	4 121	0%	
Best-estimate santé similaire à la vie	0	0	0%	
Sinistres	0	0	0%	
Primes	0	0	0%	
Rentes	0	0	0%	
Best-estimate en Unités de Compte	0	0	0%	
Sinistres	0	0	0%	
Primes	0	0	0%	
Rentes	0	0	0%	
TOTAL BEST ESTIMATE BRUT	128 401	133 582	-4%	
Best estimate cédé	25 151	35 762	-30%	
TOTAL BEST ESTIMATE NET	103 250	97 820	6%	
Marge de risque	8 222	5 986	37%	
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	111 517	103 806	7%	

MAPA-RCBF SGAM suit les évolutions de la MAPA observées et développées dans le paragraphe précédent.

Concernant les meilleures estimations des provisions techniques nettes pour les sinistres santé similaire à la non vie, un changement de méthode pour MAPA-RCBF SGAM a été retenu cette année ce qui a permis de réaliser des estimations sur une maille plus fine.

Ainsi, cette méthode a engendré une hausse de 8% des meilleures estimations des provisions pour primes et une baisse de 14% des meilleures estimations des provisions de sinistres.

D.2.4 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II

Passage des provisions techniques normes françaises aux meilleures estimations au 31/12/2016 (en k€) :

Comme présenté dans le paragraphe D-2.1, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :

- la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes,
- la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés,
- la meilleure estimation des provisions pour primes futures,
- la marge de risque.

En normes françaises, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestions correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres «Compléments Frais Médicaux» qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés.

La politique de provisionnement de la MAPA pour les dossiers corporels dont l'Atteinte Permanente à l'Intégrité Physique et Psychique, appelée aussi AIPP est supérieure à 20% stipule principalement :

- l'utilisation du fichier "fiche d'évaluation année N" dans lequel les calculs se font automatiquement et en particulier, le calcul du poste "Tierce Personne Permanente" intègre un prix horaire revu chaque année, une base annuelle de 400 jours, et une capitalisation basée sur le barème Gazette du Palais 2016.

Ce barème tient compte de 3 indices :

- un taux d'inflation de 0,25% soit la moyenne de l'inflation reconnue pour 2014-2015,
- un taux d'actualisation de 1,04 % (qui est la différence entre le TEC 10 lissé sur 2 ans soit 1,29% - le taux d'inflation précédemment pris soit 0,25 %),
- la table de mortalité de l'Insee 2006-2008 (une révision minimum tous les trois ans).

Cette méthode norme française différente de celle respectant les normes prudentielles expliquée en D.2.1., permet néanmoins d'être plus prudents.

D.2.5 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques

La MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM n'appliquent pas de correction pour volatilité sur les provisions techniques, puisque l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard.

D.2.6 Incertitude liée au montant des provisions techniques

En raison de la taille du portefeuille de MAPA-RCBF SGAM, de la MAPA et des RCBF, l'évolution des coûts sinistres peut être impactée par un événement exceptionnel qui pourrait fausser l'estimation des provisions techniques. Des ajustements ont donc lieu lorsque nécessaire afin de prendre en compte cette volatilité.

D.3 Autres passifs

D.3.1 Valorisation au 31/12/N, normes françaises et normes Solvabilité II

Valorisation des autres passifs pour la MAPA et les RCBF (en K€) :

	MAPA		RCBF	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Autres provisions techniques	0	0	0	0
Passifs éventuels	0	0	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	416	416	0	0
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0	0	0
Dettes pour dépôt espèces des réassureurs	0	0	277	277
Produits dérivés	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	4 185	4 185	0	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	27 161	27 161	5 091	5 091
Dettes nées d'opérations d'assurance	13 236	13 236	53	53
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0	0	0	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0	0	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2	805	0	125
Impôts différés passifs	5 214	0	4 891	0
Engagements sociaux	4 482	0	150	0

Valorisation des autres passifs pour MAPA-RCBF SGAM (en K€) :

	MAPA-RCBF SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française
Autres provisions techniques	0	0
Passifs éventuels	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	416	416
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0
Dettes pour dépôt espèces des réassureurs	277	277
Produits dérivés	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	4 188	4 188
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	30 354	30 354
Dettes nées d'opérations d'assurance	13 185	13 185
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2	930
Impôts différés passifs	11 033	0
Engagements sociaux	4 631	4 631

◆ MAPA, RCBF et MAPA-RCBF SGAM

➤ Les engagements sociaux

Les engagements sociaux pris envers les salariés ont été évalués pour MAPA-RCBF SGAM à 4 631 K€ (soit la somme des engagements sociaux de la MAPA arrondie à 4 482 K€ et des RCBF arrondie à 150K€). Ce montant représente la provision pour les Indemnités de Fin de Carrière, la médaille du travail et les Congés Anniversaire. Cette évaluation est effectuée selon les principes des normes comptables internationales, les montants obtenus sont donc identiques selon la valorisation dans les états financiers ou à des fins de solvabilité. Pour la MAPA et les RCBF, les engagements sociaux en valeur nette comptable dans les états financiers sont renseignés dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers. En revanche, les engagements sociaux en valeur nette comptable dans les états financiers de MAPA-RCBF SGAM sont intégrés directement au bilan comptable. En valorisation à des fins de Solvabilité II, les engagements sociaux de la MAPA, des RCBF et de MAPA-RCBF SGAM sont ajoutés au bilan Solvabilité II.

➤ Les dettes et provisions autres que techniques

Les autres éléments du passif ont été repris à leur valeur comptable pour les trois sociétés, dans la mesure où ils correspondent à des dettes rapidement recouvrables :

	MAPA	RCBF	MAPA -RCBF SGAM
Dettes d'assurance ou de réassurance	13 236	53	13 185
Provisions autres que provisions techniques	416	0	416
Dettes bancaires	4 185	0	4 188
Dettes (hors assurance)	27 161	5 091	30 354

Seuls les autres comptes de régularisation (décotes issues d'obligations détenues en direct) égales à 928 K€ pour MAPA-RCBF SGAM, correspondant à la somme des autres comptes de régularisation de la MAPA de 803 K€ et des RCBF de 125K€, ont été renseignés à 0.

D.3.2 Évolution annuelle

Évolution des autres passifs pour la MAPA et les RCBF (en K€) :

	MAPA		RCBF	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts espèces des réassureurs	0	0	277	282
Dettes d'assurance ou de réassurance	13 236	267	53	46
Dérivés	0	0	0	0
Impôts différés passif	5 214	5 516	4 891	4 644
Provisions autres que provisions techniques	416	674	0	0
Dettes bancaires	4 185	3 915	0	181
Autres dettes financières	0	0	0	0
Dettes (hors assurance)	27 161	16 585	5 091	4 470
Engagements sociaux	4 482	4 329	150	151
Investissements non appelés	0	0	0	0
Passifs contingents	0	0	0	0
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	2	2	0	0

◆ MAPA

L'évolution de la dette de réassurance est expliquée au point D.1.2.

L'évolution de 10 576 K€ des dettes hors assurance, qui s'explique :

- par une année 2015 atypique. En effet, une partie de cette dette représente l'encaissement des primes de l'année suivante, or en 2015, des problèmes administratifs avaient généré un décalage d'une semaine dans les encaissements, minorant ainsi l'encaissement et donc le niveau de dette comptabilisée ;
- par une dette fiscale plus importante que l'exercice précédent en raison des résultats bénéficiaires de l'année 2016 et d'une dette suite à contrôle fiscal.

◆ RCBF

L'augmentation des dettes porte principalement sur celle fiscale, incidence directe de l'augmentation du bénéfice et donc de l'impôt sur les sociétés qui s'y rattache.

Évolution des autres passifs pour la MAPA-RCBF SGAM (en K€) :

	MAPA-RCBF SGAM	
	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts espèces des réassureurs	277	282
Dettes d'assurance ou de réassurance	13 185	314
Dérivés	0	0
Impôts différés passif	11 033	11 615
Provisions autres que provisions techniques	416	5 153
Dettes bancaires	4 188	4 095
Autres dettes financières	0	0
Dettes (hors assurance)	30 354	18 406
Engagements sociaux	4 631	0
Investissements non appelés	0	0
Passifs contingents	0	0
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	2	2

L'évolution de la dette de réassurance est expliquée au point D.1.2

L'évolution de 11 948K€ des dettes hors assurance s'explique :

- par une année 2015 atypique. En effet, une partie de cette dette représente l'encaissement des primes de l'année suivante, or en 2015, des problèmes administratifs avaient généré un décalage d'une semaine dans les encaissements, minorant ainsi l'encaissement et donc sa contrepartie, le niveau de dette comptabilisée ;
- par une dette fiscale plus importante que l'exercice précédent en raison des résultats bénéficiaires de l'année 2016 et d'une dette suite à contrôle fiscal.
- par une dette fiscale, incidence directe de l'augmentation du bénéfice et donc de l'impôt sur les sociétés qui s'y rattache.

D.3.3 Autres passifs hors bilan

◆ MAPA, RCBF

Les engagements donnés hors bilan sont les suivants :

- la valeurs remises en nantissement pour les cédantes,
- le nantissement d'un prêt bancaire pour 3 M€, garanti par un titre indexé sur un événement de crédit ;
- les indemnités qui seront dues, dans les années à venir, lors du départ en retraite des salariés de la MAPA et des RCBF, et qui sont établies selon l'ancienneté des effectifs à la date du bilan, ont été chiffrées à 3 239 K€ pour la MAPA, 110 K€ pour les RCBF et selon la norme IAS 19 ;

- les médailles du travail et congés anniversaires évalués selon la norme IAS 19 ;
- la garantie des résultats des RCBF dans les limites de 1,5% du chiffre d'affaires définies par les conventions établies entre les deux sociétés ;
- les engagements solidaires vis-à-vis du GIE Contact et d'IMA GIE.

◆ MAPA-RCBF SGAM

- la valeurs remises en nantissement pour les cédantes ;
- le nantissement d'un prêt bancaire pour 3 M€, garanti par un titre indexé sur un événement de crédit ;
- les engagements solidaires vis-à-vis du GIE Contact et d'IMA GIE.

A noter, les indemnités de départ en retraite, les médailles du travail et congés anniversaire pour la MAPA et les RCBF ont été comptabilisés dans les comptes combinés de MAPA-RCBF SGAM.

D.4 Autres éléments : impôts différés

◆ MAPA et RCBF

	MAPA			RCBF		
	Ecart de valorisation Solvabilité I et Solvabilité II	Taux d'imposition	Impôt différé	Ecart de valorisation Solvabilité I et Solvabilité II	Taux d'imposition	Impôt différé
Total Passif	20 976	34,43%	7 222	2 758	34,43%	950
Total Actif	4 086	34,43%	1 407	11 672	34,43%	4 019
Titres de participations	9 511	-30,30%	-2 882	0	-30,30%	0
Fonds d'investissements	1 549	-34,43%	-533	226	-34,43%	-78
Total			5 214			4 891

◆ MAPA-RCBF SGAM

	MAPA-RCBF SGAM		
	Ecart de valorisation Solvabilité I et Solvabilité II	Taux d'imposition	Impôt différé
Total Passif	27 800	34,43%	9 572
Total Actif	14 388	34,43%	4 954
Titres de participations	9 511	-30,30%	-2 882
Fonds d'investissements	1 775	-34,43%	-611
Total			11 033

Les impôts différés du bilan prudentiel (11 033 K€ pour MAPA-RCBF SGAM, 5 214 K€ pour la MAPA et 4 891 K€ pour les RCBF) ont été calculés à partir de la différence de valorisation entre solvabilité 1 (en base fiscale) et solvabilité 2 (base prudentielle) sur la base d'un taux d'impôt de 34,43%, en tenant compte des éléments suivants :

- Les impôts au titre des plus-values latentes sur les fonds d'OPCVM d'actions ont déjà été payés et ont donc été retirés du calcul ;
- Uniquement 12 % de la plus-value sur les titres de participation est soumise à l'imposition.

Partie E - Gestion de capital

E.1 Fonds propres

Les fonds propres en valorisation à des fins de Solvabilité II au 31/12/2016 correspondent aux fonds propres comptables ajoutés à l'écart de valorisation comptable et prudentielle des autres postes du bilan. Classés en Tier 1, aucun montant ne doit être déduit des fonds propres : MAPA-RCBF SGAM est un regroupement de deux mutuelles (la MAPA et les RCBF) sans actionnaire, qui ne distribue par conséquent pas de dividende.

Le résultat de l'exercice influence donc directement le montant des fonds propres du bilan prudentiel. Ainsi, les résultats de 10 313 K€ pour la MAPA et de 2 677,5 K€ pour les RCBF enregistrés au 31/12/2016 se retrouvent en partie dans l'augmentation des fonds propres Solvabilité de la MAPA, des RCBF et de MAPA-RCBF SGAM.

La variation constatée entre 2015 et 2016 pour la MAPA et les RCBF (en K€) est la suivante :

	MAPA			RCBF		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015	2 016	2 015	Variation 2016/2015
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%

La variation constatée entre 2015 et 2016 pour MAPA-RCBF SGAM (en K€) est la suivante :

	MAPA-RCBF SGAM		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII	145 670	140 770	3%
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	145 670	140 770	3%

En plus des différences propres aux états financiers normes françaises expliquées au paragraphe suivant, l'écart entre la somme des fonds propres Solvabilité II de la MAPA et des RCBF et le montant des fonds propres Solvabilité II de la SGAM s'explique par :

- la différence de comptabilisation des engagements sociaux :
 - x hors bilan pour la MAPA et des RCBF,
 - x au passif du bilan pour MAPA-RCBF SGAM,
- par la modification de la méthode de calcul des meilleures estimations des provisions techniques nettes des sinistres santé. En effet, l'assurance de personnes étant commune à la MAPA et aux RCBF, un retraitement a été appliqué pour obtenir les résultats de MAPA-RCBF SGAM : le volume de MAPA-RCBF SGAM est donc inférieur à la somme de la MAPA et des RCBF.

E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différence entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II (en K€)

- ◆ MAPA et RCBF

Fonds propres normes françaises :

	MAPA			RCBF		
	2 016	2 015	Var. 2016/2015	2 016	2 015	Var. 2016/2015
Actions ordinaires	0	0	-	0	0	-
Primes d'émission	0	0	-	0	0	-
Fonds initial	12 565	12 462	103	641	633	8
Comptes mutualistes subordonnés	0	0	-	0	0	-
Fonds excédentaires	0	0	-	0	0	-
Actions de préférence	0	0	-	0	0	-
Primes d'émission relatives à des actions de préférence	0	0	-	0	0	-
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	77 694	67 381	10 313	28 146	25 468	2 678
CAPITAUX PROPRES NORMES FRANCAISES	90 259	79 843	10 416	28 787	26 101	2 686

Fonds propres Solvabilité II :

	MAPA			RCBF		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015	2 016	2 015	Variation 2016/2015
Réserve de réconciliation Solvabilité II	19 848	27 333	-27%	9 540	9 102	5%
Dettes subordonnées	0	0	0%	0	0	0%
Déductions pour participations financières	0	0	0%	0	0	0%
Capital social	12 565	12 462	1%	641	633	1%
Report à nouveau	10 313	346	2881%	2 677	1 718	56%
Autres réserves statutaires	67 380	67 035	1%	25 469	23 751	7%
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
FONDS PROPRES AUXILIAIRES SII	0	0	0%	0	0	0%
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%

◆ MAPA-RCBF SGAM

Fonds propres normes françaises :

Composition des fonds propres Solvabilité II			
MAPA-RCBF SGAM	2016	2015	Var. 2016/2015
Actions ordinaires	-	-	-
Primes d'émission	-	-	-
Fonds initial	13 306	13 195	111
Comptes mutualistes subordonnés	-	-	-
Fonds excédentaires	-	-	-
Actions de préférence	-	-	-
Primes d'émission relatives à des actions de préférence	-	-	-
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	101 209	88 370	12 839
CAPITAUX PROPRES NORMES FRANCAISES	114 515	101 565	12 950
Réserve de réconciliation Solvabilité II			
Dettes subordonnées			
Déductions pour participations financières			
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII			
FONDS PROPRES AUXILIAIRES SII			
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII			

Fonds propres Solvabilité II :

	MAPA-RCBF SGAM		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015
Réserve de réconciliation Solvabilité II	31 155	39 205	-21%
Dettes subordonnées	0	0	0%
Déductions pour participations financières	0	0	0%
Capital social	13 306	13 195	1%
Report à nouveau	12 839	2 101	511%
Autres réserves statutaires	88 370	86 269	2%
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII	145 670	140 770	3%
FONDS PROPRES AUXILIAIRES SII	0	0	0%
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	145 670	140 770	3%

Les fonds propres de la MAPA additionnés à ceux des RCBF ne sont pas égaux aux fonds propres de MAPA-RCBF SGAM pour deux raisons :

- les provisions pour indemnités de fin de carrière, pour médaille du travail et pour congés anniversaires sont comptabilisées dans la SGAM et sont hors bilan à la MAPA et aux RCBF,
- MAPA-RCBF SGAM a ses propres fonds propres.

Principaux éléments de la réserve de réconciliation pour la MAPA et les RCBF (en K€) :

Réserve de réconciliation états financiers :

◆ MAPA

Composition des fonds propres Solvabilité II			
	2016	2015	Var. 2016/2015
1062 - Réserve de sécurité	3 049	3 049	-
10643 - Réserve pour fonds de garantie	419	419	-
10645 - Réserve de capitalisation (non-vie)	-	3 488	- 3 488
1068 - Autres réserves	63 912	60 079	3 833
11 - Report à nouveau	-	-	-
12 - Résultat de l'exercice	10 314	346	9 968
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	77 694	67 381	10 313

L'augmentation de la réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux s'explique par le résultat de l'exercice.

◆ RCBF

Composition des fonds propres Solvabilité II			
	2016	2015	Var. 2016/2015
1062 - Réserve de sécurité	-	-	-
10643 - Réserve pour fonds de garantie	-	-	-
10645 - Réserve de capitalisation (non-vie)	-	314	- 314
1068 - Autres réserves	25 469	23 436	2 033
11 - Report à nouveau	-	-	-
12 - Résultat de l'exercice	2 677	1 718	959
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	28 146	25 468	2 678

L'augmentation de la réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux s'explique par le résultat de l'exercice.

Réserve de réconciliation valorisation Solvabilité II :

	MAPA			RCBF		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015	2 016	2 015	Variation 2016/2015
Revalorisation SII des passifs	10 548	23 183	-55%	-7 023	-6 928	1%
Revalorisation SII des actifs	4 086	-1 366	-399%	11 672	11 386	3%
Impôts différés nets	5 214	5 516	-5%	4 891	4 644	5%
RESERVE DE RECONCILIATION SOLVABILITE II	19 848	27 333	-27%	9 540	9 102	5%
RESERVE DE RECONCILIATION TOTALE	19 848	27 333	-27%	9 540	9 102	5%

Principaux éléments de la réserve de réconciliation pour MAPA-RCBF SGAM (en K€) :

Réserve de réconciliation états financiers :

Composition des fonds propres Solvabilité II			
MAPA-RCBF SGAM	2016	2015	Var. 2016/2015
1062 - Réserve de sécurité	3 049	3 049	-
10643 - Réserve pour fonds de garantie	1 029	1 029	-
10645 - Réserve de capitalisation (non-vie)	-	840	- 840
1068 - Autres réserves	84 292	81 351	2 941
11 - Report à nouveau	-	-	-
12 - Résultat de l'exercice	12 839	2 101	10 738
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	101 209	88 370	12 839

Réserve de réconciliation valorisation Solvabilité II :

	MAPA-RCBF SGAM		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015
Revalorisation SII des passifs	5 734	18 050	-68%
Revalorisation SII des actifs	14 388	9 539	51%
Impôts différés nets	11 033	11 615	-5%
RESERVE DE RECONCILIATION SOLVABILITE II	31 155	39 205	-21%
RESERVE DE RECONCILIATION TOTALE	31 155	39 205	-21%

E.1.2 Qualité des fonds propres

Évolution des fonds propres Solvabilité II par niveau :

Les fonds propres disponibles sous Solvabilité II sont depuis les premiers travaux de la MAPA, des RCBF et donc de MAPA-RCBF SGAM inscrits en fonds propres de base niveau 1 tels que définis à l'article 62 du chapitre IV du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35 et sont donc pour la totalité disponibles pour couvrir à la fois le Capital de Solvabilité Requis et le Minimum de Capital Requis. La MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM n'ont pas de fonds propres de niveau 2 et 3, ni de fonds propres auxiliaires.

Évolution des fonds propres Solvabilité II (en K€) :

◆ MAPA et RCBF

	MAPA			RCBF		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015	2 016	2 015	Variation 2016/2015
NIVEAU 1	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
Fonds propres de base non restreints	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
Fonds propres de base restreints	0	0	0%	0	0	0%
Dont soumis aux transitoires	0	0	0%	0	0	0%
NIVEAU 2	-	-	0%	-	-	0%
Fonds propres de base	0	0	0%	0	0	0%
Dont soumis aux transitoires			0%			0%
Fonds propres auxiliaires	0	0	0%	0	0	0%
NIVEAU 3	-	-	0%	-	-	0%
Fonds propres de base	0	0	0%	0	0	0%
Fonds propres auxiliaires	0	0	0%	0	0	0%
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	0	0	0%	0	0	0%
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%

◆ MAPA-RCBF SGAM

	MAPA-RCBF SGAM		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015
NIVEAU 1	145 670	140 770	3%
Fonds propres de base non restreints	145 670	140 770	3%
Fonds propres de base restreints	0	0	0%
Dont soumis aux transitoires	0	0	0%
NIVEAU 2	-	-	0%
Fonds propres de base	0	0	0%
Dont soumis aux transitoires			0%
Fonds propres auxiliaires	0	0	0%
NIVEAU 3	-	-	0%
Fonds propres de base	0	0	0%
Fonds propres auxiliaires	0	0	0%
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	145 670	140 770	3%
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	0	0	0%
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	145 670	140 770	3%

E.1.3 Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et MCR

Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR (en K€) :

◆ MAPA et RCBF

	MAPA			RCBF		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015	2 016	2 015	Variation 2016/2015
FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
Niveau 1 non restreint	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
Niveau 1 restreint	0	0	0%	0	0	0%
Niveau 2	0	0	0%	0	0	0%
Niveau 3	0	0	0%	0	0	0%
FONDS PROPRES ELIGIBLES EN COUVERTURE DU SCR	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
Niveau 1	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
Niveau 2	0	0	0%	0	0	0%
Niveau 3	0	0	0%	0	0	0%

◆ MAPA-RCBF SGAM

	MAPA-RCBF SGAM		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015
FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	145 670	140 770	3%
Niveau 1 non restreint	145 670	140 770	3%
Niveau 1 restreint	0	0	0%
Niveau 2	0	0	0%
Niveau 3	0	0	0%
FONDS PROPRES ELIGIBLES EN COUVERTURE DU SCR	145 670	140 770	3%
Niveau 1	145 670	140 770	3%
Niveau 2	0	0	0%
Niveau 3	0	0	0%

Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR (en K€) :

◆ MAPA et RCBF

	MAPA			RCBF		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015	2 016	2 015	Variation 2016/2015
FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
Niveau 1 non restreint	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
Niveau 1 restreint	0	0	0%	0	0	0%
Niveau 2	0	0	0%	0	0	0%
FONDS PROPRES ELIGIBLES EN COUVERTURE DU MCR	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
Niveau 1	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
Niveau 2	0	0	0%	0	0	0%

◆ MAPA-RCBF SGAM

	MAPA-RCBF SGAM		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015
FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	145 670	140 770	3%
Niveau 1 non restreint	145 670	140 770	3%
Niveau 1 restreint	0	0	0%
Niveau 2	0	0	0%
FONDS PROPRES ELIGIBLES EN COUVERTURE DU MCR	145 670	140 770	3%
Niveau 1	145 670	140 770	3%
Niveau 2	0	0	0%

E.1.4 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'appliquent pas de mesure de correction pour la volatilité sur les fonds propres.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR / MCR)

Les capitaux de solvabilité requis de la MAPA, des RCBF ainsi que de MAPA-RCBF SGAM sont calculés à l'aide de la formule standard, sans appliquer de mesure transitoire.

E.2.1 Hypothèses et approximations retenues

◆ MAPA, RCBF et MAPA-RCBF SGAM

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'ont pas fait usage de la faculté prévue à l'article 51, paragraphe 2, troisième alinéa de la directive 2009/138/CE : la publication du

capital de solvabilité requis n'est donc pas assortie d'une indication selon laquelle son montant définitif reste subordonné à une évaluation relevant du contrôle.

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'appliquent en outre pas de paramètre spécifique à l'entreprise (ou USP : Undertaking Specific Parameter), et l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard, conformément aux spécifications techniques décrites issues du règlement délégué du 17 janvier 2015 : aucune hypothèse alternative n'est donc utilisée pour le calcul du SCR et du MCR.

➤ Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Marché :

Les hypothèses et méthodes retenues pour le calcul du risque de marché sont les suivantes :

- Les données des actifs ont été traitées en complète transparence à l'exception marginale de quelques fonds dont la transparisation n'était pas disponible. Ces derniers ont été choqués en risque actions. Leur poids est inférieur à 5% du total du portefeuille de placements.
- Les actions ont été choquées de la manière suivante :
 - x Les titres de participation ont été considérés comme des actions stratégiques et ont donc été choqués à 22%.
Le montant des titres de participation à des fins de solvabilité 2 est de 10 762 K€ pour MAPA-RCBF SGAM correspondant à la somme des titres de participations de la MAPA de 10 752 K€ et des RCBF de 10K€.
 - x Les actions de type 1 ont été choquées à 22%.
La valorisation à des fins de Solvabilité II des actions de type 1 a été évaluée à 17 351 K€ pour MAPA-RCBF SGAM correspondant aux titres des actions de type 1 de la MAPA 14 255 K€ ajoutés à ceux des RCBF.
 - x Les actions de type 2 ont été choquées à 49%.
La valorisation à des fins de Solvabilité II des actions de type 2 a été évaluée à 1 341 K€, pour MAPA-RCBF SGAM correspondant aux titres des actions de type 1 de la MAPA 1 043 K€ ajoutés à ceux des RCBF (298 K€).
 - x Certaines actions de type 1 sont directement choquées par un établissement bancaire selon la réglementation Solvabilité II. Les actions de cet établissement bancaire s'élèvent à 6 218 K€ et sont choquées comme suit :
 - 3 130 K€ ont été choqués à 24,54%,
 - un titre spécifique d'un montant de 3 088K€ a été choqué à 100%.
- Le risque de taux d'intérêt : les échéances des titres sont déterminées selon la duration modifiée (si elle est disponible), ou la sensibilité de crédit. Dans le cas où ni l'une ni l'autre n'étaient disponibles, la duration a été calculée de manière simplifiée avec la date d'échéance. La duration retenue est ensuite arrondie à l'entier supérieur. Le choc lié au risque de taux est appliqué à la baisse pour la MAPA et à la hausse pour les RCBF et MAPA-RCBF SGAM, les résultats obtenus étant les suivants (en K€) :

	MAPA			RCBF		
	Valeur initiale	Choc à la hausse	Choc à la baisse	Valeur initiale	Choc à la hausse	Choc à la baisse
Meilleure estimation des provisions cédées	26 420	23 791	27 124	9 039	8 828	9 039
Actif Net	182 694	173 486	184 049	38 579	37 279	38 678
Passif Net	115 868	106 046	117 861	19 922	19 400	19 928

	MAPA-RCBF SGAM		
	Valeur initiale	Choc à la hausse	Choc à la baisse
Meilleure estimation des provisions cédées	25 151	22 473	25 855
Actif Net	210 966	200 620	212 419
Passif Net	128 445	119 655	131 018

- Le risque de spread : par prudence et simplification, pour le calcul du risque de signature sur les obligations et les prêts, lorsqu'une évaluation du crédit n'est pas disponible, il est considéré que les débiteurs n'ont pas fourni de sûreté conforme.
- Le risque de concentration : certaines données ont été ajoutées manuellement :
 - x Les biens immobiliers d'un même bâtiment sont considérés comme une seule et même entité, lorsque l'information sur l'adresse est par exemple disponible.
 - x Lorsque des titres ne sont pas notés (par exemple dans le tableau complémentaire des placements), une note prudente leur a été attribuée par défaut (note de 5). Si les cotations de ces titres sont disponibles dans d'autres bases, alors un report a été fait.

Le risque de marché se décompose de la façon suivante pour la MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM :

Risque de marché 2016	MAPA	RCBF	MAPA-RCBF SGAM
Risque de taux d'intérêt	638	779	1 556
Risque actions	9 747	799	10 543
Risque immobilier	5 990	5 109	11 099
Risque de spread	12 684	2 094	14 778
Risque de change	264	52	317
Risque de concentration	2 554	940	2 506
Exigence de capital - Risque de Marché	25 879	7 223	32 261

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Défaut de contreparties
 - ◆ MAPA, RCBF et MAPA-RCBF SGAM

Ce capital a été calculé conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015, en utilisant par ailleurs, le fichier d'aide fourni par le GEMA.

Le risque de défaut de contreparties a été calculé sur la base :

- de 74 contreparties d'un montant recouvrable total de 35 750K€ pour la MAPA
- de 32 contreparties d'un montant recouvrable total de 13 568 K€ pour les RCBF,
- de 76 contreparties d'un montant recouvrable total de 40 202 K€ pour MAPA-RCBF SGAM.

Les contreparties sont réparties de la façon suivante :

Notation	Probabilité de défaut	MAPA-RCBF SGAM	RCBF	MAPA
		Montant recouvrable	Montant recouvrable	Montant recouvrable
AA	0,01%	4 966	0	4 966
Couverture du SCR \geq 196%	0,01%	0	9 116	0
A	0,05%	31 149	4 253	26 883
BBB	0,24%	339	62	277
Non noté	4,20%	3 748	136	3 624

Le risque de défaut s'élève à :

- 4 646 K€ pour la MAPA,
- 494 K€ pour les RCBF,
- 4 683 K€ pour MAPA-RCBF SGAM.

➤ Capital de Solvabilité Requis lié au risque de souscription

- Santé :

Le risque de souscription Santé a été calculé selon la méthode standard à partir de la maquette du GEMA, et s'élève à :

- x 9 841 K€ pour la MAPA,
- x 3 482 K€ pour les RCBF,
- x 13 045 K€ pour MAPA-RCBF SGAM.

- Le risque Catastrophe Santé s'élève à :

- x 929 K€ pour la MAPA,
- x 990 K€ pour les RCBF,

La taille de ce risque étant minime et les ressources actuarielles à la MAPA et les RCBF étant restreintes, le choix a été fait de calculer ce risque de façon simplifiée pour la MAPA et les RCBF.

Le risque Catastrophe Santé de MAPA-RCBF SGAM, calculé en réalisant la somme du risque Catastrophe Santé de la MAPA et des RCBF, est égal à 1 919 K€.

- Non vie :

Le risque de souscription Non Vie a été calculé selon la méthode standard à partir de la maquette du GEMA, et s'élève à :

- x 33 584 K€ pour la MAPA,
- x 1 954 K€ pour les RCBF,
- x 34 698 K€ pour MAPA-RCBF SGAM.

- Le risque de catastrophe Non vie a été déterminé par le principal courtier de réassurance de MAPA-RCBF SGAM et s'élève à 3 000 K€.

Ce montant correspond à la priorité du traité en Stop-Loss de 80 000 K€ déduit du montant des sinistres attritionnels estimés à 77 000 K€ par le courtier.

La rétention sur l'estimation du coût des sinistres catastrophes ne dépasse pas la portée du Stop-Loss, c'est pourquoi le courtier n'a retenu que le risque résiduel de 3 000 K€ (montant nécessaire pour atteindre la priorité du Stop-Loss).

De nombreux échanges ont eu lieu entre le principal courtier de MAPA-RCBF SGAM et MAPA-RCBF SGAM afin de comprendre les données utilisées, les méthodes employées et les résultats des calculs transmis par le courtier de réassurance.

Le risque de catastrophe Non vie de la MAPA et des RCBF a été défini en réalisant une répartition du montant du risque catastrophe Non vie de MAPA-RCBF SGAM.

- Santé et Non vie :

- Les estimations de cotisations pour l'exercice à venir ont été réalisées selon la méthode que celle présentée dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes futures. Le volume de primes considérées pour l'estimation est basé sur 14 mois.

- Pour l'ensemble des entités, le risque de chute est nul car la meilleure estimation des primes futures est positive.

- Le risque de prime et de provisionnement se décompose de la manière suivante :

Risque de prime et de provisionnement		
	Risque de souscription Santé	Risque de souscription Non-vie
MAPA	9 568	32 766
RCBF	2 929	1 903
MAPA-RCBF SGAM	12 448	33 826

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque d'Actifs Incorporels

Pour l'ensemble des entités, MAPA, RCBF et MAPA-RCBF SGAM, la valeur des actifs incorporels étant nulle dans le bilan prudentiel, le Capital de Solvabilité Requis des actifs incorporels est de 0 K€.

➤ Capital de Solvabilité Requis de base

Le capital de Solvabilité Requis de Base s'articule de la manière suivante pour la MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM :

	MAPA Exigence en capital 2016	RCBF Exigence en capital 2016	SGAM Exigence en capital 2016
Risque de Marché	25 879	7 223	32 261
Risque de défaut de contreparties	4 646	494	4 683
Risque de souscription vie	230	0	230
Risque de souscription Santé	9 841	3 482	13 061
Risque de souscription Non-vie	33 584	1 954	34 698
Impôts différés passifs nets d'impôts différés actifs	-5 214	-3 693	-11 033
Risque opérationnel	5 195	1 155	5 886
BSCR	52 169	9 571	59 009

Le capital de Solvabilité Requis de Base de MAPA-RCBF SGAM s'élève à 59 009 K€.

➤ Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel

Le risque opérationnel a été calculé conformément au règlement délégué, à savoir en tenant compte d'une composante prime et d'une composante provision, il s'élève à :

- 5 195 K€ pour la MAPA,
- 1 155 K€ pour les RCBF,
- 5 886 K€ pour MAPA-RCBF SGAM.

➤ Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

Il est possible de diminuer le Capital de Solvabilité Requis final de l'impôt différé passif généré par une perte exceptionnelle égale au maximum à 34,43 % de la somme du Capital de Solvabilité Requis de base et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

Soit un montant maximum de :

- 19 750K€ : 34,43% * (52 169K€ + 5 188K€) pour la MAPA,
- 3 693 K€ : 34,43% * (9 571K€ + 1 155K€) pour les RCBF,
- 22 343 K€ : 34,43% * (59 009 K€ + 5 886 K€) pour MAPA-RCBF SGAM.

C'est le montant des impôts différés inscrit au bilan passif (5 214 K€ pour la MAPA et 11 033 K€ pour MAPA-RCBF SGAM) qui a été retenu pour ce risque, par mesure de prudence. Un levier de réduction du SCR (de 14 536 K€ pour la MAPA et 11 310 K€ pour MAPA-RCBF SGAM) peut donc encore être utilisé si le ratio de couverture était trop faible. Le montant des impôts différés inscrit au bilan passif des RCBF étant de 4 891 K€, c'est donc le montant plafonné de 3 693 K€ qui a été retenu pour ce risque.

➤ Capital de Solvabilité Requis

Le Capital de Solvabilité Requis est égal à la somme du Capital de Solvabilité Requis de base, de la Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés, et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

Le Capital de Solvabilité Requis est égal à :

- 52 169 K€ pour la MAPA,
- 9 571 K€ pour les RCBF,
- 59 009 K pour MAPA-RCBF SGAM.

➤ Capital Minimum de Solvabilité

◆ MAPA et MAPA-RCBF SGAM

Le Capital Minimum de Solvabilité (MCR) doit être compris :

- pour la MAPA, entre 13 038 K€ (plancher égal à 25% du SCR) et 23 468 K€ (plafond égal à 45% du SCR),
- pour MAPA-RCBF SGAM, entre 13 466 K€ (plancher égal à 25% du SCR) et 24 238 K€ (plafond égal à 45% du SCR).

Ceci, à condition que le plancher soit supérieur au seuil plancher absolu défini dans l'article 248 paragraphe 1, point b) du règlement délégué du 17 janvier 2015.

Le MCR, calculé sur les primes et les provisions enregistrées est bien compris dans cet intervalle, et s'élève à :

- 18 099 K€ pour la MAPA,
- 20 012 K€ pour MAPA-RCBF SGAM.

◆ RCBF

Le Capital Minimum de Solvabilité (MCR) doit être compris , à condition que le plancher soit supérieur au seuil plancher absolu défini dans l'article 248 paragraphe 1, point b) du règlement délégué du 17 janvier 2015.

Les RCBF étant une société d'assurance non mixte, dont le montant des cotisations santé est supérieur à 10% du total de ses cotisations brutes émises, le montant du seuil plancher absolu est de 2 500 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

Le MCR calculé sur les primes et les provisions s'élève à 1 733 K€. Ce montant trop faible doit donc être ré-haussé, le Capital Minimum de Solvabilité s'élève donc au final à 2 500 K€, montant du seuil plancher absolu.

➤ Principales simplifications retenues

Les calculs suivants ont été réalisés à l'aide des tables d'aides fournies par l'EIOPA :

- la Marge de Risque,
- le risque de Concentration,
- le risque de Défaut de Contrepartie,

- le risque Catastrophe non vie.

Le calcul du Capital de Solvabilité Requis et du Capital Minimum de Solvabilité a été effectué à l'aide de la table d'aide transmise par le GEMA.

- Récapitulatif des résultats (en K€) :

	MAPA Exigence en capital 2016	RCBF Exigence en capital 2016	SGAM Exigence en capital 2016
Risque de Marché	25 879	7 223	32 261
Risque de défaut de contreparties	4 646	494	4 683
Risque de souscription vie	230	0	230
Risque de souscription Santé	9 841	3 482	13 061
Risque de souscription Non-vie	33 584	1 954	34 698
Impôts différés passifs nets d'impôts différés actifs	-5 214	-3 693	-11 033
Risque opérationnel	5 195	1 155	5 886
BSCR	52 169	9 571	59 009
MCR	18 099	2 500	20 012
SCR	52 150	7 033	53 862

E.2.2 Évolution constatée des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en K€) :

	MAPA			RCBF		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015	2 016	2 015	Variation 2016/2015
Risque de marché	25 879	23 035	12%	7 223	5 945	22%
Risque de contrepartie	4 646	2 456	89%	494	710	-30%
Risque de souscription vie	230	223	3%	0	0	0%
Risque de souscription santé	9 841	9 706	1%	3 482	3 661	-5%
Risque de souscription non vie	33 584	28 495	18%	1 954	2 104	-7%
Diversification entre modules	-22 011	-19 228	14%	-3 582	-3 718	-4%
Risque lié aux actifs incorporels	0	0		0	0	0%
SCR DE BASE	52 169	44 687	17%	9 571	8 701	10%
Risque opérationnel	5 195	5 207	0%	1 155	1 142	1%
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-5 214	-5 517	-5%	-3 693	-3 389	9%
SCR NET TOTAL	52 150	44 377	18%	7 033	6 454	9%
MCR	18 099	15 831	14%	2 500	2 500	0%

◆ MAPA

Le Capital de Solvabilité Requis a augmenté de près de 17% au 31/12/2016. Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- Le risque de marché : les investissements de la MAPA sont en hausse de 12 millions d'euros : les risques action, signature et concentration en sont donc directement impactés à la hausse.
- Le risque de défaut de contrepartie : les créances nées d'opérations de réassurances ont augmenté de près de 10 millions d'euros en 2016, qui a eu pour effet de doubler le capital requis pour ce risque. Il s'agit ici des montants des nantissements qui n'ont pas été revus à la baisse par les réassureurs suite à de forts bonis de liquidation qui ont été constatés en toute fin d'année 2016.
- Le risque de souscription non vie : le changement profond de la structure de réassurance entre 2015 et 2016 provoque une augmentation brutale des cotisations et sinistres nets de réassurance. Le volume de primes et provisions étant augmenté, le risque associé est de fait augmenté.
Enfin, la priorité de la réassurance passant de 78 000K€ à 80 000K€ entre 2016 et 2017, le risque catastrophe est augmenté de près de 2 000K€.
Le risque de souscription non vie est pour mémoire calculé à la fois :
 - x selon le programme de réassurance en cours à la date de clôture de l'exercice 2016 (calcul du risque de primes et provisions) ;
 - x selon le programme de réassurance en cours de l'année suivante, ici 2017 (calcul du risque catastrophe).
- La hausse du capital de solvabilité requis (SCR) est ainsi due à la hausse des SCR Marché, Souscription non-vie et Défaut de contrepartie.

◆ RCBF

Le Capital de Solvabilité Requis a augmenté de près de 9% au 31/12/2016. Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- Le risque de marché : les investissements des RCBF sont en hausse de près de 6 millions d'euros, dont 3,4 millions en immobilier et 2,2 millions en obligations : les risques immobilier, signature et taux en sont donc directement impactés à la hausse.
- Le risque de souscription non vie : les RCBF ayant une réassurance commune avec la société d'assurance mutuelle MAPA, la répartition des risques réassurés peut être complexe. Au 31/12/2016, la répartition des risques réassurés entre les deux sociétés a été faite de façon plus fine que les années précédentes, le risque de catastrophe est alors diminué.
Le risque de souscription non vie est pour mémoire calculé à la fois :

- x selon le programme de réassurance en cours à la date de clôture de l'exercice 2016 (calcul du risque de primes et provisions) ;
 - x selon le programme de réassurance en cours de l'année suivante, ici 2017 (calcul du risque catastrophe).
- La capacité d'absorption par les impôts différés : elle augmente de fait, en raison de l'augmentation du Capital de Solvabilité Requis de Base, ce qui vient diminuer le montant du SCR.
 - La hausse du capital de solvabilité requis (SCR) est ainsi principalement due à la hausse du SCR Marché.
- ◆ MAPA-RCBF SGAM

	MAPA-RCBF SGAM		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015
Risque de marché	32 261	28 602	13%
Risque de contrepartie	4 683	2 505	87%
Risque de souscription vie	230	223	3%
Risque de souscription santé	13 061	13 691	-5%
Risque de souscription non vie	34 698	29 584	17%
Diversification entre modules	-25 924	-23 244	12%
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0%
SCR DE BASE	59 009	51 362	15%
Risque opérationnel	5 886	5 886	0%
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-11 033	-11 615	-5%
SCR NET TOTAL	53 862	45 632	18%
MCR	20 012	17 321	16%

Le Capital de Solvabilité Requis a augmenté de près de 16% au 31/12/2016.

Cette évolution est due :

- à celles constatées pour la MAPA et les RCBF,
- à un changement de méthode pour le calcul des meilleures estimations des provisions techniques nettes des sinistres santé similaire à la non vie de MAPA-RCBF SGAM. Les estimations sont maintenant réalisées sur une maille plus fine. Cette méthode a engendré une hausse de 8% des meilleures estimations des provisions pour primes et une baisse de 14% des meilleures estimations des provisions de sinistres.

E.2.3 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR

La MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM n'utilise pas de mesure de correction de la volatilité pour le calcul des SCR et MCR.

E.2.4 Couverture des SCR et MCR

Taux de couverture du SCR au 31/12/2016 (en K€) :

Le taux de couverture du SCR MAPA-RCBF SGAM a diminué de près de 12% en 2016, celui de la MAPA a diminué de 13% tandis que le taux de couverture du SCR RCBF est identique à 2015. En effet, malgré une hausse des fonds propres éligibles, le montant du capital de solvabilité requis a fortement augmenté en 2016, pour les raisons présentées ci-avant dans le paragraphe E-2.2.

◆ MAPA et RCBF

	MAPA			RCBF		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015	2 016	2 015	Variation 2016/2015
SCR	52 150	44 377	18%	7 033	6 454	9%
Fonds propres totaux éligibles pour le SCR	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
RATIO DE FONDS PROPRES ELIGIBLES SUR LE SCR	211%	242%	-13%	545%	545%	0%

◆ MAPA-RCBF SGAM

	MAPA-RCBF SGAM		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015
SCR	53 862	45 632	18%
Fonds propres totaux éligibles pour le SCR	145 670	140 770	3%
RATIO DE FONDS PROPRES ELIGIBLES SUR LE SCR	270%	308%	-12%

Taux de couverture du MCR au 31/12/2016 (en K€) :

Le minimum de capital requis est, comme présenté au paragraphe E-2.1, calculé en fonction du volume de primes et provisions. En raison du changement profond de la structure de réassurance, les cotisations et sinistres nets de réassurance ont fortement augmenté. Le risque associé est donc de fait augmenté. Cela explique ainsi la baisse de 10% du taux de couverture du MCR MAPA-RCBF SGAM, la baisse de 8% de celui de la MAPA et en parallèle d'une augmentation de 9% du taux de couverture du MCR RCBF :

◆ MAPA et RCBF

	MAPA			RCBF		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015	2 016	2 015	Variation 2016/2015
MCR	18 099	15 831	14%	2 500	2 500	0%
Fonds propres totaux éligibles pour le MCR	110 106	107 176	3%	38 327	35 204	9%
RATIO DE FONDS PROPRES ELIGIBLES SUR LE MCR	608%	677%	-10%	1533%	1408%	9%

◆ MAPA-RCBF SGAM

	MAPA-RCBF SGAM		
	2 016	2 015	Variation 2016/2015
MCR	20 012	17 321	16%
Fonds propres totaux éligibles pour le MCR	145 670	140 770	3%
RATIO DE FONDS PROPRES ELIGIBLES SUR LE MCR	728%	813%	-10%

L'évolution attendue du taux de couverture du MCR au 31/12/2016 est présentée au paragraphe E-2.4.

E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'utilisent pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM ont respecté les exigences de minimum de capital requis et de capital de solvabilité requis sur la période de référence : en effet, les taux de couverture de ces capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % au 01/01/2016, au 30/03/2016, au 30/06/2016, au 30/09/2016 et au 31/12/2016.

E.6 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

Partie F - Glossaire

ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AEAPP	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles
AMF	Autorité des marchés financiers
AMSB	Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (en anglais, Administrative management or supervisory board)
BGS	Besoin global de solvabilité
CET	Compte épargne temps
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, European Insurance and Occupational Pensions Authority)
EFQM	Fondation européenne pour la gestion de la qualité (en anglais, European Foundation for Quality Management)
FCPR	Fonds communs de placement à risques
GED	Gestion électronique des documents
GIE	Groupement d'intérêt économique
IARD	Incendie accident risques divers
IFACI	Institut français des auditeurs et contrôleurs internes
IFRS	Normes internationales financières (en anglais, International financial reporting standards)
MAPA	Mutuelle d'assurance des professions alimentaires
MCR	Capital de solvabilité minimum (en anglais, Minimum capital requirement)
OPC	Organisme de placement collectif
OPGA	Opération de gestion d'assurance
ORSA	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, Own risk solvency assessment)
RC	Responsabilité civile
RCBF	Risques civils de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française
SCI	Société civile immobilière
SCPI	Société civile de placements immobiliers
SCR	Capital de solvabilité requis
SGAM	Société de groupe d'assurance mutuelle
SICAV	Société d'investissement à capital variable
PMR	Plan de maîtrise des risques
USP	Paramètres spécifiques de l'entreprise (en anglais, Undertaking specific parameters)